



VERSION N°3

Juillet 2013



# Révision du SAGE de l'Automne

Phase 3 – Stratégie du SAGE



SIÈGE SOCIAL  
PARC DE L'ÎLE - 15/27 RUE DU PORT  
92022 NANTERRE CEDEX  
Agence de Nanterre : Parc de L'Île, 15-27, Rue du Port - 92022 NANTERRE CEDEX - France



---

## TABLE DES MATIERES

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PARTIE 1 Preambule.....</b>   | <b>1</b>  |
| <b>1 La place de la Stratégie dans la Révision du Sage de l'Automne .....</b>  | <b>3</b>  |
| 1.1 Positionnement .....   | 3         |
| 1.2 Méthodologie de l'élaboration de la Stratégie .....  | 4         |
| <b>2 La stratégie de l'Automne en synthèse : Les enjeux et leur interrelation .....</b>  | <b>9</b>  |
| 2.1 Enjeu n°1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface.....  | 10        |
| 2.2 Enjeu n°2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines .....   | 10        |
| 2.3 Enjeu n°3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés.....   | 11        |
| 2.4 Enjeu n°4 : Maîtriser les risques d'inondations et de coulées de boue (ruissellements) pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau ..... | 12        |
| 2.5 Enjeu 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents.....  | 12        |
| 2.6 Interdépendance des enjeux.....  | 13        |
| <b>PARTIE 2 Déclinaison de la stratégie du SAGE de l'Automne par enjeu .....</b>   | <b>15</b> |
| <b>1 Enjeu n°1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface .....</b>  | <b>17</b> |
| 1.1 Objectif général 1 : Production d'une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraines et les besoins .....  | 17        |
| 1.2 Objectif général 2 : Maîtrise, secteur de consommation par secteur de consommation, de l'évolution des prélèvements .....  | 18        |
| 1.3 Objectif général 3 : Diminution de la pression sur les têtes de bassin versant..   | 20        |
| 1.4 Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°1.....  | 20        |
| <b>2 Enjeu n°2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines .....</b>  | <b>23</b> |

|  |   |           |
|--|---|-----------|
| 2.1  | Objectif général 4 : Accompagner les programmes d'amélioration des rejets et concevoir les rejets futurs.....   | 23        |
| 2.2  | Objectif général 5 : Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie .....  | 25        |
| 2.3  | Objectif général 6 : Accompagner les entreprises, les particuliers et les services publics pour la gestion des polluants issus de leur activité ..... | 26        |
| 2.4  | Objectif général 7 : Suivre l'évolution de la qualité des eaux, partager l'information et adapter la réponse.....                                     | 27        |
| 2.5  | Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°2.....   | 28        |
| <b>3 Enjeu n°3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés .....</b>   |   | <b>31</b> |
| 3.1  | Objectif général 8 : Permettre la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Restauration Entretien (PPRE) et sa reconduction.....                          | 31        |
| 3.2  | Objectif général 9 : Restaurer la qualité écologique .....  | 32        |
| 3.3  | Objectif général 10 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire .....  | 33        |
| 3.4  | Objectif général 11 : Préserver et reconquérir les zones humides .....  | 34        |
| 3.5  | Objectif général 12 : Sensibiliser les acteurs et riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables .....                           | 35        |
| 3.6  | Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°3.....   | 36        |
| <b>4 Enjeu n°4 : Maîtriser les risques d'inondations et de coulées de boue (ruissellements) pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau.....</b> |   | <b>39</b> |
| 4.1  | Objectif général 13 : Acquérir la connaissance et cartographier définitivement le risque .....  | 39        |
| 4.2  | Objectif général 14 : Mettre en œuvre des actions de protection .....   | 40        |
| 4.3  | Objectif général 15 : Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque .....  | 41        |
| 4.4  | Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°4.....   | 41        |
| <b>5 Enjeu 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents .....</b>  |   | <b>43</b> |
| 5.1  | Objectif général 16 : Pérenniser l'équipe de travail pour le déploiement et le respect du SAGE, .....   | 43        |
| 5.2  | Objectif général 17 : Maintenir un dynamisme et une activité forte auprès des acteurs locaux et des populations .....                                 | 43        |
| 5.3  | Objectif général 18 : Archiver l'information, la partager et préparer le SAGE suivant .....   | 44        |
| <b>PARTIE 3 Efficacité attendue de la Stratégie .....</b>  |   | <b>45</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1 Efficacité par enjeu, objectif et disposition .....</b>  | <b>47</b> |
| <b>2 Effets attendus sur les masses d'eau .....</b>   | <b>57</b> |
| 2.1 L'Automne .....   | 58        |
| 2.2 La Sainte-Marie .....   | 59        |
| 2.3 Le Ru de Bonneuil.....  | 60        |
| 2.4 Le Ru Moise .....   | 61        |
| 2.5 Ru des Taillandiers .....   | 62        |
| 2.6 Ru de Baybelle .....  | 63        |
| 2.7 Ru de la Douye .....  | 64        |
| 2.8 Eocène du Valois .....  | 65        |
| <b>PARTIE 4 Bilan de la Stratégie en termes Economiques et de gouvernance.....</b>                                | <b>67</b> |
| <b>1 Chiffrage de la stratégie du SAGE.....</b>   | <b>69</b> |
| 1.1 Objectif.....   | 69        |
| 1.2 Méthodologie.....   | 69        |
| 1.3 Montant global de la stratégie et répartition par enjeu et objectifs .....                                    | 70        |
| 1.3.1 Préambule fondamental .....   | 70        |
| 1.3.1.1 SAGE et Contrat Global pour l'Eau .....   | 70        |
| 1.3.1.2 Chiffrage sur 10 ans et année de démarrage de certaines dispositions .....                                | 71        |
| 1.3.2 Montants (hors Contrat Global pour l'Eau).....  | 71        |
| 1.3.3 Montants intégrant le Contrat Global pour l'Eau .....   | 74        |
| 1.3.4 Montant comparés avec le programme de mesure du SDAGE 2010-2015 Seine et cours d'eau côtiers normands ..... | 75        |
| <b>2 Répartition de la stratégie par Maître d'ouvrage.....</b>  | <b>77</b> |
| 2.1 Répartition en nombre de dispositions .....   | 77        |
| 2.2 Répartition en montant total .....  | 78        |



---

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Démarche de Révision du SAGE de l'Automne et Dates clés.....   | 4  |
| Figure 2 : Montants et leurs répartitions comparés entre le SAGE de 2003 et le futur SAGE .....   | 73 |
| Figure 3 : Répartition des montants cumulés des dispositions par typologie de Maître d'Ouvrages (hors Contrat Global pour l'eau).....         | 78 |
| Figure 4 : Répartition des montants cumulés des dispositions par typologie de Maître d'Ouvrages (intégrant le Contrat Global pour l'eau)..... | 79 |
| <br>  |    |
| Tableau 1 : Liste des commissions thématiques réalisées .....   | 5  |
| Tableau 2 : Bilan des Dispositions et Objectif généraux par enjeu .....   | 9  |
| Tableau 3 : Montant global de la stratégie et répartition des coûts par enjeu et Objectif général .....                                       | 72 |
| Tableau 4 : Montants cumulés du SAGE futur et du Contrat Global pour l'Eau .....  | 75 |
| Tableau 5 : Montants comparés PDM SDAGE 2010-2015, futur SAGE et Contrat Global pour l'Eau.....   | 76 |
| Tableau 6 : Répartition du nombre total de dispositions par Maître d'Ouvrage envisagé .....   | 77 |





---

## TABLE DES ABREVIATIONS

---

|             |  |
|-------------|--|
| AAPPMA..... | Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique      |
| AEP .....   | Alimentation en Eau Potable  |
| AESN.....   | Agence de l'Eau Seine Normandie  |
| ANC.....    | Assainissement Non Collectif   |
| BAC .....   | Bassin d'Alimentation de Captage   |
| BRGM.....   | Bureau de Recherches Géologiques et Minières                               |
| CCBA.....   | Communauté de Communes de la Basse Automne                                 |
| CCI.....    | Chambre de Commerce et d'Industrie   |
| CCPV .....  | Communauté de Communes du Pays de Valois                                   |
| CCTP .....  | Cahier des Clauses Techniques et Particulières                             |
| CCVCFR..... | Communauté de Communes de Villers-Cotterêts/Forêts de Retz                 |
| CLE.....    | Commission Locale de l'Eau   |
| CMA .....   | Chambre de métiers et de l'artisanat                                       |
| CMAO .....  | Chambre de Métiers de l'Artisanat de l'Oise                                |
| CRPF.....   | Centres Régionaux de la Propriété Foncière                                 |
| DIG .....   | Déclaration d'Intérêt Général  |
| DBO5 .....  | Demande Biologique en Oxygène  |
| DCE .....   | Directive Cadre sur l'Eau  |
| DRAAF.....  | Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt      |
| DREAL ..... | Direction Régionale de l'Environnement,<br>de l'Aménagement et du Logement |
| EH .....    | Équivalents Habitants  |

---

|               |  |
|---------------|--|
| ENS .....     | Espace Naturel Sensible  |
| FDAAPPMA..... | Fédération Départementale pour la Pêche<br>et la Protection du Milieu Aquatique                      |
| HAP .....     | Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques  |
| ICPE.....     | Installation Classée Pour l'Environnement  |
| INSEE .....   | Institut National de la Statistique et des Études Économiques  |
| MAE.....      | Mesures Agro-Environnementales   |
| MES .....     | Matières En Suspension   |
| Nt .....      | Azote total  |
| ONEMA.....    | Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques  |
| PAC.....      | Politique Agricole Commune   |
| PADD.....     | Plan d'Aménagement et de Développement Durable (relatif au SCoT)                                     |
| PAGD.....     | Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (relatif au SAGE)   |
| PAOT .....    | Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé   |
| PCB .....     | PolyChloroBiphényl   |
| PCC .....     | Paraffines Chlorées à Chaîne Courte  |
| PDPG .....    | Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique<br>et la Gestion des ressources piscicoles |
| PLU .....     | Plan Local d'Urbanisme   |
| POS .....     | Plan d'Occupation des Sols   |
| PPE.....      | Programme Pluriannuel d'Entretien  |
| PPRE .....    | Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien   |
| PPRI .....    | Plan de Prévention des Risques Inondations   |
| PTAP.....     | Plan Territorial d'Actions Prioritaires  |
| Pt .....      | Phosphore total  |
| RAD .....     | Rapport Annuel du Délégué  |

---

|             |  |
|-------------|--|
| RGA.....    | Recensement Général Agricole   |
| RSDE.....   | Recherche des Substances Dangereuses dans les Eaux                   |
| SAGE.....   | Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux                          |
| SAGEBA..... | Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne |
| SAU.....    | Surface Agricole Utile   |
| SCoT.....   | Schéma de Cohérence Territoriale                                     |
| SDA.....    | Schéma Directeur d'Assainissement                                    |
| SDAGE.....  | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux                |
| SDVP.....   | Schéma Départemental de Vocation Piscicole                           |
| STEP.....   | Station d'Épuration  |
| SPANC.....  | Service Public d'Assainissement Non Collectif                        |
| TCAM.....   | Taux de Croissance Annuel Moyen                                      |
| UGB.....    | Unité Gros Bétail  |
| ZAC.....    | Zone d'Aménagement Concerté  |
| ZHIEP.....  | Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier                  |
| ZSGE.....   | Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau                          |



# PARTIE 1

## **PREAMBULE**

---



# 1

## La place de la Stratégie dans la Révision du Sage de l'Automne

### 1.1 Positionnement

La phase de choix de la stratégie fait immédiatement suite à la phase d'étude du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs possibles.

Elle correspond à un choix éclairé par le travail précédent :

- ✓ La validation du scénario tendanciel permet de comprendre vers quel état s'achemine le territoire et ses masses d'eau, en l'absence du cadre d'intervention donné par le SAGE et en fonction de l'évolution des pressions.
- ✓ Les scénarios alternatifs donnent, à la CLE, un aperçu des possibilités d'actions pour empêcher la réalisation du scénario tendanciel et au contraire favoriser l'atteinte du bon état demandé par la DCE.

Le choix de la stratégie correspond donc à la validation, par la CLE, de l'ensemble des objectifs d'amélioration de l'état des ressources en eaux et des milieux, et des moyens pour y parvenir.

La figure ci-dessous repositionne la stratégie dans la démarche globale de révision du SAGE et rappelle le calendrier d'exécution de ces dernières.

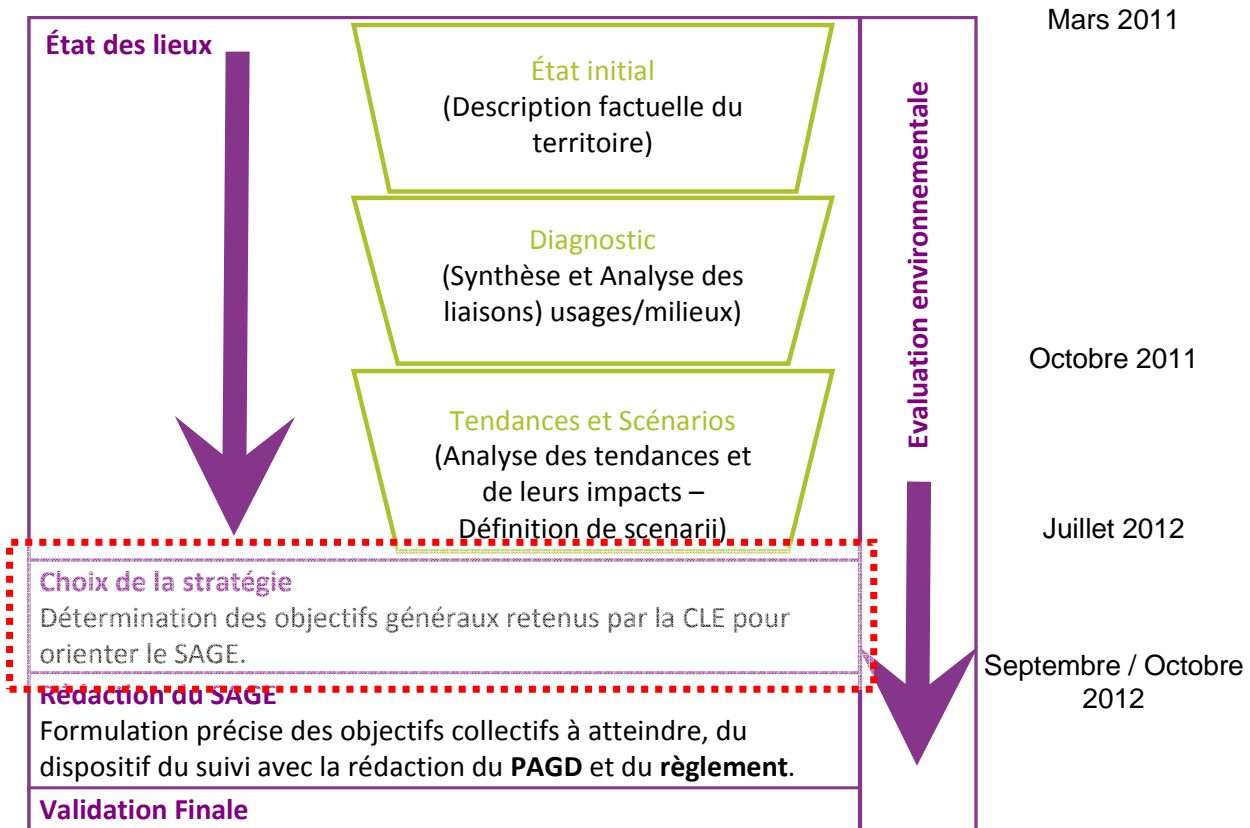


Figure 1 : Démarche de Révision du SAGE de l'Automne et Dates clés

Enfin la Stratégie validée du SAGE constitue la porte d'entrée des deux documents réglementaires constituant le SAGE : le PAGD et le Règlement.

Ces documents expliciteront en effet la stratégie et seront les documents de référence pour sa mise en œuvre et son application au quotidien.

## 1.2 Méthodologie de l'élaboration de la Stratégie

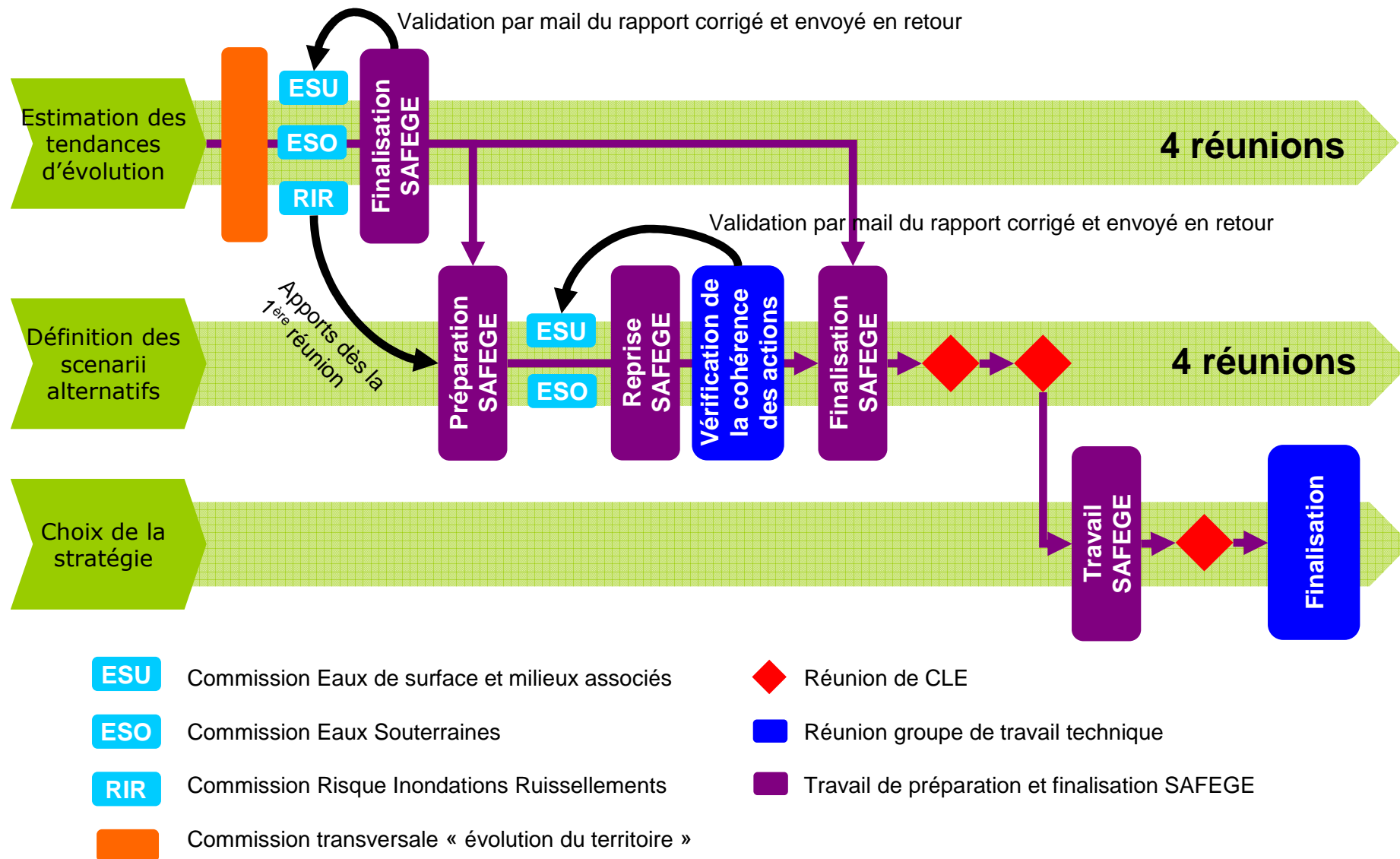
La définition du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs a été réalisée en prenant support sur plusieurs commissions thématiques réunissant de nombreux acteurs locaux. Lors de ces commissions, les participants ont été invités à réfléchir et à définir eux-mêmes les impacts positifs et négatifs d'une application de leurs propositions au sein du SAGE.



Tableau 1 : Liste des commissions thématiques réalisées

| Commissions Thématiques                                  | Composition     | 1 <sup>ère</sup> réunion                              | 2 <sup>ème</sup> réunion              |
|--|-----------------|---|---------------------------------------|
| Évolution socio-économique du territoire                 | 8 participants  | 6 janvier 2012<br>Scénario tendanciel                 |                                       |
| Eaux souterraines  | 18 participants | 12 janvier 2012<br>Scénario tendanciel                | 20 mars 2012<br>Scénarios alternatifs |
| Eaux de surface et milieux associées                     | 18 participants | 12 janvier 2012<br>Scénario tendanciel                | 21 mars 2012<br>Scénarios alternatifs |
| Maîtrise des écoulements : Ruissellements et inondations | 11 participants | 16 janvier 2012<br>Scénario tendanciel et alternatifs |                                       |

Le schéma, page suivante, présente la démarche de choix et validation de la stratégie du SAGE.



---

La démarche d'élaboration de la stratégie du SAGE a donc intégré une très forte part de concertation puisque :

- ✓ Le rapport de scénario tendanciel et de scénarios alternatifs a été élaboré sur la base de commissions thématiques réunissant un grand nombre d'acteurs locaux (sollicités pour valider ce dernier par la suite),<sup>1</sup>
- ✓ Chaque disposition intégrant un scénario alternatif a été analysée et débattue au cours de 2 CLE de validation organisées le 13 septembre 2012 et le 17 octobre 2012, afin de bâtir intégralement la stratégie du SAGE.
- ✓ Le présent document de synthèse de la Stratégie du SAGE sera analysé lors d'une CLE finale de validation.

---

<sup>1</sup> Il fait référence ici au rapport SAFEGE : « Révision du SAGE de l'Automne – Phase 3 : Tendances et Scénarios d'évolution du bassin versant », document de travail, version Août 2012, remis en version papier à l'ensemble des membres de la CLE au cours du mois de Septembre 2012.



## 2

## La stratégie de l'Automne en synthèse : Les enjeux et leur interrelation

La stratégie de l'Automne s'organise autour de 5 enjeux. Parmi ceux-ci, 4 enjeux sont d'ordre thématique. Le dernier est, en revanche, un enjeu de moyens pour la mise en œuvre du SAGE et ses dispositions.

Les 5 enjeux ont été conçus suivant deux critères principaux : les résultats du diagnostic (problèmes actuels et causes) et les craintes sur le devenir du territoire et des masses d'eau (évolution des pressions ou des facteurs aggravants).

Les enjeux ont été conçus pour couvrir l'ensemble des problématiques et les rassembler de manière cohérente. La définition des objectifs et des dispositions qui leur sont rattachés s'est toutefois faite en prenant en compte les relations qui les unissent et les synergies qui peuvent être trouvées.

Les chapitres ci-dessous exposent pour chaque enjeu et de manière succincte les éléments qui y ont conduit.

Le dernier chapitre présente les relations identifiées entre les enjeux.

Tableau 2 : Bilan des Dispositions et Objectif généraux par enjeu

| Enjeu   | Objectifs généraux | Dispositions | Dont  |                    |   |         |
|---------|--------------------|--------------|---|--------------------|---|---------|
|         |                    |              | Étude / Bilan                                   | Suivi / Métrologie | Sensibilisation Communication Animation | Travaux |
| Enjeu 1 | 3                  | 20           | 7   | 2                  | 7                                       | 4       |
| Enjeu 2 | 4                  | 27           | 7   | 4                  | 11                                      | 4       |
| Enjeu 3 | 5                  | 26           | 6   | 1                  | 14                                      | 6       |
| Enjeu 4 | 3                  | 8            | 4   | -                  | 2                                       | 2       |
| Enjeu 5 | 3                  | 6            | Moyens / gouvernance / organisation / animation |                    |   |         |

## 2.1 Enjeu n°1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface

Considérant :

- ✓ La forte relation entre les nappes et les cours d'eau pour leur alimentation,
- ✓ Les tensions sur les débits de l'Automne et la Sainte-Marie régulièrement en situation de crise en période d'étiage cette dernière décennie,
- ✓ La stabilisation probable à venir des prélèvements totaux et non plus leur baisse (conditionnés par ailleurs à de nombreux facteurs pour lesquels une incertitude demeure),
- ✓ Le déséquilibre des prélèvements, effectués majoritairement sur les têtes de bassin (de l'Automne et de la Sainte-Marie),
- ✓ Et enfin le risque à moyen-long terme de noter une réduction de la pluviométrie moyenne estivale et annuelle en raison du changement climatique,

La stratégie du SAGE prévoit un travail important à l'échelle globale du bassin versant sur le devenir des ressources souterraines pour préserver les ressources de surface et la baisse des pressions par les consommations. Les 3 Objectifs généraux majeurs du travail sont :

- La production d'une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraines et les besoins, afin de pouvoir juger de l'exploitation possible du bassin versant et équilibrer la situation future,
- La Maîtrise, secteur de consommation par secteur de consommation, de l'évolution des prélèvements afin de permettre une stabilisation ou une réduction le cas échéant,
- Une diminution de la pression sur les têtes de bassin versant afin de limiter les assecs dommageables sur ces secteurs.

## 2.2 Enjeu n°2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines

Considérant :

- ✓ Les progrès effectués sur la dernière décennie sur l'assainissement collectif et les efforts qui seront fournis dans le cadre du Contrat Global pour l'Eau (12 millions d'euros d'investissement sur les dernières stations présentant un déficit de traitement),

- ✓ Les problématiques ponctuelles et locales sur les petits affluents (ru des Taillandiers, ru Moise et ru Noir) ou en tête de bassin versant (Sainte-Marie),
- ✓ La progression potentielle de la population du bassin versant et le maintien de nombreux secteurs en assainissement non collectif pour lesquels encore peu de connaissances existent sur la conformité,
- ✓ La stabilité tendancielle de l'activité agricole et industrielle,
- ✓ Le bon état de la masse d'eau souterraine et la tendance à la régression lente mais progressive des principaux pesticides identifiés,
- ✓ Le mauvais état général de la qualité chimique des masses d'eau de surface,

La stratégie du SAGE affirme un besoin d'achever la reconquête de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface (sécurisation des paramètres classés en bon état et progression sur les derniers points noirs) et une préservation de la bonne qualité de la masse d'eau souterraine par un maintien de bonnes pratiques et une réduction si possible des flux polluants encore présents sur le territoire.

La stratégie s'affirme donc autour de 3 axes : la surveillance, l'amélioration et/ou la réduction des rejets et enfin la sensibilisation et le partage de l'information pour fédérer tous les acteurs autour de la problématique.

## **2.3 Enjeu n°3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés**

Considérant :

- ✓ Le potentiel écologique actuel du bassin versant (diversité des milieux, richesse spécifique de la vallée, bio-corridors, pré-identification de nombreuses zones humides...),
- ✓ L'état dégradé en de nombreux tronçons des cours d'eau tant pour les berges, la ripisylve ou l'envasement du lit mineur, couplé à des facteurs de dégradation comme l'explosion de certaines espèces invasives,
- ✓ L'état jugé en partie insatisfaisant sur la diversité des habitats en lit mineur et les capacités de reproduction des espèces piscicoles,
- ✓ L'état fortement influencé en divers secteurs des principales masses d'eau (nombreux ouvrages, secteurs recalibrés et tracé modifié, étangs en dérivation du cours d'eau...),
- ✓ Le maintien d'une qualité biologique moyenne (IBGN notamment) sur l'ensemble du linéaire (bien qu'une progression nette ait pu être notée sur la dernière décennie),

La stratégie du SAGE confère à cet enjeu une position centrale et une ambition forte afin de reconquérir l'état hydromorphologique des cours d'eau (les masses d'eau étant prioritaires).

Les axes de travail couplent à la fois : une progression sur la connaissance des problématiques, une protection et une gestion des milieux, des travaux d'amélioration en rivière et la lutte contre les pratiques défavorables par une implication de tous.

## **2.4 Enjeu n°4 : Maîtriser les risques d'inondations et de coulées de boue (ruissellements) pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau**

Considérant :

- ✓ La prise en compte dès le SAGE 2003 de cet enjeu et d'actions associées, mais l'absence de réalisation de celles-ci,
- ✓ L'exposition potentielle de certains enjeux dans la vallée,
- ✓ L'intervention humaine sur le cours d'eau qui a modifié les écoulements et les zones d'expansion de crues,
- ✓ La présence d'un ouvrage majeur sur l'Automne : l'étang Wallu,
- ✓ L'exposition globale du bassin versant au risque érosion et coulées de boues et les transferts de polluants et de particules pouvant être générés,

La stratégie du SAGE intègre cet enjeu dans une double logique : accroître la connaissance du risque pour mieux protéger les personnes et définir des actions de contrôle des écoulements pouvant contribuer à une amélioration de la qualité des cours d'eau (moindre transfert de polluants) et la reconquête de zones humides.

## **2.5 Enjeu 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents**

Considérant :

- ✓ Les difficultés de maintien d'une équipe d'animation pour le précédent SAGE,
- ✓ Les attentes en termes de dynamisme, de partage de l'information et de suivi des opérations (renforcées par l'amélioration sur ce point depuis l'établissement du poste de chargé d'animation du SAGE),



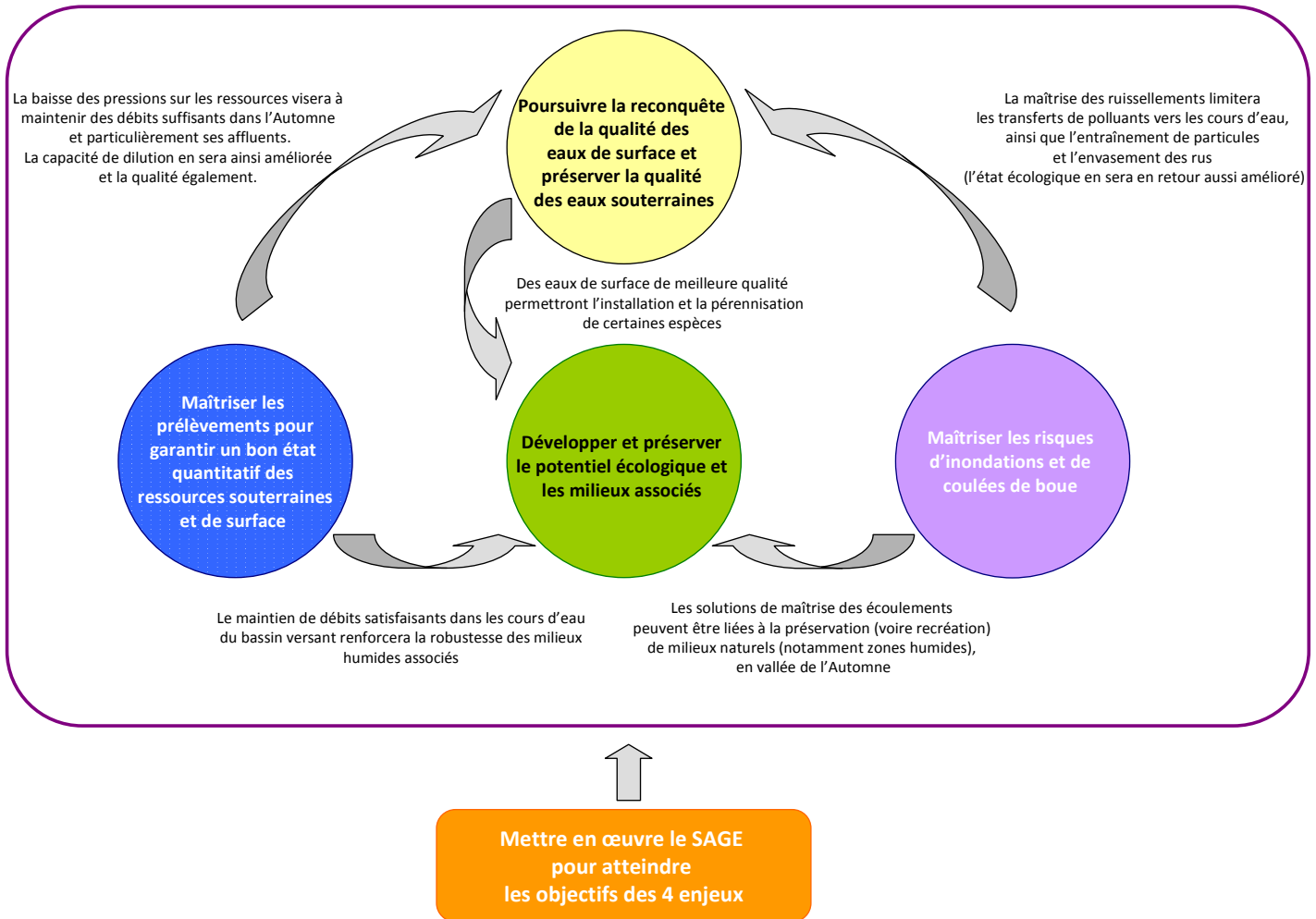
- ✓ La diversité des acteurs impliqués par les dispositions choisies dans la stratégie nécessitant une implication de tous,
- ✓ Le rôle central du SAGEBA sur l'ensemble des thématiques et le nombre important d'actions pouvant être réalisées sous sa Maîtrise d'Ouvrage,

La stratégie du SAGE réaffirme la nécessité de pérenniser l'équipe d'animation du SAGE, de partager l'information, de maintenir une dynamique de travail centré sur la qualité des eaux et des milieux et d'archiver le savoir pour préparer les travaux futurs.

## 2.6 Interdépendance des enjeux

Le schéma ci-dessous synthétise les relations entre les enjeux identifiées dans la Stratégie.

Il expose comment la stratégie conçoit les effets positifs induits entre chaque enjeu dans une logique globale d'amélioration de l'état des masses d'eaux du bassin versant.



## PARTIE 2

# **DECLINAISON DE LA STRATEGIE DU SAGE DE L'AUTOMNE PAR ENJEU**

---



## 1

## Enjeu n°1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface

### 1.1 Objectif général 1 : Production d'une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraines et les besoins

Cet Objectif général vise à pouvoir juger de l'exploitation possible du bassin versant et à équilibrer à l'avenir ressources et besoins totaux.

Il se décline en 5 dispositions réparties comme suit :

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 2      |
| Suivi / Métrologie                          | 2      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 1      |
| Travaux                                     | -      |

#### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 1 : Faire un bilan des données piézométriques existantes chez tous les acteurs, réaliser une carte piézométrique sur cette base et définir les besoins en piézomètres complémentaires le cas échéant.**
- ✓ **Disposition 2 : Intégrer les résultats de l'étude BAC d'Auger-Saint-Vincent et étudier les aspects hydrologique et hydrogéologique des assecs de la Sainte-Marie.**

### Suivi / Métrologie

- ✓ **Disposition 3 : Renforcer le suivi quantitatif des masses d'eau par la réalisation de jaugages.** *On privilégiera les petites masses d'eau non suivies actuellement.*
- ✓ **Disposition 4 : Évaluer et définir les débits minimums biologiques et les volumes prélevables sur le bassin versant.** *Cette évaluation se fera notamment à l'aide d'un modèle caractérisant les relations nappes-cours d'eau.*

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 5 : Mettre en place des échelles limnimétriques sur les masses d'eau notamment aux secteurs d'assecs.** *La disposition permettra également une sensibilisation des riverains à la problématique.*

## 1.2 Objectif général 2 : Maîtrise, secteur de consommation par secteur de consommation, de l'évolution des prélèvements

Cet Objectif général doit permettre une stabilisation voire une réduction des prélèvements totaux afin de conserver un bon état quantitatif des ressources en eau souterraines et par conséquent des ressources en eau de surface. Cet objectif s'inscrit dans un contexte futur plus défavorable (hausse potentielle des besoins et réduction possible de la pluviométrie).

Il se décline en **14** dispositions réparties comme suit :

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 4      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 6      |
| Travaux                                     | 4      |

### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 6 : Diagnostic des réseaux AEP (hors SIAEP Auger) et identification des points noirs.**
- ✓ **Disposition 7 : Sur la base de l'étude volumes prélevables, définir des zones à risque de prélèvements et intervenir à l'amont des projets futurs d'implantation de gros consommateurs industriels (le cas échéant).**

- ✓ **Disposition 8 : Bilan auprès des exploitants agricoles de leurs équipements et pratiques d'irrigation.**
- ✓ **Disposition 9 : Étude globale des ressources alternatives pouvant être mobilisées sur le bassin versant et évaluation de la faisabilité technique réglementaire, financière et environnementale.** *Cette disposition sera mise en œuvre sous réserve de la réalisation, au préalable, de l'étude des volumes prélevables. On étudiera par exemple : la faisabilité de l'utilisation d'eaux de sortie de stations d'épuration, des retenues collinaires... On vérifiera notamment l'adéquation entre la qualité de l'eau et l'usage qui en est fait.*

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 10 : Sensibiliser les entrepreneurs et les particuliers et promouvoir les systèmes de récupération et utilisation des eaux de pluies dans les nouvelles constructions.**
- ✓ **Disposition 11 : Sensibiliser les particuliers aux techniques et équipements générant des économies d'eau.**
- ✓ **Disposition 12 : Former (ou animer) et accompagner les agriculteurs à une meilleure irrigation.**
- ✓ **Disposition 13 : Accompagner les quelques préleveurs industriels dans les derniers gains possibles sur leurs prélèvements.** *On cherche ici à pérenniser l'action et à la renouveler régulièrement.*
- ✓ **Disposition 14 : Inciter, dans le cadre des projets d'urbanisme et dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU, à étudier l'impact des propositions sur les consommations en eau.** *Il s'agira d'effectuer un lien avec les conclusions de l'étude des volumes prélevables (Objectif général 1).*
- ✓ **Disposition 15 : Inciter les communes à reperméabiliser les sols dans les secteurs urbains anciens.**

### Travaux

- ✓ **Disposition 16 : Mettre en place des systèmes économes en eau dans des bâtiments publics (nouveaux et anciens) sur le périmètre du SAGE.**
- ✓ **Disposition 17 : Mettre en place des équipements de récupération des eaux de pluie au niveau des bâtiments publics sur le périmètre du SAGE.**
- ✓ **Disposition 18 : Améliorer le rendement des réseaux d'AEP afin que toutes les communes arrivent au moins à 85% en moyenne d'ici 2022.**
- ✓ **Disposition 19 : Remplacer les équipements d'irrigation si nécessaire.**

**N.B :** La stratégie identifie par ailleurs deux possibilités de règles relatives à cet Objectif général qui seront étudiées dans le règlement.

### 1.3 Objectif général 3 : Diminution de la pression sur les têtes de bassin versant

Cet Objectif général vise à limiter les assècs dommageables sur les têtes de bassin versant en répartissant la pression sur l'ensemble du territoire et non plus majoritairement en 2 secteurs (amont de la Sainte-Marie et amont de l'Automne).

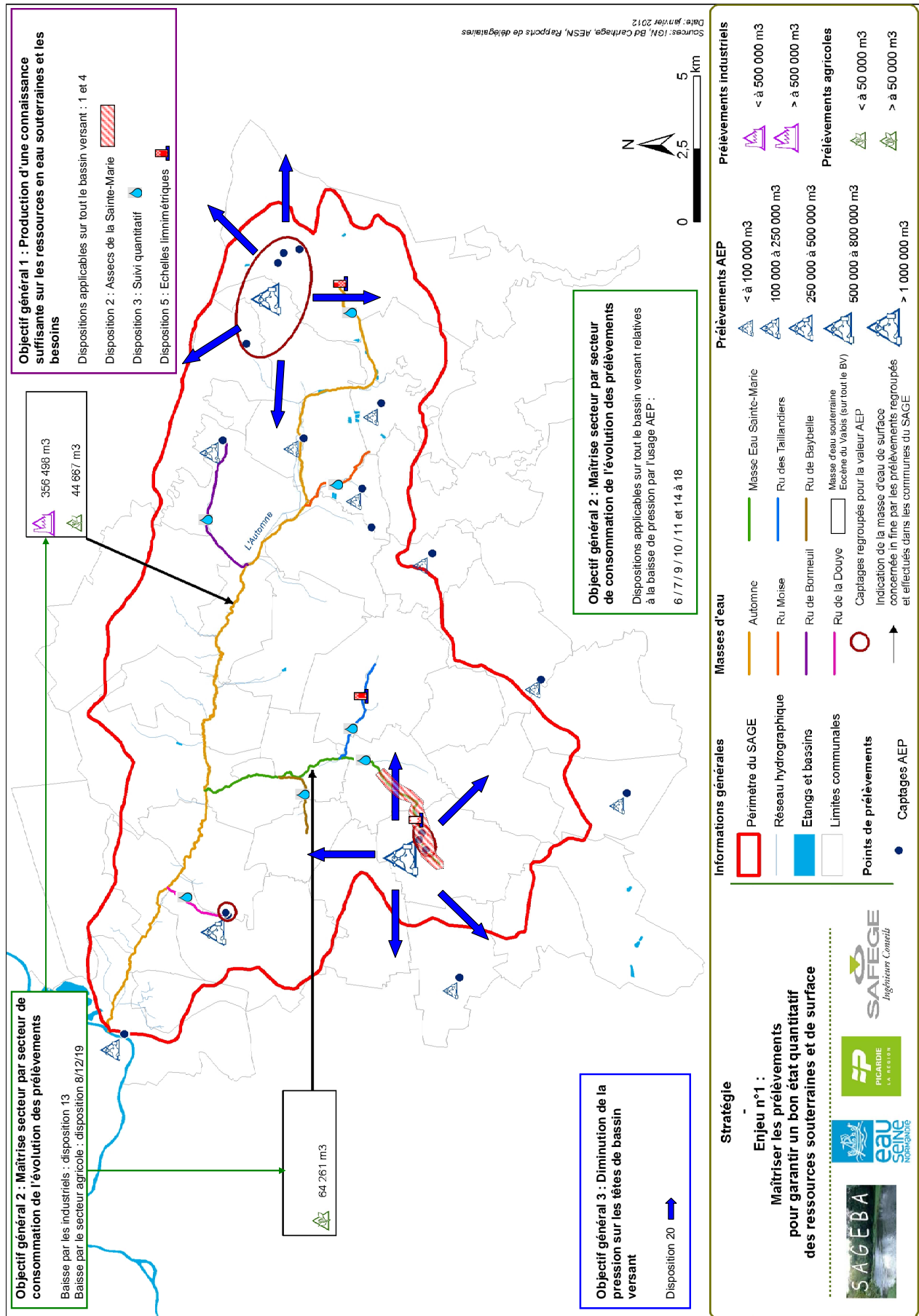
Il s'organise autour d'une disposition centrale et indispensable.

- ✓ **Disposition 20 : Étudier et mutualiser la réflexion à l'échelle du bassin versant de l'Automne sur les possibilités de répartition équilibrée des prélèvements nécessaires à l'Alimentation en eau potable.** On couplera les possibilités d'interconnexion des réseaux avec la recherche de nouveaux forages sur l'ensemble du territoire. L'étude volumes prélevables sera également intégrée dans cette réflexion.

### 1.4 Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°1

La carte figure à la page suivante.







## 2

## Enjeu n°2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines

### 2.1 Objectif général 4 : Accompagner les programmes d'amélioration des rejets et concevoir les rejets futurs

Cet Objectif général a pour but d'achever l'amélioration de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface et maintenir le bon état actuel de la masse d'eau souterraine.

Il se décline en **11** dispositions réparties comme suit :

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 4      |
| Suivi / Métrologie                          | 2      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 2      |
| Travaux                                     | 3      |

#### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 21 : Faire un bilan sur la présence des SPANC et leurs actions.**
- ✓ **Disposition 22 : Actualiser et réaliser les Schéma Directeurs d'Assainissement et les zonages d'assainissement dans les communes qui n'en disposent pas.** Cette disposition s'envisage avec le lancement des travaux nécessaires qui auront été identifiés à la suite.

- ✓ **Disposition 23 : Bilan progressif de l'avancement des études BAC (Vérifier notamment le lancement de celles prévues) et ajuster la connaissance des points noirs et des secteurs d'intervention.**
- ✓ **Disposition 24 : Évaluer la capacité de chaque cours d'eau à recevoir une nouvelle charge polluante en calculant un bilan des rejets reçus et la capacité de dilution de chacun. On envisage ici un outil permettant aux communes d'évaluer rapidement leur stratégie d'assainissement à l'avenir en prenant en compte la vulnérabilité des milieux récepteurs.**

### Suivi / Métrologie

- ✓ **Disposition 25 : Accélérer et généraliser le contrôle des branchements d'assainissement.**
- ✓ **Disposition 26 : Suivre la bonne réalisation (et le calendrier) des travaux d'assainissement collectif et non collectif programmés dans le Contrat Global pour l'Eau et non programmés.**

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 27 : Animer à l'échelle du bassin versant la mise en place de MAE (et d'éventuelles nouvelles études BAC). La disposition s'entend avec la création d'un poste dédié. L'animateur travaillera en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (ouverture du territoire aux MAE, programme d'actions, suivi et bilan...), le poste pouvant être partagé entre les structures. Cette disposition intègre également l'enjeu n°4. Un regard particulier sera porté sur les quelques cultures en fond de vallées pour une intégration des pratiques MAE.**
- ✓ **Disposition 28 : Sensibiliser les communes non adhérentes sur l'obligation des SPANC.**

### Travaux

- ✓ **Disposition 29 : Réhabiliter des installations d'Assainissement Non Collectif. On envisage ici un déploiement à une échelle plus large que le Contrat Global pour l'Eau.**
- ✓ **Disposition 30 : Réhabiliter les branchements défectueux identifiés.**
- ✓ **Disposition 31 : Inciter les propriétaires d'étangs à l'installation de moine ou de grille pour isoler les étangs liés aux cours d'eau avec l'élaboration d'une charte et réaliser les travaux.**

**N.B :** La stratégie identifiée par ailleurs une possibilité de règle relative à cet Objectif général qui sera étudiée dans le règlement.

## 2.2 Objectif général 5 : Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie

On cherche dans cet Objectif général à diminuer les ruissellements chargés en polluants transitant directement vers les cours d'eau.

Il se décline en 4 dispositions réparties comme suit :

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 1      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 2      |
| Travaux                                     | 1      |

### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 32 : Étudier les ruissellements sur le bassin versant (contexte urbain et contexte rural) et déterminer les risques de pollution (urbaines, agricoles).** Cibler sur cette base les secteurs les plus sensibles à toutes ces formes de pollution (On intégrera les résultats des études BAC achevées). Cette action est à lier également à l'enjeu n°4.

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 33 : Incitation à la réalisation des zonages pluviaux et aux choix des techniques d'infiltration à la parcelle.**
- ✓ **Disposition 34 : Envisager dans les zones sensibles des largeurs de bandes enherbées plus importantes que 5 mètres.** Cette disposition se fera par concertation-négociation et également sur la base du volontariat.

## Travaux

- ✓ **Disposition 35 : Mettre en place des traitements des eaux pluviales à la source sur tous les nouveaux projets et, si possibilité, dans des secteurs anciens (noues, lacunes, parking filtrant, filtre à hydrocarbures...).** *Dans le cas d'impossibilité technique, cette dernière devra être dûment justifiée.*

## 2.3 Objectif général 6 : Accompagner les entreprises, les particuliers et les services publics pour la gestion des polluants issus de leur activité

Sont regroupées dans cet Objectif général les dispositions contribuant à une réduction des rejets à la source, auprès de tous les acteurs locaux.

Il se décline en 8 dispositions réparties comme suit :

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 2      |
| Suivi / Métrologie                          | 1      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 5      |
| Travaux                                     | -      |

### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 36 : Bilan des sites orphelins contenant potentiellement des produits polluants et état des actions envisageables.**
- ✓ **Disposition 37 : Création d'une base de données des entreprises et établissements rejetant dans le milieu, et gestion et actualisation de cette base de données.**

### Suivi / Métrologie

- ✓ **Disposition 38 : Vérifier les conformités de raccordements des artisans.**

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 39 : Sensibiliser les communes pour qu'elles signent la charte régionale d'entretien des espaces publics pour une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.**
- ✓ **Disposition 40 : Sensibilisation des collectivités, particuliers et artisans et exploitants agricoles sur une meilleure utilisation des pesticides.**
- ✓ **Disposition 41 : Continuer la sensibilisation des artisans aux traitements de leurs eaux usées et la mise en place de traitements spécifiques (filtre à graisse).**
- ✓ **Disposition 42 : Réaliser une enquête sur les pratiques d'utilisation de phytosanitaires par les communes, avec un retour d'expérience ensuite et une sensibilisation aux bonnes pratiques (stockage par exemple...).**
- ✓ **Disposition 43 : Sensibilisation et incitation à mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion sylvicoles ou les principes de gestion durable édités pour les peupleraies.**

## 2.4 Objectif général 7 : Suivre l'évolution de la qualité des eaux, partager l'information et adapter la réponse

Ce dernier Objectif général de l'enjeu axe le travail sur le suivi de la qualité des eaux mais surtout le partage de l'information pour fédérer l'ensemble des acteurs autour de la problématique.

Il s'organise autour de 4 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | -      |
| Suivi / Métrologie                          | 2      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 2      |
| Travaux                                     | -      |

### Suivi / Métrologie

- ✓ **Disposition 44 : Réinstaurer un suivi de l'Indice Poisson Rivière (IPR) au niveau de l'Automne. On cherchera notamment à reprendre l'ancienne station.**

- 
- ✓ **Disposition 45 : Vérifier la bonne réalisation des suivis de qualité prévus dans le contrat global.**

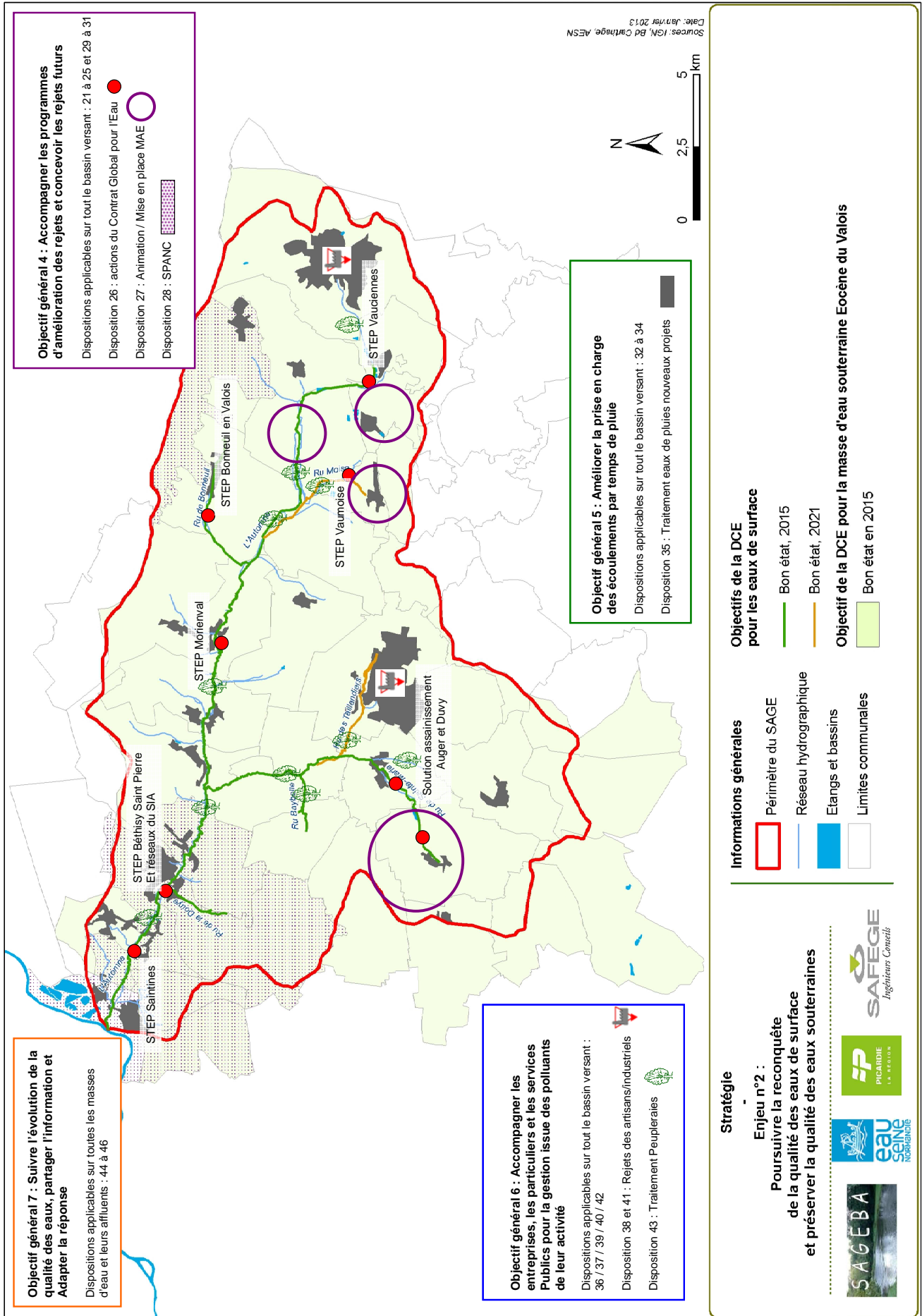
#### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 46 : Récupérer les données de suivis qualité (eaux superficielles, souterraines, sites et sols pollués), effectuer leur bilan annuel et leur communication auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.**
- ✓ **Disposition 47 : Communiquer auprès des usagers cibles quand une pollution accidentelle a été identifiée. On vise ici deux principes : alerter sur le risque pour un usage et sensibiliser sur les causes de l'accident pour éviter son renouvellement dans le futur.**

## 2.5 Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°2

La carte figure à la page suivante.







## 3

## Enjeu n°3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés

### 3.1 Objectif général 8 : Permettre la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Restauration Entretien (PPRE) et sa reconduction

Dans cet Objectif général, ce sont les interventions sur la qualité hydromorphologique de la rivière qui sont visées. (Remarque : la problématique de continuité écologique et sédimentaire fait l'objet d'un Objectif général spécifique).

Il s'organise autour de 4 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 1      |
| Suivi / Métrologie                          | 1      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 1      |
| Travaux                                     | 1      |

#### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 48 : Étudier et définir des secteurs prioritaires à restaurer ou renaturer hydromorphologiquement (à partir de l'état des lieux des premiers PPE).**

### Suivi / Métrologie

- ✓ **Disposition 49 : Réaliser un bilan annuel du suivi des espèces invasives sur le bassin versant.** *Les inventaires seront faits à la faveur de la présence sur le terrain pour d'autres missions également.*

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 50 : Sensibiliser tous les acteurs à la présence des espèces invasives et sur les possibilités de lutte respectueuse de l'environnement.** *On cherche ici à développer une action large basée sur la responsabilité de chacun.*

### Travaux

- ✓ **Disposition 51 : Restaurer la dynamique fluviale par des actions de restauration et de renaturation des cours d'eau (actions prioritaires à partir de l'état des lieux du PPRE).** *On vise ici l'ensemble du bassin versant, sans se focaliser sur un seul type de travaux ou un seul type de tronçon.*

## 3.2 Objectif général 9 : Restaurer la qualité écologique

Cet Objectif général regroupe 4 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 1      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 2      |
| Travaux                                     | 1      |

### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 52 : Inventorier et valoriser les réservoirs biologiques.**

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 53 : Accompagner et valoriser les dispositifs en cours de réhabilitation des frayères.**

- ✓ **Disposition 54 : Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU et des SCoT, mettre en valeur, lors des consultations, les tronçons d'intérêt écologique fort, afin que soient évitées des constructions à proximité (en lien également avec les corridors écologiques). On vérifiera également à cette occasion que les zones humides sont classées en zone N.**

### Travaux

- ✓ **Disposition 55 : Développer, préserver et gérer les frayères. On rappellera toutefois qu'il sera d'abord nécessaire de restaurer la dynamique de la rivière et s'assurer d'une bonne qualité chimique et physico-chimique avant de créer une nouvelle frayère.**

**N.B :** La stratégie identifie par ailleurs une possibilité de 2 règles relatives à cet Objectif général qui seront étudiés dans le règlement.

## 3.3 Objectif général 10 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire

Cet Objectif général regroupe l'ensemble des dispositions visant à améliorer la continuité sur l'Automne et ses affluents.

Il s'organise autour de **6** dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 2      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 2      |
| Travaux                                     | 2      |

### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 56 : Étudier, à l'échelle du bassin versant, la franchissabilité de tous les ouvrages et l'intérêt écologique des cours d'eau / hiérarchiser et définir un plan pluriannuel de réduction du taux d'étagement des cours d'eau. Cette disposition est à coupler avec l'étude hydraulique de l'enjeu n°4 et avec les actions d'arasement d'ouvrages.**

*Il s'agit essentiellement pour le Maître d'Ouvrage de faire une synthèse de toute l'information disponible (voire la compléter ponctuellement) pour permettre ces actions.*

- ✓ **Disposition 57 : Définir l'état de chaque étang (présence d'ouvrages, digue, état, usage, utilité actuelle, etc.) et évaluer leurs impacts sur le cours d'eau. Développer un programme de travaux d'amélioration.** *On pourra commencer par se focaliser sur les étangs ayant une connexion avec les cours d'eau, et plus particulièrement les étangs traversant.*

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 58 : Informer et sensibiliser les propriétaires d'ouvrages sur la législation et leurs responsabilités légales (droits d'eau, entretiens, etc.).**
- ✓ **Disposition 59 : S'assurer du niveau de connaissances sur les corridors écologiques, contribuer à cette connaissance, à son partage et à sa prise en compte.**

### Travaux

- ✓ **Disposition 60 : Réaliser des travaux de rétablissement de la continuité sur ouvrages.** *Ces derniers seront réalisés sur la base de l'action précédente, une fois la hiérarchisation achevée.*
- ✓ **Disposition 61 : Déconnecter certains étangs présents dans le cours d'eau ou en dérivation (identifiés dans la Disposition 57).**

**N.B :** La stratégie identifie par ailleurs une possibilité d'une règle relative à cet Objectif général qui sera étudiée dans le règlement.

## 3.4 Objectif général 11 : Préserver et reconquérir les zones humides

Il s'organise autour de 6 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 2      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 2      |

|         |   |
|---------|---|
| Travaux | 2 |
|---------|---|

### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 62 : Définir les ZHIEP et les ZSGE, engager la phase de concertation et de rédaction de plans d'actions.**
- ✓ **Disposition 63 : Faire vivre la base de données sur les zones humides identifiées du bassin versant (délimitation, état, actions engagées...).**

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 64 : Annexer aux PLU l'inventaire scientifique des zones humides réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Picardie et en partie du SAGEBA.**
- ✓ **Disposition 65 : Accompagner les exploitants lors de la replantation de leurs peupleraies pour un respect des bonnes pratiques.**

### Travaux

- ✓ **Disposition 66 : Restaurer et mettre en place le plan de gestion des ZH prioritaires.**
- ✓ **Disposition 67 : Encourager l'acquisition foncière de parcelles pour la préservation ou la récréation de zones humides. *Un rapprochement fort avec les Conseils généraux sera envisagé pour utiliser le classement en Espace Naturel Sensible des terrains ciblés.***

**N.B :** La stratégie identifie par ailleurs une possibilité de 3 règles relatives à cet Objectif général qui seront étudiées dans le règlement.

## **3.5 Objectif général 12 : Sensibiliser les acteurs et riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables**

Cet Objectif général vise à limiter toutes les interventions locales défavorables aux milieux et aux cours d'eau, par une sensibilisation-formation des acteurs.

Il s'organise autour de 6 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | -      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 6      |
| Travaux                                     | -      |

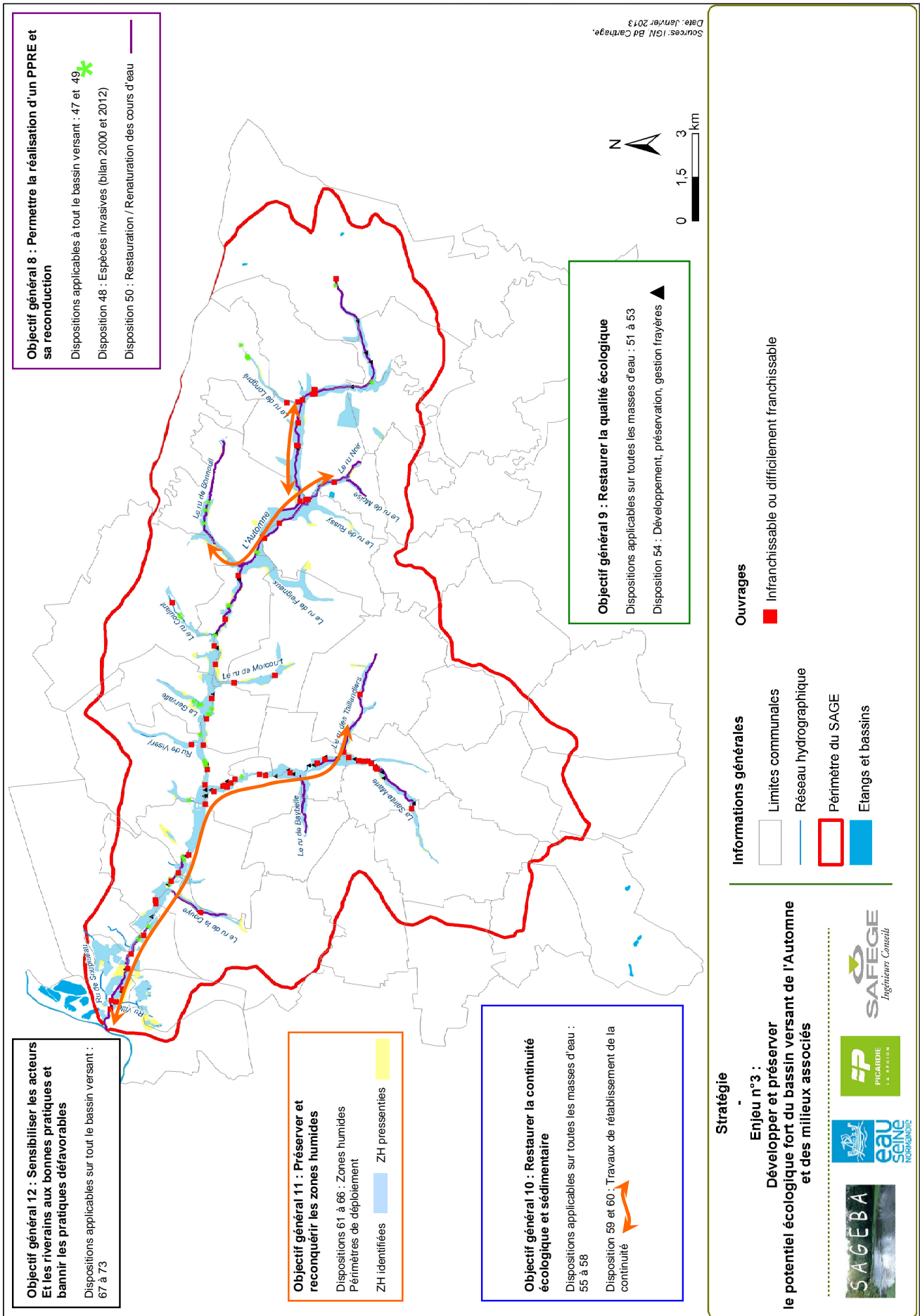
### Sensibilisation/Communication/Animation

- ✓ **Disposition 68 : Sensibiliser les riverains sur les bonnes et mauvaises pratiques de gestion des cours d'eau (entretien de la végétation rivulaire, curage, reprofilage, protection de berges, mais aussi traitements chimiques...) et sur la définition du bon état écologique des cours d'eau. On reliera cette action à l'enjeu n°2, et notamment à la disposition 49.**
- ✓ **Disposition 69 : Sensibiliser les propriétaires de plans d'eau à l'impact des étangs sur la qualité des cours d'eau et milieux associés.**
- ✓ **Disposition 70 : Former et communiquer auprès des fleuristes et pépiniéristes sur l'impact des espèces invasives et, en parallèle, sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques évitant la prolifération.**
- ✓ **Disposition 71 : Sensibiliser les exploitants de peupleraies pour changer d'essences. Avec la participation du CRPF.**
- ✓ **Disposition 72 : Sensibiliser les exploitants pour que la ripisylve soit préservée au cours de l'exploitation de la parcelle.**
- ✓ **Disposition 73 : Faire évoluer le site du SAGEBA pour intégrer l'ensemble des éléments de sensibilisation exprimés au sein de l'Objectif général 12.**

## 3.6 Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°3

La carte figure à la page suivante.







## 4

## Enjeu n°4 : Maîtriser les risques d'inondations et de coulées de boue (ruissellements) pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau

### 4.1 Objectif général 13 : Acquérir la connaissance et cartographier définitivement le risque

Cet Objectif général reprend les objectifs du SAGE précédent (non atteints) et les complète.

Il s'organise autour de 3 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 3      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | -      |
| Travaux                                     | -      |

#### Étude / Bilan

- ✓ **Disposition 74 : Étudier le risque inondation (hydrologique et hydraulique) pour une cartographie des zones inondables à l'échelle du bassin versant et la définition d'actions de protection.** *On mettra notamment en avant les zones d'expansion de crues pour leur préservation. L'impact hydraulique des peupleraies et les possibilités de reconnections (merlons) seront particulièrement regardés.*

- ✓ **Disposition 75 : Étudier et cartographier les risques de coulées de boues et définir des actions de protection (préconisations de secteurs clés d'action).** *Cette étude se fera en forte concertation avec les acteurs du territoire, tant pour le diagnostic que pour les solutions.*
- ✓ **Disposition 76 : Réaliser une visite technique approfondie de la digue de l'étang Wallu et faire le point sur le risque à son niveau.**

## 4.2 Objectif général 14 : Mettre en œuvre des actions de protection

Cet Objectif général correspond à la mise en œuvre des solutions déterminées à la faveur de l'Objectif général 13.

Il s'organise autour de 3 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | -      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 1      |
| Travaux                                     | 2      |

### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 77 : Inciter à éviter les coupes à blancs dans les secteurs sensibles aux coulées de boues et préserver ces derniers dans les PLU par leur classement par exemple en Espaces Boisés Classés.**

### Travaux

- ✓ **Disposition 78 : Mettre en œuvre des travaux de protection contre le risque inondation par débordement des cours d'eau.** *On envisage ici plusieurs types de travaux : reconnexion de zones d'expansion de crues, protections locales de réduction de la vulnérabilité, interventions sur ouvrages...*
- ✓ **Disposition 79 : Freiner les écoulements de surface avec la mise en place de bandes enherbées, haies ou fossés entre les parcelles, cultures intermédiaires et augmenter également les infiltrations vers la nappe.**

*On entend ici l'ensemble des MAE existantes ainsi que les actions volontaires sur les pratiques agricoles : les bandes enherbées en bordure de cours d'eau ne constituent pas à elles seules l'éventail des possibilités.*

### 4.3 Objectif général 15 : Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque

Il s'organise autour de 2 dispositions.

| Type de disposition                         | Nombre |
|---|--------|
| Étude / Bilan                               | 1      |
| Suivi / Métrologie                          | -      |
| Sensibilisation / Communication / Animation | 1      |
| Travaux                                     | -      |

#### Étude / Bilan

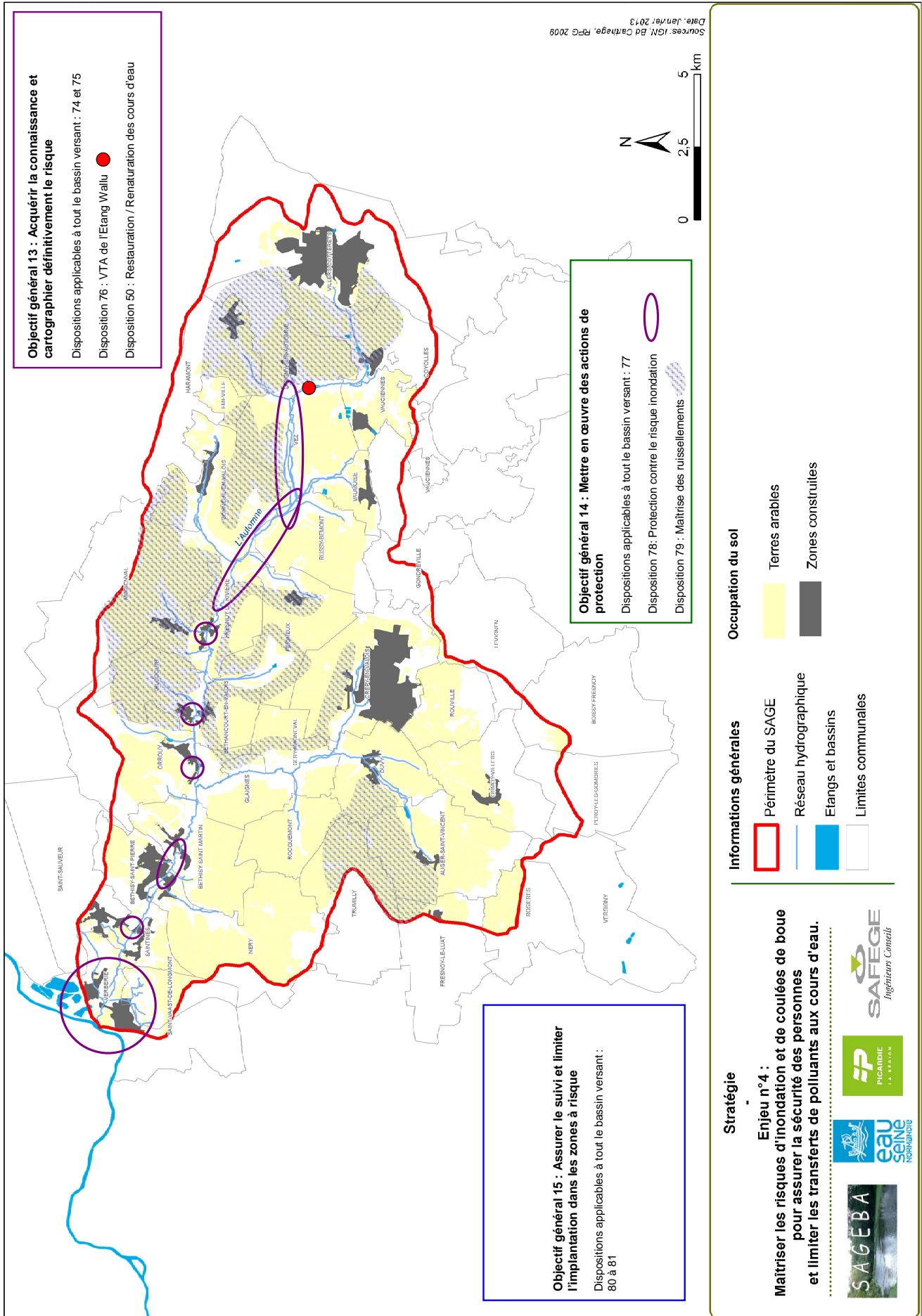
- ✓ **Disposition 80 : Faire un bilan sur site en cas de catastrophe (inondation ou coulée de boue) : cartes, bilan des enjeux touchés, date, événement pluviométrique, photos...**

#### Sensibilisation / Communication / Animation

- ✓ **Disposition 81 : Assister les communes lors de leurs révisions des PLU sur la base des cartographies des risques réalisées**

### 4.4 Carte de synthèse : stratégie relative à l'enjeu n°4

La carte figure à la page suivante.



## 5

## Enjeu 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

### 5.1 Objectif général 16 : Pérenniser l'équipe de travail pour le déploiement et le respect du SAGE,

Cet Objectif général regroupe 3 dispositions :

- ✓ **Disposition 82 : Maintenir a minima l'équipe du SAGEBA : Animateur(rice) et technicien(e) de rivière et procéder le cas échéant à leur remplacement rapide en cas de départ.**
- ✓ **Disposition 83 : Assurer, en cas de départ, une passation complète du savoir et un relais progressif auprès des acteurs locaux, afin que la nouvelle équipe soit rapidement reconnue et associée aux travaux en cours.**
- ✓ **Disposition 84 : Se réinterroger sur les compétences actuelles du SAGEBA et les faire évoluer en cas de besoin pour traiter un sujet « orphelin » du SAGE.**

### 5.2 Objectif général 17 : Maintenir un dynamisme et une activité forte auprès des acteurs locaux et des populations

Cet Objectif général regroupe 1 disposition principale de mise en œuvre :

- ✓ **Disposition 85 : Maintenir les commissions thématiques constituées pendant le SAGE et organiser a minima chaque année, mais également en fonction des besoins, une rencontre.** *Seront envisagées : information, bilan de l'année, transfert de savoirs suite à la réalisation d'une étude ou une synthèse de la qualité des eaux par exemple, travail sur un sujet de fond pour proposer des pistes de mise en œuvre d'une mesure (approuver son lancement ou son résultat), etc.*

### 5.3 Objectif général 18 : Archiver l'information, la partager et préparer le SAGE suivant

Cet Objectif général regroupe 2 dispositions :

- ✓ **Disposition 86 : Centraliser toute la donnée produite par les acteurs locaux et l'archiver suivant les thématiques du SAGE.** *On vise ici à permettre à tout acteur de rassembler rapidement tout le savoir pour traiter un sujet, mais également permettre une continuité en cas de changement de l'équipe d'animation.*
- ✓ **Disposition 87 : Synthétiser les résultats obtenus, année après année, et rendre compte des progrès sur les objectifs du SAGE et du travail restant à effectuer.**



## PARTIE 3

# **EFFICACITE ATTENDUE DE LA STRATEGIE**

---



# 1

## Efficacité par enjeu, objectif et disposition

Les tableaux présentés aux pages suivantes détaillent pour chaque disposition l'efficacité estimée pour l'atteinte du bon état des masses d'eau. Cette estimation se veut quantitative lorsqu'il est possible d'approcher par un calcul sommaire les effets possibles de la mesure. Quand l'évaluation est trop incertaine, l'estimation reste qualitative.

Cette estimation de l'efficacité a permis de prendre du recul sur :

- le dimensionnement des dispositions,
- la complémentarité des dispositions,
- le traitement complet des problématiques au travers des Objectifs généraux.

**L'analyse et les calculs effectués donnent un ordre de grandeur. Ils reposent sur des hypothèses.** Les incertitudes fortes qui concernent un grand nombre de paramètres ne peuvent permettre d'attacher une confiance absolue à cette évaluation.

**N.B :** La colonne « O » dans le tableau correspond à l'Ordre de mise en œuvre de la disposition au sein de l'Objectif général dans laquelle elle figure. Il s'agit de montrer que certaines dispositions sont des préalables à d'autres. Ces dernières ne pourront être réalisées ou n'auront d'intérêt que si les premières sont mises en œuvre auparavant.



| Objectif général  | N° | Dispositions (résumées)  | O* | Efficacité estimée**                      | Efficacité quantifiée à maxima                                    | Argumentaire de l'efficacité estimée   |
|---|----|--|----|---|---|--|
| <b>Enjeu 1</b>  |    |  |    |   |   |  |
| Production d'une connaissance suffisante sur les ressources en eaux souterraines et les besoins | 1  | Bilan des données piézométriques existantes, carte piézométrique et besoins en piézomètres complémentaires le cas échéant                                    | 1  | Faible, mais préalable                    | -   | Actuellement les informations sont dispersées sur le territoire. Une vision globale sur le bassin versant permettra d'accélérer et d'améliorer la réflexion.<br>Ceci reste une action de connaissance.   |
|   | 2  | Étude aspects hydrologique et hydrogéologique des assecs de la Sainte-Marie  | 2  | Faible, mais préalable                    | -   | Ceci reste une action de connaissance.   |
|   | 3  | Suivi quantitatif des masses d'eau par la réalisation de jaugeages   | 1  | Faible, mais nécessaire sur le long terme | -   | Aujourd'hui plusieurs masses d'eau sont méconnues ou insuffisamment connues en termes d'état quantitatif. Afin de rendre compte de leur évolution, il est nécessaire d'avoir un suivi. La connaissance acquise permettra de renforcer les actions à mettre en œuvre dès le constat d'une évolution négative                              |
|   | 4  | Étude débits minimums biologiques et les volumes prélevables sur le bassin versant   | 2  | Faible, mais indispensable                | -   | Cette action est le préalable à une vraie compréhension des débits acceptables en rivière et du lien entre niveaux des nappes et écoulements en période d'étiage notamment. A plus long terme, cette étude permettra de connaître la limite haute de prélèvements supportables par le bassin versant en différents points du territoire. |
|   | 5  | Installation échelles limnimétriques sur les masses d'eau notamment aux secteurs d'asecs. Sensibilisation des riverains à la problématique                   | 3  | Moyenne                                   | Réduction de la consommation difficile à chiffrer                 | Cette action permettra d'acquérir une connaissance complémentaire. Il est attendu aussi que des réactions positives interviennent chez les consommateurs à la vue de niveaux bas. On attend une réaction par une visualisation améliorée des effets des prélèvements en eau sur certains tronçons.                                       |
| Maîtrise, secteur de consommation par secteur de consommation, de l'évolution des prélèvements  | 6  | Diagnostic des réseaux AEP (hors SIAEP Auger) et identification des points noirs   | 1  | Faible, mais préalable                    | -   | Cette action est indispensable gestionnaire par gestionnaire pour prévoir les travaux d'atteinte de bons rendements sur les réseaux. Elle reste au stade de l'étude si elle n'est pas suivie d'une mise en œuvre sur le SAGE   |
|   | 7  | Définition des zones à risque de prélèvements (intervention en amont des projets)  | 1  | Faible mais sécurisation                  | -   | Cette définition permettra de mieux penser les projets d'aménagements et d'éviter des pressions en hausse dans les zones à risque.   |
|   | 8  | Bilan auprès des exploitants agricoles de leurs équipements et pratiques d'irrigation  | 2  | Faible                                    | -   | L'efficacité est modérée en raison du faible nombre d'irrigants et des volumes prélevés. Elle reste une entrée en matière pour les économies d'eau dans ce secteur. Elle permet toutefois d'intégrer tout le monde dans les efforts à fournir.   |
|   | 9  | Étude globale des ressources alternatives pouvant être mobilisées sur le bassin versant et évaluation de la faisabilité                                      | 1  | Faible, mais Préalable                    | -   | Cette action prépare à une diversification de la ressource <u>à l'échelle du bassin versant</u> . Elle reste au stade de l'étude si elle n'est pas suivie d'une mise en œuvre sur le SAGE  |
|   | 10 | Sensibilisation (entrepreneurs et particuliers) et promotion des systèmes de récupération et utilisation des eaux de pluies dans les nouvelles constructions | 1  | Moyenne                                   | Entre 18 000 et 40 000 m <sup>3</sup> non prélevés / an           | Cette action se faisant à la faveur des nouveaux projets, elle permet une modération des consommations induites par l'accroissement de population.   |
|   | 11 | Sensibilisation des particuliers aux techniques et équipements générant des économies d'eau  | 1  | Moyenne                                   | Jusqu'à 200 000 m <sup>3</sup> non prélevés / an à partir de 2022 | En considérant une action poussée pour maintenir les tendances baissières des consommations d'eau observées  |
|   | 12 | Formation-accompagnement des agriculteurs à une meilleure irrigation   | 2  | Moyenne                                   | 5 000 à 10 000 m <sup>3</sup> non prélevés par an                 | Le prélèvement par an reste toutefois très variable, la quantification se fait sur une base d'un gain de 5 à 10 % sur les consommations moyennes actuelles. Elle reste toutefois à fort débat.   |

| Objectif général  | N° | Dispositions (résumées)   | O* | Efficacité estimée**       | Efficacité quantifiée à maxima   | Argumentaire de l'efficacité estimée  |
|---|----|---|----|----------------------------|--|---|
|   | 13 | Accompagnement des préleveurs industriels (derniers gains sur les prélèvements)   | 2  | Faible                     | Sécurisation de la baisse envisagée dans le scénario tendanciel                                    | Le scénario tendanciel a estimé une baisse faible des prélèvements industriels de l'ordre de celles envisagées par l'Agence de l'Eau dans son scénario tendanciel. En raison de la faible marge de manœuvre, cette action a vocation à sécuriser la réalisation effective de ces gains.   |
|   | 14 | Étude de l'impact des propositions sur les consommations en eau (élaboration-révision PLU)  | 2  | Moyenne, sécurisation      | 100 % des masses d'eau sécurisées  | Il s'agit d'un réflexe à instaurer dans les révisions-élaborations de PLU. Elle permettra de mieux respecter les zones à risques de prélèvements et de modérer les projets fortement consommateurs d'eau.   |
|   | 15 | Incitation des communes à reperméabiliser les sols dans les secteurs urbains anciens  | 3  | Moyenne                    | Quelques milliers de m <sup>3</sup> gagnés en recharge de nappe                                    | Ici l'action envisagée est à coupler avec des opérations de reconquête de secteurs urbains. Elle a une double efficacité : l'amélioration des infiltrations vers la nappe dans des secteurs aujourd'hui imperméabilisés mais également la maîtrise de ruissellements urbains et de leurs impacts en termes de qualité des cours d'eau et de sécurité des personnes. L'effet restera toutefois local.                                      |
|   | 16 | Mise en place de systèmes économes en eau dans des bâtiments publics  | 1  | Forte                      | Contribution à l'économie de 200 000 m <sup>3</sup> /an d'ici à 2022 attribuée à la disposition 11 | Les actions proposées ici concourent à une réduction directe des volumes d'eau prélevés par le secteur AEP.   |
|   | 17 | Mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluie au niveau des bâtiments publics   | 1  | Forte                      | Contribution à l'économie de 200 000 m <sup>3</sup> /an d'ici à 2022 attribuée la disposition 11   |   |
|   | 18 | Amélioration rendements des réseaux d'AEP (85% au moins en moyenne d'ici 2022 pour chaque commune).   | 1  | Forte                      | 61 290 m <sup>3</sup> /an non prélevés   | L'amélioration du rendement des réseaux se traduit directement par une baisse des volumes prélevés en raison de la perte moindre occasionnée au cours de la distribution.   |
|   | 19 | Remplacement des équipements d'irrigation si nécessaire   | 2  | Moyenne                    | Non chiffrable en l'état   | En cas de dysfonctionnement avéré, le remplacement du matériel permet des gains nets sur le volume total prélevé.   |
| Diminution de la pression sur les têtes de bassin versant                           | 20 | Étude et mutualisation à l'échelle du bassin versant de l'Automne des possibilités de répartition équilibrée des prélèvements nécessaires à l'Alimentation en eau potable | 1  | Faible, mais indispensable | -  | Ceci reste une action de réflexion et conception de solutions. La valeur ajoutée est la demande de mutualisation à l'échelle du bassin versant de la réflexion. Elle doit éviter un développement de solutions locales ne réglant pas le problème de fond de pression de prélèvements sur les têtes de bassin versant. L'effet reste faible car ce sera la mise en œuvre des travaux définis par cette réflexion qui réduira la pression. |
| <b>Enjeu 2</b>  |    |   |    |                            |  |   |
| Accompagner les programmes d'amélioration des rejets et concevoir les rejets futurs | 21 | Bilan SPANC et leurs actions  | 1  | Faible, préalable          | -  | Ceci reste une action de connaissance.  |
|   | 22 | Actualisation/Réalisation Schéma Directeurs d'Assainissement et zonages assainissement, et lancement des travaux nécessaires  | 1  | Moyenne                    | -  | Les SDA, par l'ensemble des actions qu'ils préconisent, permettent de définir un programme de travaux notamment sur les réseaux (on notera plus tard l'intervention du Contrat Global sur les unités de traitement) qui peuvent constituer encore des points noirs par temps de pluie.  |
|   | 23 | Bilan progressif de l'avancement des études BAC   | 2  | Faible, sécurisation       | -  | Il s'agit ici d'un suivi du bon avancement et du maintien de la dynamique autour des actions qui seront proposées   |

| Objectif général | N° | Dispositions (résumées)   | O* | Efficacité estimée**   | Efficacité quantifiée à maxima   | Argumentaire de l'efficacité estimée  |
|------------------|----|---|----|--|--|---|
|                  | 24 | Évaluation de la capacité de chaque cours d'eau à recevoir une nouvelle charge polluante  | 1  | Faible, sécurisation   | 100 % des rejets sur masse d'eau stabilisés  | Action essentiellement de sécurisation des rejets futurs. Il s'agit d'avoir l'outil pour éviter de nouveaux rejets dans les milieux récepteurs identifiés comme très sensibles.   |
|                  | 25 | Contrôle des branchements d'assainissement  | 1  | Faible, mais indispensable   | -  | Action de contrôle pouvant déboucher par la suite sur des travaux de rectification.   |
|                  | 26 | Suivi réalisation des travaux d'assainissement collectif et non collectif programmé dans le Contrat Global pour l'Eau et non programmés | 2  | Faible, mais indispensable<br><br>Forte par la réalisation du Contrat Global | Cette action permet de sécuriser la réalisation effective des actions consignées au contrat global dont on peut estimer les effets suivants :<br>Réduction des flux de l'ANC -43 % MO, -21% P, - 35% Nt avec pourtant croissance forte de population<br>Maintien d'une qualité bonne à très bonne sur MO, N et P sur l'Automne et la Sainte-Marie malgré la hausse forte de la population et une baisse fixée à 10 % du débit d'étiage<br>Règlement sur le ru Noir et Moise du problème de qualité physico chimique, attente d'une atteinte du bon état<br>Sécurisation du problème MO sur l'amont de la Sainte Marie par solution d'assainissement à Auger<br>Légère vigilance sur le phosphore sur l'amont de l'Automne (en limite, mais avec une prévision forte d'accroissement de la population)<br><b>Ru des Taillandiers restant toujours problématique</b> |   |
|                  | 27 | Animation et mise en place de MAE (et d'éventuelles nouvelles études BAC)   | 1  | Forte  | Non chiffrable en l'état   | L'efficacité dépendra essentiellement de la mise en œuvre réelle qui sera faite.<br>Plusieurs points de vigilance permettront un réel impact sur la qualité des eaux :<br>- la surface totale de déploiement des mesures,<br>- la proximité des parcelles concernées (regroupement sur un même secteur plutôt que dispersion sur le bassin versant),<br>- la pérennité de la mise en place des mesures (les retours d'expérience montrent des recrudescences des problématiques dès la fin de la contractualisation).<br>La compréhension accrue du fonctionnement hydrogéologique permettra aussi de mieux estimer le temps nécessaire à une observation des effets de la disposition. |
|                  | 28 | Sensibilisation sur l'obligation des SPANC  | 1  | Faible   | -  | L'objectif recherché reste une mobilisation des communes n'ayant pas encore mis en place leur SPANC.  |
|                  | 29 | Réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif   | 1  | Moyenne  |  | Cette action intègre une réhabilitation supplémentaire d'installations d'ANC par rapport au Contrat Global et permet de porter les réductions à - 50 % sur MO, -22 % sur phosphore et - 40 % sur Nt   |
|                  | 30 | Réhabilitation branchements défectueux identifiés   | 1  | Forte  | Non chiffrable en l'absence de données   | L'action possède un potentiel fort d'amélioration de la qualité physico-chimique et chimique du cours d'eau par la suppression définitive de déversements directs potentiels au cours d'eau.  |
|                  | 31 | Incitation propriétaires d'étangs à l'installation de moine ou de grille.   | 1  | Moyenne  | Non chiffrable en l'absence de données   | On estimera qu'une dizaine d'étangs traités permettra une bonne évolution par rapport à la situation actuelle.  |

| Objectif général   | N° | Dispositions (résumées)  | O* | Efficacité estimée**                      | Efficacité quantifiée à maxima   | Argumentaire de l'efficacité estimée   |
|--|----|--|----|---|--|--|
| Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie  | 32 | Étude des ruissellements sur le bassin versant (contexte urbain et contexte rural) et risques de pollution (urbaines, agricoles). Ciblage secteurs les plus sensibles à toutes ces formes de pollution | 1  | Faible, mais préalable                    | -  | Ceci reste une action de connaissance. Elle servira toutefois à une réflexion plus éclairée par la suite.  |
|  | 33 | Incitation à la réalisation des zonages pluviaux et aux choix des techniques d'infiltration à la parcelle  | 1  | Moyenne                                   | -  | Cette action doit contribuer pour tous les nouveaux projets à la maîtrise de ruissellements urbains et de leurs impacts en termes de qualité des cours d'eau et sécurité des personnes.  |
|  | 34 | Réflexion dans les zones sensibles sur des largeurs de bandes enherbées plus importantes que 5 mètres  | 2  | Moyenne                                   | Une bande enherbée plus large que 5 mètres permet de gagner encore de 10 % à 20 % sur le ruissellement, les nitrates, le phosphore et les phytosanitaires, toutefois cela dépend des cas et d'autres paramètres interviennent (l'effet supplémentaire sur les MES ne serait pas notable) |  |
|  | 35 | Mise en place des traitements des eaux pluviales à la source sur tous les nouveaux projets et si possibilité dans des secteurs anciens (noues, lacunes, parking filtrant, filtre hydrocarbure...)      | 1  | Moyenne                                   | Non chiffrable en l'état   | Cette action doit contribuer à la maîtrise de ruissellements urbains et de leurs impacts en termes de qualité des cours d'eau et sécurité des personnes.   |
| Accompagner les entreprises, les particuliers et les services publics pour la gestion des polluants issus de leur activité | 36 | Bilan des sites orphelins contenant potentiellement des produits polluants et état des actions envisageables   | 1  | Faible, mais indispensable                | -  | Ceci reste une action de connaissance. Elle permettra d'envisager à plus long terme des opérations d'évacuation des stocks.  |
|  | 37 | Création d'une base de données des entreprises et établissements rejetant dans le milieu, et gestion et actualisation de cette base de données   | 1  | Faible, mais indispensable                | -  | Ceci reste une action de connaissance et partage de l'information.   |
|  | 38 | Vérification des conformités de raccordements des artisans   | 1  | Faible, mais indispensable                | -  | Il s'agit d'une action de contrôle qui permettra d'ouvrir par la suite sur des actions de rectification  |
|  | 39 | Sensibilisation des communes : signature charte régionale d'entretien des espaces publics (diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires)  | 1  | Moyenne                                   | Baisse de 50 % à 100 % des flux annuels sur tout le territoire   | L'action s'entend ici avec l'atteinte d'un minima pour chaque commune du niveau 3 qui implique une réduction de 50 % des pesticides utilisés. Cette baisse drastique sera corrélée à plus long terme à une réduction des molécules présentes dans les eaux de surface et souterraines. |
|  | 40 | Sensibilisation des collectivités, particuliers et artisans et exploitants agricoles sur une meilleure utilisation des pesticides  | 1  | Moyenne                                   | Non chiffrable   | Cette action agit à la source des flux de pesticides. L'efficacité est directe pour la qualité des eaux mais l'effet s'envisage sur le long terme en raison de la rémanence des produits. Cette action reste de la sensibilisation, l'effet réel reste en partie non maîtrisable.      |
|  | 41 | Poursuite de la sensibilisation des artisans aux traitements de leurs eaux usées et la mise en place de traitements spécifiques (filtre à graisse)   | 1  | Moyenne                                   | Non chiffrable   | Cette action doit permettre un meilleur traitement à la source et un rejet diminué au milieu même si ce dernier transite par une station de traitement collective.   |
|  | 42 | Enquête sur les pratiques d'utilisation de phytosanitaires par les communes, avec un retour d'expérience ensuite et une sensibilisation aux bonnes pratiques (stockage par exemple...)                 | 1  | Moyenne                                   | Cette action concourt aux actions 39 et 40   |  |
| Suivre l'évolution de la qualité des eaux, partager l'information et adapter la réponse                                    | 44 | Réinstaurer un suivi de l'Indice Poisson Rivière (IPR) au niveau de l'Automne.   | 1  | Faible, mais nécessaire sur le long terme | -  | La réinstauration du suivi de l'IPR sur l'Automne permettra de noter l'efficacité des actions relatives à la qualité des eaux et la restauration de la continuité écologique, et les corriger éventuellement. L'effet s'envisage donc plus à long terme.                               |
|  | 45 | Vérification de la bonne réalisation des suivis de qualité prévus dans le contrat global   | 1  | Faible, mais nécessaire sur le long terme | -  | L'amélioration du suivi qualitatif permettra de noter l'efficacité des actions mises en œuvre et de renforcer leur mise en œuvre si besoin. L'effet s'envisage donc plus à long terme.   |
|  | 46 | Collecte des données de suivis qualité, bilan annuel et communication auprès de l'ensemble des acteurs du territoire   | 1  | Faible, mais nécessaire sur le long terme | -  | Le suivi de qualité est dispersé entre plusieurs producteurs de données, leur mise en commun permettra une prise de recul plus importante et, à plus long terme, un meilleur ciblage des interventions.  |



| Objectif général   | N° | Dispositions (résumées)   | O* | Efficacité estimée**       | Efficacité quantifiée à maxima  | Argumentaire de l'efficacité estimée   |
|--|----|---|----|----------------------------|---|--|
|  | 47 | Communication auprès des usagers cibles quand une pollution accidentelle a été identifiée   | 1  | Moyenne                    | -   | Le partage d'expérience permettra de pointer les comportements défavorables. Il est à espérer que cette action réduise sur le long terme les cas de pollutions accidentelles, ce qui évitera des déclassements potentiels de la qualité.   |
| <b>Enjeu 3</b>   |    |   |    |                            |   |  |
| Permettre la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Restauration Entretien (PPRE) et sa reconduction | 48 | Étude et définition des secteurs prioritaires à restaurer ou renaturer hydromorphologiquement   | 1  | Faible, mais préalable     | -   | Ceci reste une action de connaissance.   |
|  | 49 | Bilan annuel du suivi des espèces invasives sur le bassin versant   | 1  | Faible, mais indispensable | -   | Ceci reste une action de connaissance et de contrôle d'une non prolifération. En cas de développement avéré, il sera possible de demander des mesures d'urgence.   |
|  | 50 | Sensibilisation de tous les acteurs à la présence des espèces invasives et sur les possibilités de lutte respectueuse de l'environnement  | 1  | Moyenne                    | Stabilisation des sites   | L'effet escompté est une stabilisation en l'état des foyers d'espèces invasives. Il repose sur un engagement citoyen et reste en partie non maîtrisable.   |
|  | 51 | Restauration de la dynamique fluviale par des actions de restauration et de renaturation des cours d'eau  | 2  | Forte                      | Augmente de 5,2 à 7,5 points le linéaire total satisfaisant en qualité morpho | Ces actions sont très forte car elle implique une intervention directe sur l'état « physique du cours d'eau ». Le linéaire d'intervention proposé permet une hausse significative du linéaire en bon état morphologique sur les masses d'eau.  |
| Restaurer la qualité écologique  | 52 | Inventaire et valorisation des réservoirs biologiques   | 1  | Moyenne                    | -   | La disposition cherche à mettre en valeur le rôle de certains réservoirs dans la dynamique des peuplements et la colonisation des différents tronçons. En fonction des identifications effectuées, des interventions pourront être définies pour favoriser l'alimentation par ces réservoirs.      |
|  | 53 | Accompagnement et valorisation des dispositifs en cours de réhabilitation des frayères  | 1  | Moyenne                    | Non chiffrable en l'état  | Une surface accrue de frayères contribuera à une dynamique des populations piscicoles meilleure qu'actuellement. L'effet reste en partie modéré puisque l'état des peuplements dépend également de la qualité morphologique mais aussi physico-chimique des masses d'eau.                          |
|  | 54 | Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU et des SCoT, mise en valeur des tronçons d'intérêt écologique fort, afin que soient évitées des constructions à proximité            | 2  | Moyenne, sécurisation      | 100 % des tronçons naturels préservés   | L'effet escompté est la préservation des abords des cours d'eau par une très bonne sensibilisation et un rappel constant de leur rôle dans l'état écologique des masses d'eau. On espère ainsi une non dégradation à l'échelle du SAGE (l'effet ici est une conservation des richesses actuelles). |
|  | 55 | Développement, préservation et gestion des frayères   | 2  | Moyenne                    | Amélioration locale (affluents) et globale (Automne et Sainte-Marie) de l'IPR | Une surface accrue de frayères contribuera à une dynamique des populations piscicoles meilleure qu'actuellement. L'effet reste en partie modéré puisque l'état des peuplements dépend également de la qualité morphologique mais aussi physico-chimique des masses d'eau                           |
| Restaurer la continuité écologique et sédimentaire   | 56 | Étude, à l'échelle du bassin versant, de la franchissabilité de tous les ouvrages et l'intérêt écologique des cours d'eau : plan pluriannuel de réduction du taux d'étagement des cours d'eau | 1  | Faible, mais indispensable | -   | Ceci reste une action de connaissance. C'est son couplage avec les travaux d'arasement qui permet un effet significatif.   |
|  | 57 | Étude de l'état de chaque étang et son impact sur le cours d'eau. Développement d'un programme de travaux d'amélioration  | 1  | Faible, mais indispensable | -   | Ceci reste une action de connaissance. C'est son couplage avec les travaux sur étang qui permet un effet significatif.   |
|  | 58 | Information et sensibilisation des propriétaires d'ouvrages sur la législation et leurs responsabilités légales   | 1  | Faible                     | -   | On cherche à créer ici un climat favorable au développement d'autres actions mais aussi à aider les propriétaires à respecter l'ensemble des responsabilités qui leur incombent.   |

| Objectif général  | N° | Dispositions (résumées)  | O* | Efficacité estimée**        | Efficacité quantifiée à maxima                               | Argumentaire de l'efficacité estimée   |
|---|----|--|----|-----------------------------|--|--|
|   | 59 | S'assurer du niveau de connaissances sur les corridors écologiques, contribuer à cette connaissance, à son partage et à sa prise en compte   | 1  | Faible, mais indispensable  | -  | Ceci reste une action de connaissance et de partage de l'information.  |
|   | 60 | Travaux de rétablissement de la continuité sur ouvrages  | 2  | Forte                       |  | Intervention sur 30 ouvrages (en plus de ceux prévus par le Contrat Global) permettant :<br>De rétablir une continuité Oise - Automne aval - Sainte Marie – Ru des Taillandiers<br>Conférer une connexion plus importante Ru Noir – Automne amont – Ru de Bonneuil<br>Sans rétablir toute la continuité, cette action par une intervention sur 37 % des ouvrages potentiels permet un vrai gain en termes de qualité hydromorphologique. |
|   | 61 | Déconnexion d'étangs présents dans le cours d'eau ou en dérivation.  | 3  | Forte                       | Non chiffrable en l'état                                     | On estimera qu'une dizaine d'étangs traités permettra une bonne évolution par rapport à la situation actuelle.   |
| Préserver et reconquérir les zones humides  | 62 | Définition des ZHIEP et des ZSGE, phase de concertation et rédaction de plans d'actions  | 1  | Forte                       | Préservation et mise en valeur à 100 % des zones identifiées | Cette action doit aboutir à la reconnaissance de ZHIEP et ZSGE sur le territoire ce qui permettra une sauvegarde à long terme de milieux d'une extrême importance pour le cours d'eau. La gestion effectuée sur ces zones engendrera des effets positifs sur les espèces présentes et la qualité de l'eau.   |
|   | 63 | Base de données sur les zones humides identifiées du bassin versant  | 1  | Faible, nécessaire au suivi | -  | Action permettant le suivi et une évaluation réelle des pertes et leur compensation le cas échéant.  |
|   | 64 | Inventaire des zones humides retenu par le SAGE joint aux PLU  | 1  | Moyenne                     | -  | L'effet escompté est la préservation des milieux identifiés comme zone humide (mais non nécessairement ZHIEP ou ZSGE) et un rappel constant de leur rôle dans l'état écologique de la vallée. On espère ainsi une non dégradation à l'échelle du SAGE (l'effet ici est une conservation des richesses actuelles).  |
|   | 65 | Accompagnement des exploitants lors de la replantation de leurs peupleraies pour un respect des bonnes pratiques.  | 2  | Moyenne                     | -  | Le linéaire de l'Automne est fortement concerné par des peupleraies. On espère ici favoriser le rétablissement d'une ripisylve satisfaisante dans ces secteurs mais à l'occasion des replantations ce qui dépasse également l'horizon du SAGE dans certains cas.   |
|   | 66 | Restauration et mise en place de plan de gestion des ZH prioritaires   | 2  | Forte                       | -  | La gestion effectuée sur ces zones engendrera des effets positifs sur les espèces présentes et la qualité de l'eau.  |
|   | 67 | Encouragement de l'acquisition foncière de parcelles pour la préservation ou la récréation de zones humides  | 1  | Forte                       | -  | Cette action maximise les chances de préservation et mise en valeur des milieux d'intérêts. La récréation de zones humides permettra de contrebalancer à l'échelle de la rivière les zones aujourd'hui moins satisfaisantes.   |
| Sensibiliser les acteurs et riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables | 68 | Sensibilisation des riverains sur les bonnes et mauvaises pratiques de gestion des cours d'eau et sur la définition du bon état écologique des cours d'eau                         | 1  | Moyenne                     | Non chiffrable   | On compte ici sur une amélioration locale des tronçons en secteurs privés par une adaptation progressive des plantations ou des berges par les riverains. L'effet reste toutefois grandement non maîtrisable.  |
|   | 69 | Sensibilisation des propriétaires de plans d'eau à l'impact des étangs sur la qualité des cours d'eau et milieux associés  | 1  | Moyenne                     | Non chiffrable   | On espère ici créer un climat favorable pour la réalisation de travaux sur les étangs.   |
|   | 70 | Formation et communication auprès des fleuristes et pépiniéristes sur l'impact des espèces invasives et en parallèle sensibilisation aux bonnes pratiques évitant la prolifération | 1  | Moyenne                     | Non chiffrable   | L'effet escompté est une stabilisation en l'état des foyers d'espèces invasives. Il repose sur un engagement citoyen et reste en partie non maîtrisable  |
|   | 71 | Sensibilisation des exploitants de peupleraies pour changer d'essences   | 1  | Moyenne                     | Non chiffrable   | Cet effet ne s'envisage qu'à long terme et à l'occasion des replantations.   |
|   | 72 | Sensibilisation des exploitants pour que la ripisylve soit préservée au cours de l'exploitation de la parcelle   | 1  | Moyenne                     | -  | Il s'agit ici d'un maintien des tronçons de ripisylve en bon état. C'est une action de long terme et régulière afin de maintenir les bonnes pratiques (cas des changements de propriétaire par exemple).   |

| Objectif général   | N° | Dispositions (résumées)   | O* | Efficacité estimée**  | Efficacité quantifiée à maxima | Argumentaire de l'efficacité estimée  |
|--|----|---|----|-----------------------|--------------------------------|---|
|  | 73 | Évolution du site du SAGEBA   | 1  | Moyenne               | -                              | Il s'agit d'une action de communication d'ampleur sur l'ensemble des sujets relatifs à la qualité des masses d'eau et aux bonnes pratiques pour la maintenir ou l'améliorer.  |
| <b>Enjeu 4</b>   |    |   |    |                       |                                |   |
| Acquérir la connaissance et cartographier définitivement le risque | 74 | Étude du risque inondation, cartographie des zones inondables et définition d'actions de protection   | 1  | Faible, autre logique | -                              | L'action cible ici la sécurité des personnes  |
|  | 75 | Étude et cartographie des risques de coulées de boues et actions de protection  | 1  | Faible, autre logique | -                              | L'action cible ici la sécurité des personnes  |
|  | 76 | Visite technique approfondie de la digue de l'étang Wallu   | 2  | Faible, autre logique | -                              | L'action cible ici la sécurité des personnes  |
| Mettre en œuvre des actions de protection                          | 77 | Incitation au bannissement des coupes à blancs dans les secteurs sensibles aux coulées de boues et préservation de ces derniers                     | 1  | Moyenne               | -                              | Le maintien de secteurs à sols stables (non intégralement nus) limite les surfaces fortement ruisselantes et le risque de transfert de particules au cours d'eau (limitant ainsi les envasements préjudiciables à la qualité morphologique)                     |
|  | 78 | Mise en œuvre des travaux de protection contre le risque inondation par débordement des cours d'eau   | 3  | Faible à Forte        | -                              | L'action cible ici la sécurité des personnes prioritairement.<br>En revanche la proposition d'arasement de merlons et de reconnexion de zones humides sur certains linéaires contribue fortement à la reconquête de la qualité hydromorphologique de l'Automne. |
|  | 79 | Maîtrise des écoulements de surface avec la mise en place de bandes enherbées, haies ou fossés entre les parcelles, cultures intermédiaires         | 2  | Forte                 | Calcul ?                       | Les rétentions opérés par les systèmes de frein aux écoulements permettent également une limitation du transfert des polluants en surfaces (MES et pesticides notamment).   |
| Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque | 80 | Faire un bilan sur site en cas de catastrophe (inondation ou coulées de boue) : cartes, bilan des enjeux touchés, date, événement pluviométrique... | 1  | Faible                | -                              | L'action cible ici la sécurité des personnes  |
|  | 81 | Assister les communes lors de leurs révisions des PLU sur la base des cartographies des risques réalisées   | 1  | Faible                | -                              | L'action cible ici la sécurité des personnes  |



## 2

# Effets attendus sur les masses d'eau

Les tableaux ci-dessous rappellent pour chaque masse d'eau :

- les états actuels,
- les dates d'atteinte du bon état fixées par la DCE,
- l'effet attendu de la stratégie sur chaque état,
- l'estimation de l'atteinte du bon état à l'échéance DCE et à l'échéance du SAGE.

## 2.1 L'Automne

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel   | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE                                 | Évolution due à la stratégie          | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020)   |
|--|---|------------------|---|---------------------------------------|---|
| État Écologique                        | État moyen<br><br>État Physico-chimique : <b>Bon</b><br>État Biologique : <b>Moyen</b><br>Hydromorphologie : <b>Non satisfaisante</b> | Bon état en 2015 | En amélioration mais incertitude forte d'atteinte en 2015 | État Physico-chimique<br>→ (↗ locale) | Oui<br><br>(Maintien à bon)   |
|  |   |                  |   | État Biologique<br>↗                  | Oui<br><br>(Intégrateur de l'état physico-chimique bon et des progrès sur l'hydromorphologie)   |
|  |   |                  |   | Hydromorphologie<br>↗                 | Progression nette sur l'état hydromorphologique (mais quantification difficile en l'absence de référentiel précis).<br><br><b>Continuité totale non atteinte.</b> |
| État chimique                          | <b>Mauvais état</b>   | Bon état en 2015 | Non atteinte  | État chimique<br>↗                    | Non atteinte probable en raison du déclassement HAP.<br><br>Progression espérée sur les autres molécules  |

## 2.2 La Sainte-Marie

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel et   | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE                  | Évolution due à la stratégie                    | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020)   |
|--|--|------------------|--|---|---|
| État Écologique                        | État moyen   | Bon état en 2015 | Espéré quasiment atteint à l'échéance 2015 | État Physico-chimique<br>→ (↗ hausse à l'amont) | Oui<br>(Maintien à bon)   |
|  | État Physico-chimique : <b>Bon</b><br>État Biologique : <b>Moyen à bon</b> |                  |  | État Biologique<br>↗                            | Oui<br>(en stabilisation à l'état bon, amélioration du peuplement piscicole par restauration de la continuité)                                      |
|  | Hydromorphologie : <b>Non satisfaisante</b>                                |                  |  | Hydromorphologie<br>↗                           | Progression nette sur l'état hydromorphologique (mais quantification difficile en l'absence de référentiel précis)<br><br>Continuité totale espérée |
| État chimique                          | <b>Mauvais état</b>  | Bon état en 2021 | Non atteint                                | État chimique<br>↗                              | Non atteinte probable en raison du déclassement HAP.<br><br>Progression espérée sur les autres molécules  |

## 2.3 Le Ru de Bonneuil

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel  | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE                                 | Évolution due à la stratégie                                    | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020)                                    |
|--|--|------------------|---|---|--|
| État Écologique                        | État moyen   | Bon état en 2015 | En amélioration mais incertitude forte d'atteinte en 2015 | État Physico-chimique<br>↗ (travaux sur la station d'épuration) | Oui<br>(Maintien à bon)  |
|  | État Physico-chimique : <b>Bon</b><br>État Biologique : <b>Moyen</b> |                  |   | État Biologique<br>↗  | Espérée<br>(atteint à bon par progression EPC et amélioration hydromorphologie)                                    |
|  | Hydromorphologie : <b>Non satisfaisante</b>                          |                  |   | Hydromorphologie<br>↗   | Progression nette sur l'état hydromorphologique (mais quantification difficile en l'absence de référentiel précis) |
| État chimique                          | <b>Inconnu</b>   | Bon état en 2021 | Avis impossible   | État chimique<br>→  | Avis impossible  |



## 2.4 Le Ru Moise

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel   | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE  | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020) | Évolution due à la stratégie |
|--|---|------------------|--|---|------------------------------|
| État Écologique                        | État moyen<br>État Physico-chimique : <b>Moyen à Bon</b><br>État Biologique : <b>Non connu</b><br>Hydromorphologie : <b>Non satisfaisante</b> | Bon état en 2021 | L'échéance du SAGE sera quasi commune avec l'échéance DCE.   |   |                              |
|  |   |                  | Oui<br>(Maintien-amélioration avec reconstruction de la station d'épuration)   | État Physico-chimique<br>↗ (travaux sur la station d'épuration)                 |                              |
|  |   |                  | Espérée<br>(En raison du bon état physico-chimique et des travaux sur l'état physique du ru (en lien avec le ru Noir)) | État Biologique<br>↗  |                              |
|  |   |                  | Progression nette sur l'état hydromorphologique (mais quantification difficile en l'absence de référentiel précis)     | Hydromorphologie<br>↗   |                              |
| État chimique                          | <b>Inconnu</b>  | Bon état en 2021 | Avis impossible  |   | État chimique<br>→           |

## 2.5 Ru des Taillandiers

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel   | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE   | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020) | Évolution due à la stratégie                 |
|--|---|------------------|---|---|--|
| État Écologique                        | État médiocre   | Bon état en 2021 | L'échéance du SAGE sera quasi commune avec l'échéance DCE.  |   | État Physico-chimique et biologique<br>→ à ↗ |
|  | État Physico-chimique : <b>Médiocre</b>   |                  | L'atteinte du bon état physico-chimique et par conséquent biologique reste très incertaine car dépendant de la découverte des sources réelles de pollution (amélioration si identification de branchements problématiques et réalisation des travaux prévus). |   |  |
|  | État Biologique : <b>Non connu</b><br>Hydromorphologie : <b>Non satisfaisante</b> |                  | Progression nette sur l'état hydromorphologique (mais quantification difficile en l'absence de référentiel précis)  | Hydromorphologie<br>↗   |  |
| État chimique                          | <b>Inconnu</b>  | Bon état en 2021 | Avis impossible   |   | État chimique<br>→                           |

## 2.6 Ru de Baybelle

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel  | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE                           | Évolution due à la stratégie | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020)                                    |
|--|--|------------------|---|------------------------------|--|
| État Écologique                        | État moyen   | Bon état en 2015 | En amélioration mais incertitude d'atteinte en 2015 | État Physico-chimique<br>→   | Oui<br>(Maintien à bon)  |
|  | État Physico-chimique : <b>Bon</b><br>État Biologique : <b>Moyen</b> |                  |   | État Biologique<br>↗         | Espérée<br>(en raison de l'amélioration de la continuité et intervention sur l'hydromorphologie)                   |
|  | Hydromorphologie : <b>Non satisfaisante</b>                          |                  |   | Hydromorphologie<br>↗        | Progression nette sur l'état hydromorphologique (mais quantification difficile en l'absence de référentiel précis) |
| État chimique                          | <b>Inconnu</b>   | Bon état en 2021 | Avis impossible                                     | État chimique<br>→           | Avis impossible  |

## 2.7 Ru de la Douye

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel  | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE                           | Évolution due à la stratégie | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020)                                    |
|--|--|------------------|---|------------------------------|--|
| État Écologique                        | État moyen   | Bon état en 2015 | En amélioration mais incertitude d'atteinte en 2015 | État Physico-chimique<br>→   | Oui<br>(Maintien à bon)  |
|  | État Physico-chimique : <b>Bon</b><br>État Biologique : <b>Moyen</b> |                  |   | État Biologique<br>↗         | Espérée<br>(en raison de l'amélioration de la continuité et intervention sur l'hydromorphologie)                   |
|  | Hydromorphologie : <b>Non satisfaisante</b>                          |                  |   | Hydromorphologie<br>↗        | Progression nette sur l'état hydromorphologique (mais quantification difficile en l'absence de référentiel précis) |
| État chimique                          | <b>Inconnu</b>   | Bon état en 2021 | Avis impossible                                     | État chimique<br>→           | Avis impossible  |

## 2.8 Eocène du Valois

| Évaluation de l'état de la masse d'eau | État actuel     | Objectif DCE     | Atteinte à l'échéance DCE | Évolution due à la stratégie | Estimation de l'atteinte de l'objectif à la fin du SAGE (6 ans, soit 2019/2020)         |
|--|-----------------|------------------|---------------------------|------------------------------|---|
| État chimique                          | Bon état actuel | Bon état en 2015 | Atteint                   | → à ↗                        | Atteint<br>L'ensemble des dispositions concourent à une sécurisation du bon état actuel |
| État quantitatif                       | Bon état actuel | Bon état en 2015 | Atteint                   | → à ↗                        | Atteint<br>L'ensemble des dispositions concourent à une sécurisation du bon état actuel |



## PARTIE 4

# **BILAN DE LA STRATEGIE EN TERMES ECONOMIQUES ET DE GOUVERNANCE**

---





# 1

## Chiffrage de la stratégie du SAGE

### 1.1 Objectif

Le chiffrage présenté dans cette partie a les objectifs suivants :

- ✓ Rendre compte de l'effort global envisagé, ainsi que sa répartition entre les différents enjeux et Objectifs généraux déterminés,
- ✓ Comparer cet effort aux objectifs et programme de mesures du SDAGE pour l'unité hydrographique Automne,
- ✓ Permettre à tous les acteurs locaux de connaître les ordres de grandeurs des mesures à mettre en œuvre et des bénéfices attendus (en lien avec l'efficacité attendue des mesures).

L'évaluation du coût de la stratégie est effectuée pour 10 années. Ce calcul permet de prendre en compte le déploiement des actions sur un temps significatif, nécessaire à l'obtention et la constatation de résultats. Un chiffrage sur 10 années est cohérent avec le temps de mise en œuvre d'un SAGE (6 ans) et le temps nécessaire à sa révision (pendant lequel il continue de s'appliquer).

### 1.2 Méthodologie

Afin d'évaluer le coût de la stratégie du SAGE, chaque disposition a été chiffrée en prenant en compte les investissements nécessaires, les coûts de fonctionnement et/ou les coûts de suivi et d'animation au sein du SAGEBA.

Le chiffrage s'effectue à partir d'un dimensionnement de l'action (nombre d'études, nombres de contrôles, surface ciblée, etc.). Ce dimensionnement est basé sur les données de terrain, sur l'intensité de mise en œuvre pour une efficacité réelle. Les coûts unitaires sont issus de plusieurs retours d'expérience et/ou d'un dimensionnement par SAFEGE des temps (jours/homme) nécessaires à chaque mission.

**Important** : De façon à rester le plus homogène possible, il a été évité, dans la mesure du possible, de ne pas chiffrer certaines dispositions (seules quelques unes échappent à cette règle). L'évaluation contient donc plusieurs hypothèses de dimensionnement qui peuvent rester incertaines (faute d'absence de connaissances ou d'une étude détaillée de programmes d'actions). Le chiffrage correspond donc à une vision globale, estimée équilibrée. Toutefois, lors de la mise en œuvre, le dimensionnement et/ou les coûts pourront être revus à la hausse ou à la baisse (notamment grâce à des données plus précises ou des résultats d'études préconisées).

## 1.3 Montant global de la stratégie et répartition par enjeu et objectifs

### 1.3.1 Préambule fondamental

#### 1.3.1.1 SAGE et Contrat Global pour l'Eau

En parallèle du SAGE, est mis en place un Contrat Global pour l'Eau de l'Automne. Le SAGEBA en est également la structure de mise en œuvre.

Si les deux démarches sont clairement dissociées, leurs objectifs sont très proches : elles visent à améliorer la qualité des eaux de surface et souterraine dans la perspective de l'atteinte ou du maintien d'un bon état de la ressource et des milieux.

Le Contrat Global pour l'eau de l'Automne regroupe un ensemble d'actions fondamentales pour l'atteinte des objectifs de la DCE. Étant dissocié du SAGE et certain d'être mis en œuvre, ce dernier a été considéré comme intégré au scénario tendanciel. De ce fait, tout un ensemble d'actions prévues dans ce dernier n'ont pas été réinscrites en tant que dispositions dans la stratégie (pour ne pas créer de doublon). La stratégie intègre au contraire une volonté de complémentarité avec ce Contrat et également de renforcement de l'ambition pour le territoire.

Le SAGE prévoit donc la réalisation du Contrat et une disposition pour assurer la bonne mise en œuvre de ce dernier. Il ne chiffre pas à nouveau les actions qui le composent, tout en demandant expressément leur réalisation.

Le montant global de la stratégie peut donc être vu de deux manières : soit en séparant le chiffrage du contrat global, soit en l'intégrant ce dernier, au titre de sa contribution à l'atteinte des objectifs DCE et comme effet d'une disposition de l'enjeu 2 (**Disposition 26**).

Le principe a été de présenter les deux montants à chaque fois et de considérer le Contrat comme partie intégrante de la stratégie.

### **1.3.1.2 Chiffrage sur 10 ans et année de démarrage de certaines dispositions**

Le chiffrage présenté est calculé sur 10 ans. Dans un cas, le montant présenté correspond aux 10 ans fixes de déploiement du SAGE (mise en œuvre et révision). Ce chiffrage prend en compte que certaines mesures (ayant un coût annuel) ne commenceront qu'après un certain nombre d'années. Dans l'autre cas, il correspond au coût total des dispositions mises en œuvre chacune sur 10 ans.

### **1.3.2 Montants (hors Contrat Global pour l'Eau)**

Le tableau ci-dessous présente les montants globaux et répartis par enjeu et Objectif général

**Tableau 3 : Montant global de la stratégie et répartition des coûts par enjeu et Objectif général**

| Enjeu  | Objectif général   | Montant sur 10 ans du SAGE (€) | Montant total sur 10 ans pour chaque mesure (€) |
|--|--|--------------------------------|---|
| Enjeu 1 : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface   | Production d'une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraines et les besoins                             | 434 824 €                      | 434 824 €                                       |
|  | Maîtrise, secteur de consommation par secteur de consommation, de l'évolution des prélèvements                             | 2 078 087 €                    | 2 078 087 €                                     |
|  | Diminution de la pression sur les têtes de bassin versant  | 81 395 €                       | 81 395 €  |
| <b>TOTAL ENJEU 1</b>   |  | <b>2 594 307 €</b>             | <b>2 594 307 €</b>                              |
| Enjeu 2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines   | Accompagner les programmes d'amélioration des rejets et concevoir les rejets futurs  | 3 924 012 €                    | 4 549 012 €                                     |
|  | Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie  | 1 296 296 €                    | 1 296 971 €                                     |
|  | Accompagner les entreprises, les particuliers et les services publics pour la gestion des polluants issus de leur activité | 115 000 €                      | 115 000 €                                       |
|  | Suivre l'évolution de la qualité des eaux, partager l'information et adapter la réponse                                    | 25 000 €                       | 25 000 €  |
| <b>TOTAL ENJEU 2</b>   |  | <b>5 360 308 €</b>             | <b>5 985 983 €</b>                              |
| Enjeu 3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés  | Permettre la réalisation d'un Plan Pluriannuel de Restauration Entretien (PPRE) et sa reconduction                         | 1 768 302 €                    | 1 768 302 €                                     |
|  | Restaurer la qualité écologique  | 135 977 €                      | 135 977 €                                       |
|  | Restaurer la continuité écologique et sédimentaire   | 909 302 €                      | 909 302 €                                       |
|  | Préserver et reconquérir les zones humides   | 816 326 €                      | 879 326 €                                       |
|  | Sensibiliser les acteurs et riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables                            | 91 977 €                       | 91 977 €  |
| <b>TOTAL ENJEU 3</b>   |  | <b>3 721 884 €</b>             | <b>3 784 884 €</b>                              |
| Enjeu 4 : Maîtriser les risques d'inondations et de coulées de boue (ruissellements) pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau | Acquérir la connaissance et cartographier définitivement le risque   | 158 488 €                      | 158 488 €                                       |
|  | Mettre en œuvre des actions de protection  | 1 135 000 €                    | 1 585 000 €                                     |
|  | Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque   | 20 000 €                       | 20 000 €  |
| <b>TOTAL ENJEU 4</b>   |  | <b>1 313 488 €</b>             | <b>1 763 488 €</b>                              |
| <i>Enjeu 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des enjeux 1 à 4</i>   | <i>TOTAL ENJEU 5</i>   | <i>1 235 762 €*</i>            | <i>1 235 762 €*</i>                             |
| <b>TOTAL SAGE</b>  |  | <b>12 989 987 €</b>            | <b>14 128 662 €</b>                             |

\* Ces coûts sont déjà répartis dans les enjeux 1 à 4 au prorata des temps nécessaires à chaque disposition

Les graphiques suivants permettent de comparer les investissements prévus entre le SAGE de 2003 et le futur SAGE de l'Automne.<sup>2</sup>

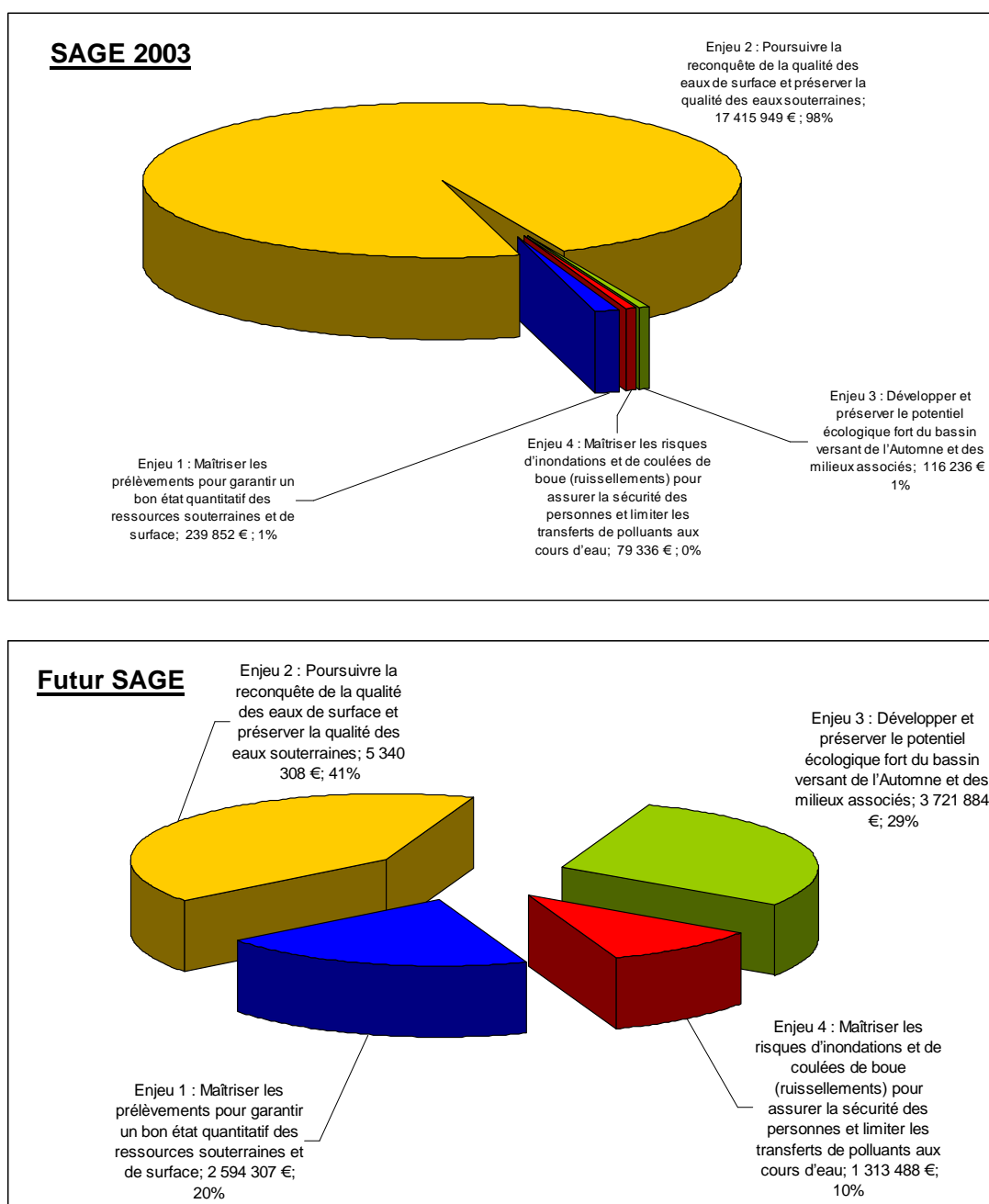


Figure 2 : Montants et leurs répartitions comparés entre le SAGE de 2003 et le futur SAGE

<sup>2</sup> Pour cette comparaison, les investissements chiffrés à l'époque ont été regroupés dans les enjeux actuels auxquels ils correspondent. Ils ont par ailleurs été actualisés à l'aide du convertisseur de l'INSEE (chiffage en francs de 2000 vers euro 2011). Il faut également noter qu'un certain nombre d'actions n'étaient pas chiffrées car considérées comme réalisées hors SAGE (actions rappelées « pour mémoire »). Il est important également de noter que les moyens de mise en œuvre du SAGE (poste d'animation et technicien de rivière) n'étaient pas intégrés au chiffage.

Le SAGE de 2003 prévoyait des dépenses totales de l'ordre de 17,9 millions d'euros actualisés (à modérer en fonction des éléments explicités à la note de bas de page précédente).

La majeure partie des investissements était liée à la réduction des rejets vers les eaux de surface et dans une moindre mesure les eaux souterraines. Une très grande partie du chiffre était liée à la préconisation de réhabilitation des STEP de Crépy-en-Valois et de Villers-Cotterêts et l'équipement en ouvrages de stockage des eaux de pluie.

Bien que l'actualisation et la répartition des coûts de 2003 soit à analyser avec prudence, on peut constater toutefois que la stratégie actuelle confèrera au SAGE une répartition plus équilibrée entre les 4 enjeux.

Elle traduit bien en termes d'efforts les éléments suivants :

- Un achèvement de la reconquête de la qualité des eaux (surfaces et souterraines) avec un investissement toutefois plus modéré moins axé sur les stations d'épuration considérant à la fois l'ampleur des investissements passés sur ce sujet et ceux à venir dans le cadre du Contrat Global,
- Une accentuation de l'effort sur la problématique « quantitative » des ressources. Celle-ci apparaît de plus en plus préoccupante. Il est nécessaire, en raison du déficit de connaissances et d'une action jusqu'à présent limitée, de combler le retard sur ce sujet,
- Un engagement beaucoup plus fort pour l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau et la préservation des milieux. Les investissements traduisent une plus grande diversité de sujets traités, mais également des objectifs plus ambitieux pour traiter cette thématique qui prend une plus grande ampleur au sein de la DCE et du SDAGE notamment,
- Un maintien des investissements sur l'enjeu inondation et ruissellements (ce dernier ayant aussi un effet sur les masses d'eau de surface) afin de réaliser ce qui n'a pas été mené dans le SAGE précédent et accroître la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des ruissellements.

### 1.3.3 Montants intégrant le Contrat Global pour l'Eau

On donne, ici, une vision des efforts totaux sur le bassin versant de l'Automne en intégrant le chiffre prévisionnel du Contrat Global pour l'Eau. Cette perspective est intéressante pour noter l'investissement global pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Tableau 4 : Montants cumulés du SAGE futur et du Contrat Global pour l'Eau

| Objectifs communs  | SAGE                | Contrat global (sur 6 ans) |
|--|---------------------|----------------------------|
| Objectifs liés à gestion quantitative de la ressource en eau et la satisfaction des usages                     | 2 594 307 €         | 865 000 €                  |
| Objectifs liés à l'amélioration de la qualité chimique et physico-chimique des eaux de surface et souterraines | 5 360 308 €         | 18 645 000 €               |
| Objectifs liés à la qualité des milieux aquatiques, à la richesse biologique du territoire et sa valorisation  | 3 721 884 €         | 1 405 000 €                |
| Objectifs liés à la maîtrise des risques d'inondation et de coulées de boues                                   | 1 313 488 €         | -                          |
| <i>Mise en œuvre (commune aux deux démarches) rapportée sur 10 ans</i>   | 1 235 000 €         |                            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>33 905 000 €</b> |                            |

### 1.3.4 Montant comparés avec le programme de mesure du SDAGE 2010-2015 Seine et cours d'eau côtiers normands

Il est intéressant de comparer les actions envisagées avec l'évaluation globale faite dans le cadre du SDAGE 2010-2015 Seine et cours d'eau côtiers normands. Bien que ce dernier ait été dimensionné pour la période 2010-2015 et qu'au contraire le futur SAGE et le Contrat Global pour l'eau sont respectivement pour les périodes 2014-2024 et 2012-2017, ce rapprochement peut être fait. En effet, en raison d'un déficit de mise en œuvre du SAGE de 2003, un nombre conséquent d'objectifs se retrouvent décalés dans le temps.

**Tableau 5 : Montants comparés PDM SDAGE 2010-2015, futur SAGE et Contrat Global pour l'Eau**

| Mesures génériques SDAGE 2010-2015          | Chiffre prévisionnel SDAGE 2010-2015 | SAGE                                  | Contrat Global | Comparaison SAGE + Contrat Global / SDAGE |
|---|--------------------------------------|---------------------------------------|----------------|---|
| Réduction des pollutions ponctuelles        | 11 000 000 €                         | 5 360 308 €                           | 18 645 000 €   | 113%                                      |
| Réduction des pollutions diffuses agricoles | 10 100 000 €                         |                                       |                |   |
| Protection et Restauration des milieux      | 3 800 000 €                          | 3 721 884 €                           | 1 405 000      | 128%                                      |
| Connaissance                                | 400 000 €                            | Intégré dans les chiffrages ci-dessus |                |   |
| Autres                                      | 3 000 000 €                          | NC                                    |                |   |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>28 300 000 €</b>                  |                                       |                |   |

L'investissement cumulé SAGE et Contrat Global pour l'Eau montre une cohérence de la stratégie envisagée pour le territoire par rapport au Programme de Mesures du SDAGE. Il démontre une volonté également d'aller un peu plus loin dans les thématiques relatives aux milieux, à leur restauration et leur préservation.



## 2

## Répartition de la stratégie par Maître d'ouvrage

### 2.1 Répartition en nombre de dispositions

Pour chacune des dispositions, un Maître d'ouvrage potentiel a été identifié.

Le graphique suivant fait état de la répartition du nombre de dispositions par Maître d'Ouvrage envisagé.

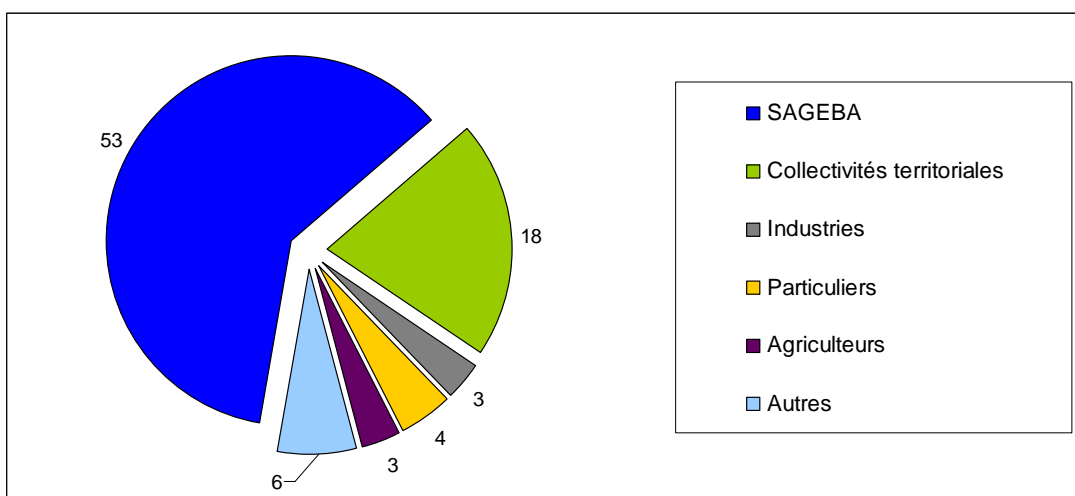


Tableau 6 : Répartition du nombre total de dispositions par Maître d'Ouvrage envisagé

La structure porteuse du SAGE est concernée par un grand nombre de dispositions. Ceci est en cohérence avec son statut intégrateur (seule structure capable d'intervenir « géographiquement » sur tout le bassin versant) mais aussi avec le nombre significatif de dispositions relevant de l'animation et la sensibilisation.

La répartition par montant financier, présentée au chapitre suivant, fait apparaître une répartition de l'effort plus équilibrée.

## 2.2 Répartition en montant total

Le graphique suivant présente la répartition des investissements de la stratégie par typologie de Maître d'Ouvrage. Ce graphique est une répartition des montants uniquement, il ne présage pas du financement.

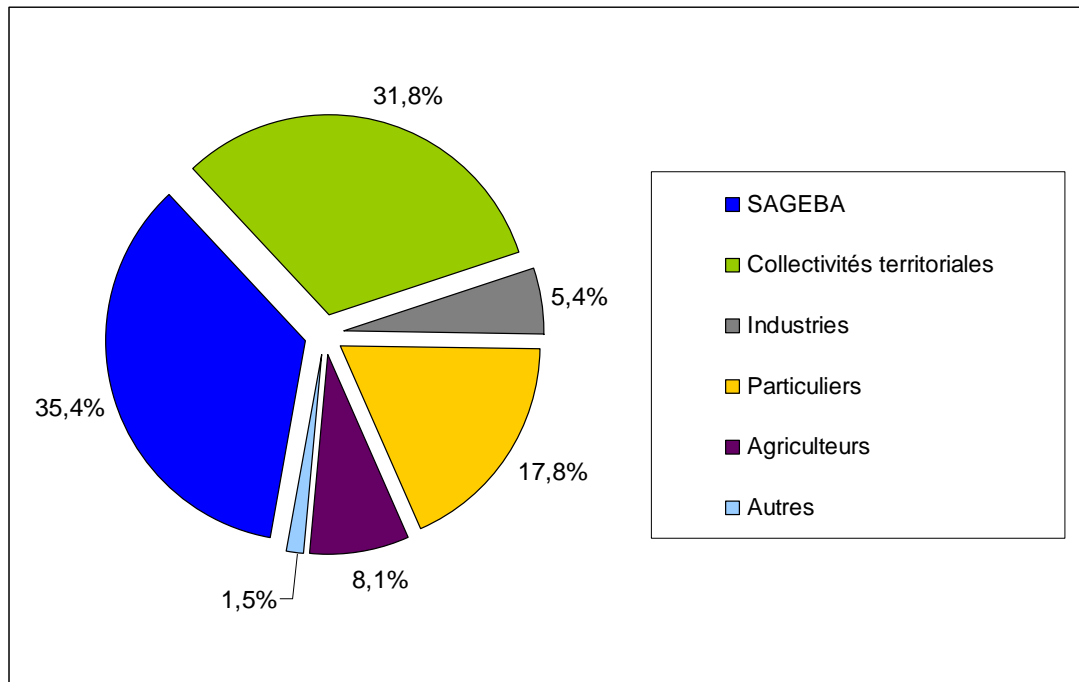
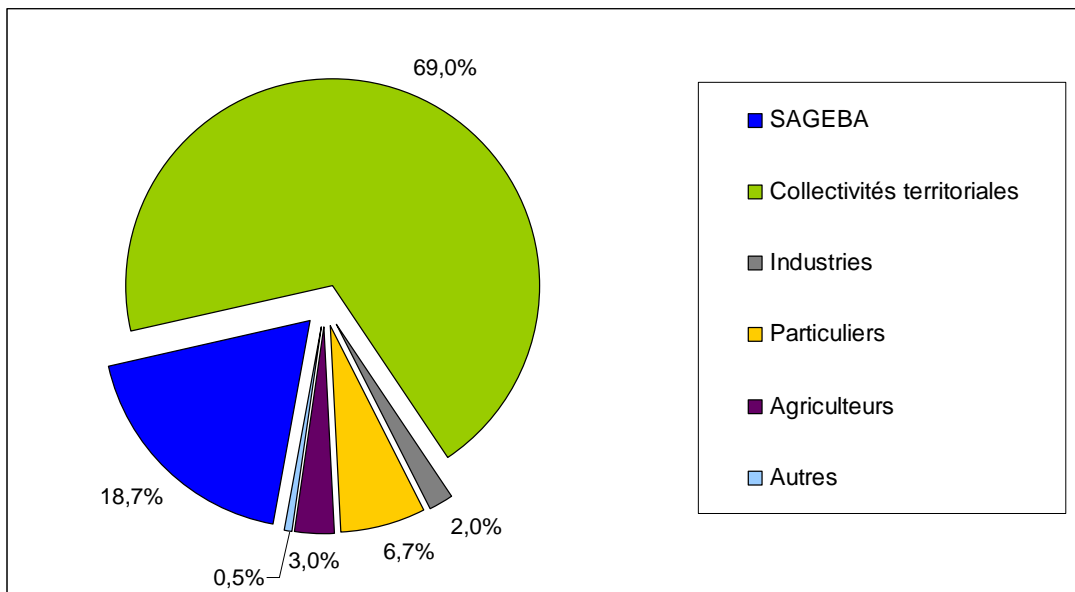


Figure 3 : Répartition des montants cumulés des dispositions par typologie de Maître d'Ouvrages (hors Contrat Global pour l'eau)

Le graphique traduit un équilibre de la stratégie avec une répartition d'environ 1/3 pour la structure porteuse, 1/3 pour les collectivités territoriales (Communes et groupements de communes), et 1/3 pour les usagers.

En intégrant le Contrat Global pour l'Eau, cette répartition est modifiée, notamment en raison des investissements importants programmés en matière d'assainissement et qui reposent intégralement sur les collectivités territoriales.



**Figure 4 : Répartition des montants cumulés des dispositions par typologie de Maître d'Ouvrages (intégrant le Contrat Global pour l'eau)**



## ANNEXE 1

# DIMENSIONNEMENT ET CHIFFRAGES DES DISPOSITIONS

---

**N.B :** Les coûts d'Équivalent Temps Plein (EQTP) sont intégrés uniquement dans le chiffrage global à l'enjeu n°5. C'est pourquoi le montant de certaines dispositions concernées uniquement par de l'animation en interne est équivalent à 0 dans le tableau.



| N°             | Enoncé de la disposition   | Dimensionnement de la disposition  | Coûts unitaires et besoin en EQTP utilisés pour le chiffrage de l'investissement, du coût annuel et du coût total   | Investissement | Coût annuel | Coût sur les 10 ans du SAGE (prise en compte démarrage décalé certaines dispositions) | Coût total chaque mesure sur 10 ans (dépassement pour certaines sur le SAGE suivant) |
|----------------|--|--|---|----------------|-------------|---|--|
| <b>Enjeu 1</b> |  |  |   |                |             |   |  |
| 1              | Bilan des données piézométriques existantes, carte piézométrique et besoins en piézomètres complémentaires le cas échéant.   | 1 bilan initial, mise à jour au besoin   | Externe : 10 000€ / Interne : 0€ (0,1 EQTP première année puis 0,01 EQTP années suivantes)  | 10 000         |             | 10 000  | 10 000   |
| 2              | Etude aspects hydrologique et hydrogéologique des assecs de la Sainte-Marie.   | 1 étude  | Externe : 45 000 €  | 45 000         | -           | 45 000  | 45 000   |
| 3              | Suivi quantitatif des masses d'eau par la réalisation de jaugeages   | Jaugeages sur les têtes de bassin versant de l'Automne et la Sainte-Marie en période d'étiages (6 jaugeages par an) + campagnes de jaugeages 5 autres masses d'eau (60 jaugeages/an) | Externe : 2 jours par mois de technicien (mesures + bilan) à 450 €/j<br>Suivi animation : 0,01 EQTP   |                | 10 800      | 108 000   | 108 000  |
| 4              | Etude débits minimums biologiques et les volumes prélevables sur le bassin versant.  | 1 Etude  | En préalable et si un besoin en données complémentaires est nécessaire : campagne d'acquisition sur 1 an de données piézométriques : 70 000 € : base installation 10 piézomètres complémentaires<br>Et 20 000€ : suivi/bilan des données et campagnes de jaugeages parallèles en rivière (3/4 points supplémentaires par rapport aux stations hydrométriques existantes).<br>Etude en Externe = 150 000 € | 240 000        |             | 240 000   | 240 000  |
| 5              | Installation échelles limnimétriques sur les masses d'eau notamment aux secteurs d'assecs. Sensibilisation des riverains à la problématique.                               | 3 échelles : Taillandiers, Automne, Sainte Marie   | Expertise hydraulique d'analyse hauteurs/débit : 10000 €<br>1 échelle : 650 €<br>pose : 2200 €  | 14 150         |             | 14 150  | 14 150   |
| 6              | Diagnostic des réseaux AEP (hors SIAEP Auger) et identification des points noirs   | Une quinzaine de communes dans un objectif 85 % en moyenne   | Entre 10 et 20 000 € par commune (peut être plus élevé si des prestations plus pointues sont demandées)   | 300 000        |             | 300 000   | 300 000  |
| 7              | Définition des zones à risque de prélèvements (intervention amont des projets)   | 1 travail initial + 1 veille et animation en continue  | Définition initiale : 0,1 EQTP<br>Animation : 0,01 EQTP<br>Interne SAGEBA   |                |             | -   | -  |
| 8              | Bilan auprès des exploitants agricoles de leurs équipements et pratiques d'irrigation.   | 1 bilan en début de SAGE,<br>1 bilan en fin de SAGE  | Interne SAGEBA<br>0,02 EQTP à chaque fois   |                |             | -   | -  |
| 9              | Étude globale des ressources alternatives pouvant être mobilisées sur le bassin versant et évaluation de la faisabilité.   | 1 étude  | En externe : 100 000 €  | 100 000        |             | 100 000   | 100 000  |
| 10             | Sensibilisation (entrepreneurs et les particuliers) et promotion systèmes de récupération et utilisation des eaux de pluies dans les nouvelles constructions               | Edition de plaquettes<br>1ère année : 6 réunions d'animation<br>Années suivantes : 1 réunion   | En externe<br>Plaquettes : 6 000 €<br>1 réunion : 1200 €  | 13 200         | 1 200       | 24 000  | 24 000   |
| 11             | Sensibilisation des particuliers aux techniques et équipements générant des économies d'eau.   | 1 réunion de sensibilisation par an  | En externe :<br>1 réunion : 1200 €  |                | 1 200       | 12 000  | 12 000   |
| 12             | Formation-accompagnement agriculteurs à une meilleure irrigation.  | 1/2 journée de formation   | En interne :<br>0,01 EQTP par an  |                |             | -   | -  |
| 13             | Accompagnement préleveurs industriels (derniers gains sur les prélèvements).   | 1 rencontre par an de 2 préleveurs maximum   | 0,005 EQTP par an   |                |             | -   | -  |
| 14             | Étude de l'impact des propositions sur les consommations en eau (élaboration-révision PLU).  | 1 à 2 par an   | 0,02 EQTP par an  |                |             | -   | -  |
| 15             | Incitation des communes à reperméabiliser les sols dans les secteurs urbains anciens.  | Travail avec 4/5 communes par an   | 0,04 EQTP par an  |                |             | -   | -  |
| 16             | Mise en place systèmes économes en eau dans des bâtiments publics.   | 36 projets : 2 projets par commune pour 18 communes du territoire (environ 1/2 du BV). Ecole, mairie, stade, arrosage des espaces verts.   | Entre 1000 et 5000 € par projet   | 180 000        |             | 180 000   | 180 000  |
| 17             | Mise en place récupération des eaux de pluie au niveau des bâtiments publics.  | 25 projets : 1 par commune sur 25 communes (65 % du territoire).   | Entre 4500 et 7500 € par projet pour des équipements de 5 à 10 m3   | 151 500        |             | 151 500   | 151 500  |
| 18             | Amélioration rendements des réseaux d'AEP (85% au moins en moyenne d'ici 2022 pour chaque commune).  | Chiffrage fortement dépendant des diagnostics. En ordre de grandeur :<br>Base 250 km renouvelés à 0,5 % par an (taux proche de 0,1 actuellement)                                     | 100 €/ml remplacé (moyenne dépendant des diamètres réels remplacés)   |                | 125 000     | 1 250 000   | 1 250 000  |
| 19             | Remplacement des équipements d'irrigation si nécessaire  | Non chiffrable   | Non chiffrable  |                |             | -   | -  |
| 20             | Etude et mutualisation à l'échelle du bassin versant de l'Automne des possibilités de répartition équilibrée des prélèvements nécessaires à l'alimentation en eau potable. | 1 étude globalisée   | Externe : 80 000  | 80 000         |             | 80 000  | 80 000   |

| N°             | Enoncé de la disposition   | Dimensionnement de la disposition   | Coûts unitaires et besoin en EQTP utilisés pour le chiffrage de l'investissement, du coût annuel et du coût total  | Investissement | Coût annuel | Coût sur les 10 ans du SAGE (prise en compte démarrage décalé certaines dispositions) | Coût total chaque mesure sur 10 ans (dépassement pour certaines sur le SAGE suivant) |
|----------------|--|---|--|----------------|-------------|---|--|
| <b>Enjeu 2</b> |  |   |  |                |             |   |  |
| 21             | Bilan SPANC et leurs actions.  | Animation en continu sur le SAGE  | 0,02 EQTP par an   |                |             | -   | -  |
| 22             | Actualisation/Réalisation Schéma Directeurs d'Assainissement et les zonages assainissement et lancement des travaux nécessaires.   | 5 Communes. Travaux non chiffrables   | 25 000 € par commune   | 125 000        |             | 125 000   | 125 000  |
| 23             | Bilan progressif de l'avancement des études BAC  | Animation en continu sur le SAGE  | 0,02 EQTP par an   | -              |             | -   | -  |
| 24             | Evaluation de la capacité de chaque cours d'eau à recevoir une nouvelle charge polluante.  | 1 étude/1 outil   | En externe : 15 000 €  | 15 000         |             | 15 000  | 15 000   |
| 25             | Contrôle des branchements d'assainissement   | 5000 branchements sur 10 ans<br>En priorité Crépy et 3 autres communes en tête de petits sous BV (on ne visera pas l'exhaustivité sur chaque commune) | 100 € par branchement contrôlé (un groupement en mase permettra des gains d'échelle).  | -              | 50 000      | 400 000   | 500 000  |
| 26             | Suivi réalisation des travaux d'assainissement collectif et non collectif programmé dans le Contrat Global pour l'Eau et non programmés.   | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 0,2 EQTP par an   |                |             | -   | -  |
| 27             | Animation mise en place de MAE (et d'éventuelles nouvelles études BAC).  | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 0,5 EQTP par an<br>Chiffrer MAE : Entre 100 et 300 €/ha<br>Concentrations autour des captages d'Auger, Vez, Vaumoise, Vauciennes, Bonneuil (500 ha) |                | 150 000     | 1 050 000   | 1 500 000  |
| 28             | Sensibilisation sur l'obligation des SPANC.  | Animation Forte sur les 3 premières années 7 communes   | 0,05 EQTP 3 premières années   |                |             | -   | -  |
| 30             | Réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif.   | 150 installations   | Coût moyen par installation : 10 000 €   | 1 500 000      |             | 1 500 000   | 1 500 000  |
| 30             | Réhabilitation branchements défectueux identifiés.   | 5 % du total contrôlé sur 10 ans (250 )   | Environ 1500 € par branchement   |                | 37 500      | 300 000   | 375 000  |
| 31             | Incitation propriétaires d'étangs à l'installation de moine ou de grille.  | Objectif d'une vingtaine d'étangs   | Animation : 2 par an => 0,02 EQTP<br>Moine : entre 5000 et 10000 €   | 150 000        |             | 150 000   | 150 000  |
| 32             | Etude des ruissellements sur le bassin versant (contexte urbain et contexte rural) et risques de pollution (urbaines, agricoles). Ciblage secteurs les plus sensibles à toutes ces formes de pollution | 1 étude   | En externe : 66000 €   | 66 000         |             | 66 000  | 66 000   |
| 33             | Incitation à la réalisation des zonages pluviaux et aux choix des techniques d'infiltration à la parcelle  | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 0,05 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 34             | Réflexion dans les zones sensibles sur des largeurs de bandes enherbées plus importantes que 5 mètres  | Animation en continu sur le SAGE  | Intégré dans animation MAE<br>1500 m * 5 m supplémentaires : 7500 m <sup>2</sup> (0,6 ha)<br>300 € ha/an   |                | 225         | 1 575   | 2 250  |
| 35             | Mise en place des traitements des eaux pluviales à la source sur tous les nouveaux projets et si possibilité dans des secteurs anciens (noues, lacunes, parking filtrant, filtre hydrocarbure...)      | 2 projets envergures + 1 petite noue sur 50 % des communes  | 300000 € pour projets envergures<br>30 000 € pour une noue   | 1 200 000      |             | 1 200 000   | 1 200 000  |
| 36             | Bilan des sites orphelins contenant potentiellement des produits polluants et état des actions envisageables   | Animation en continu sur le SAGE  | 1ère année : 0,1 EQTP<br>Années suivantes : 0,02 EQTP  |                |             | -   | -  |
| 37             | Création d'une base de données des entreprises et établissements rejetant dans le milieu, et gestion et actualisation de cette base de données   | Animation en continu sur le SAGE  | 1ère année : 0,1 EQTP<br>Années suivantes : 0,02 EQTP  |                |             | -   | -  |
| 38             | Vérification des conformités de raccordements des artisans   | Animation en continu sur le SAGE en commun avec ci-dessus   | CMA CCIT / 1 EQTP mais pas que Automne   |                |             | -   | -  |
| 39             | Sensibilisation des communes : signature charte régionale d'entretien des espaces publics (diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires)  | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 4 communes par an (toutes à la fin du SAGE)<br>0,07 EQTP  |                |             | -   | -  |
| 40             | Sensibilisation des collectivités, particuliers et artisans et exploitants agricoles sur une meilleure utilisation des pesticides  | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 0,07 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 41             | Poursuite de la sensibilisation des artisans aux traitements de leurs eaux usées et la mise en place de traitement spécifique (filtre à graisse)   | Animation en continu sur le SAGE  | CMA CCIT / 1 EQTP mais pas que Automne   |                |             | -   | -  |
| 42             | Enquête sur les pratiques d'utilisation de phytosanitaires par les communes, avec un retour d'expérience ensuite et une sensibilisation aux bonnes pratiques (stockage par exemple...)                 | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 4 communes par an (toutes à la fin du SAGE)<br>0,1 EQTP (mutualisé avec ci-dessus)  |                |             | -   | -  |
| 43             | Sensibilisation et incitation à mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion sylvicoles ou les principes de gestion durable édités pour les peupleraies   | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 3/4 propriétaires par an<br>0,03 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 44             | Réinstaurer un suivi de l'Indice Poisson Rivière (IPR) au niveau de l'Automne.   | 1 pêche électrique par an sur une station   | 2000 € par pêche électrique et bilan de l'IPR  |                | 2 000       | 20 000  | 20 000   |
| 45             | Vérification de la bonne réalisation des suivis de qualité prévus dans le contrat global.  | Animation en continu sur le SAGE  | Intégrée dans les EQTP de suivi du contrat global.   |                |             | -   | -  |
| 46             | Collecte des données de suivis qualité bilan annuel et communication auprès de l'ensemble des acteurs du territoire  | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 0,01 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 47             | Communication auprès des usagers cibles quand une pollution accidentelle a été identifiée  | Animation en continu sur le SAGE  | En interne (très ponctuel)   |                |             | -   | -  |



| N°             | Enoncé de la disposition   | Dimensionnement de la disposition  | Coûts unitaires et besoin en EQTP utilisés pour le chiffrage de l'investissement, du coût annuel et du coût total  | Investissement | Coût annuel | Coût sur les 10 ans du SAGE (prise en compte démarrage décalé certaines dispositions) | Coût total chaque mesure sur 10 ans (dépassement pour certaines sur le SAGE suivant) |
|----------------|--|--|--|----------------|-------------|---|--|
| <b>Enjeu 3</b> |  |  |  |                |             |   |  |
| 48             | Étude et définition des secteurs prioritaires à restaurer ou renaturer hydromorphologiquement  | Préparation PPRE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 49             | Bilan annuel du suivi des espèces invasives sur le bassin versant  | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 50             | Sensibilisation de tous les acteurs à la présence des espèces invasives et sur les possibilités de lutte respectueuse de l'environnement   | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 51             | Restauration de la dynamique fluviale par des actions de restauration et de renaturation des cours d'eau   | 3 km de berges restaurés,<br>3,6 km de ripisylve<br>4,5 km de renaturation   | 170 €/ml renaturation<br>140 €/ml restauration   | 1 689 000      |             | 1 689 000   | 1 689 000  |
| 52             | Inventaire et valorisation des réservoirs biologiques  | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 53             | Accompagnement et valorisation des dispositifs en cours de réhabilitation des frayères   | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 54             | Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU et des SCoT, mise en valeur des tronçons d'intérêt écologique fort, afin que soient évitées des constructions à proximité.            | Animation en continu sur le SAGE   | En interne : 0,05 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 55             | Développement, préservation et gestion des frayères  | 20 recharge granulométrique<br>15 en restauration<br>Création 4 (1 par petite Masse d'eau)   | Recharge granulométrique : 750 à 1500 € par frayère(dépendant cours d'eau)<br>100 € restauration (mutualiser intervention)<br>2500 € pour création   | 34000          |             | 34 000  | 34 000   |
| 56             | Étude, à l'échelle du bassin versant, de la franchissabilité de tous les ouvrages et l'intérêt écologique des cours d'eau : plan pluriannuel de réduction du taux d'étagement des cours d'eau. | Animation en continu sur le SAGE + 1 étude   | Intégration : 1 EQTP tech rivière pour état initial et hiérarchisation + intervention externe : 100 000 € pour conception des solutions  | 150000         |             | 150 000   | 150 000  |
| 57             | Étude de l'état de chaque étang et son impact sur le cours d'eau. Développement d'un programme de travaux d'amélioration.  | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 58             | Information et sensibilisation des propriétaires d'ouvrages sur la législation et leurs responsabilités légales.   | Animation en continu sur le SAGE   | En interne : 0,02 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 59             | Partage du savoir sur les corridors écologiques et de leur prise en compte.  | Animation en continu sur le SAGE   | En interne : 0,01 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 60             | Travaux de rétablissement de la continuité sur ouvrages  | 30 ouvrages = 3 par an sur 10 ans  | hypothèse 16 000 € par ouvrage avec étude d'impact pour la plupart<br>Prévoir 5 ouvrages plus complexes : 30 000 €   | 550 000        |             | 550 000   | 550 000  |
| 61             | Déconnection d'étangs présents dans le cours d'eau ou en dérivation.   | Environ 10 étangs  | Coûts pouvant être intégrés en partie dans les opérations d'effacement d'ouvrages (si ces derniers sont liés à un plan d'eau).<br>Effacement compris entre : 5000 et 25000 € suivant l'importance des travaux (et dossier réglementaire) | 115000         |             | 115 000   | 115 000  |
| 62             | Définition des ZHIEP et des ZSGE, phase de concertation et rédaction de plans d'actions  | Animation en continu sur le SAGE   | En interne : 0,2 EQTP  |                |             | -   | -  |
| 63             | Base de données sur les zones humides identifiées du bassin versant  | Animation en continu sur le SAGE   | En interne : 0,05 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 64             | Inventaire des zones humides retenu par le SAGE joint aux PLU  | Animation en continu sur le SAGE   | En interne ; 0,05 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 65             | Accompagnement des exploitants lors de la replantation de leurs peupleraies pour un respect des bonnes pratiques.  | Animation en continu sur le SAGE   | En interne ; 0,01 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 66             | Restauration et mise en place de plan de gestion des ZH prioritaires   | A minima proposition SCE marais de Vauciennes (60 ha) et Auger Saint Vincent (10 ha)   | Entre 1500 et 7000 €/ha suivant la réhabilitation nécessaire et l'objectif fixé<br>Gestion des ZH réhabilités : 300 €/ha   | 350000         | 21000       | 497 000   | 560 000  |
| 67             | Encouragement de l'acquisition foncière de parcelles pour la préservation ou la récréation de zones humides.   | ZH id SCE : 1840 ha certains + 172 ha potentiels<br>=> 1,3 % surface de ZH certaines (objectif grenelle), hors sites déjà acquis ou protégés => 23 ha a minima | Entre 3000 €/ha et 5000 €/ha suivant la nature et des négociations<br>Animation intégré à la définition ZHIEP et ZSGE  | 92000          |             | 92 000  | 92 000   |
| 68             | Sensibilisation des riverains sur les bonnes et mauvaises pratiques de gestion des cours d'eau et sur la définition du bon état écologique des cours d'eau.                                    | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 69             | Sensibilisation des propriétaires de plans d'eau à l'impact des étangs sur la qualité des cours d'eau et milieux associés.   | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 70             | Formation et communication auprès des fleuristes et pépiniéristes sur l'impact des espèces invasives et en parallèle sensibilisation aux bonnes pratiques évitant la prolifération.            | Animation en continu sur le SAGE   | Intégration : 1 EQTP tech rivière  |                |             | -   | -  |
| 71             | Sensibilisation des exploitants de peupleraies pour changer d'essences.  | Animation en continu sur le SAGE   | Intégrer dans disposition ci-dessus.   |                |             | -   | -  |
| 72             | Sensibilisation des exploitants pour que la ripisylve soit préservée au cours de l'exploitation de la parcelle.  | Animation en continu sur le SAGE   | En interne : 0,01 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 73             | Évolution du site du SAGEBA  | Animation en continu sur le SAGE   | En interne : 0,02 EQTP   |                |             | -   | -  |

| N°             | Enoncé de la disposition  | Dimensionnement de la disposition   | Coûts unitaires et besoin en EQTP utilisés pour le chiffrage de l'investissement, du coût annuel et du coût total          | Investissement | Coût annuel | Coût sur les 10 ans du SAGE (prise en compte démarrage décalé certaines dispositions) | Coût total chaque mesure sur 10 ans (dépassement pour certaines sur le SAGE suivant) |
|----------------|---|---|--|----------------|-------------|---|--|
| <b>Enjeu 4</b> |   |   |  |                |             |   |  |
| 74             | Etude du risque inondation, cartographie des zones inondables et définition d'actions de protection.  | 1 étude globale sur le BV   | En externe : 100 000 €   | 100000         |             | 100 000,00  | 100 000,00   |
| 75             | Etude et cartographie des risques de coulées de boues et actions de protection  | 1 étude globale sur le BV   | En externe : 50 000 €  | 50000          |             | 50 000,00   | 50 000,00  |
| 76             | Visite technique approfondie de la digue de l'étang Wallu.  | 1 VTA pendant le SAGE   | En externe : 5 000 €   | 5000           |             | 5 000,00  | 5 000,00   |
| 77             | Incitation au bannissement des coupes à blancs dans les secteurs sensibles aux coulées de boues et préservation de ces derniers.                    | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 0,01 EQTP   |                |             | -   | -  |
| 78             | Mise en œuvre des travaux de protection contre le risque inondation par débordement des cours d'eau.  | Non chiffrable en l'état et dépendant de l'étude.<br>Un minima pourrait être envisager avec la reconnexion de zones humides (arasement de merlons par exemple 3,7 km) .<br>Considérer Automne (marais de Berval et à Vez) + ru de Baybelle entre 30 000 et 80 000 € |  | 80000          |             | 80 000,00   | 80 000,00  |
| 79             | Maîtrise des écoulements de surface avec la mise en place de bandes enherbées, haies ou fossés entre les parcelles, cultures intermédiaires         | 500 hectares sur le Bassin versant (3 % de la SAU environ), 50 km de haies entretenues / recrées  | Entre 100 000 et 300 000 € suivant la répartition entre les mesures, Animation comprise dans la disposition MAEt également |                | 150000      | 1 050 000,00  | 1 500 000,00   |
| 80             | Faire un bilan sur site en cas de catastrophe (inondation ou coulées de boue) : cartes, bilan des enjeux touchés, date, événement pluviométrique... | Animation en continu sur le SAGE  | En interne (très ponctuel)   |                |             | -   | -  |
| 81             | Assister les communes lors de leurs révisions des PLU sur la base des cartographies des risques réalisées   | Animation en continu sur le SAGE  | En interne : 0,04 EQTP   |                |             | -   | -  |

| <b>Enjeu 5</b>            |                                     |  |                                  |                  |  |             |           |           |
|---------------------------|-------------------------------------|--|----------------------------------|------------------|--|-------------|-----------|-----------|
| Ensemble des dispositions | EQTP Chargé d'animation : Ingénieur |  | Animation en continu sur le SAGE | Environ 1,8 EQTP |  | 50 000 €/an | 885 762 € | 885762 €  |
|                           | EQTP Technicien de rivière          |  | Animation en continu sur le SAGE | 1 EQTP           |  | 35 000 €/an | 350 000 € | 350 000 € |

## ANNEXE 2

# **ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES DISPOSITIONS**

---



| Numéro Disposition | Disposition  | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX |                     |                        |                     |                        |        |       |               |                                   |                             |         |                                      |          | Justification | Prévoir compensation ?   | IMPACTS SUR LES USAGES (dont risque inondations / coulées de boues)     |             |             |                        |                |              |                               |         |         |               |       |  |  |       |  |   |  |   |
|--------------------|--|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|--------|-------|---------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------|--------------------------------------|----------|---------------|--|---|-------------|-------------|------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|---------|---------|---------------|-------|--|--|-------|--|---|--|---|
|                    |  | ESU - EE Etat écologique | ESU - Etat chimique | ESU - Etat quantitatif | ESO - Etat chimique | ESO - Etat quantitatif | Soil   | Air   | Santé humaine | Zones humides et milieux naturels | Biodiversité (faune, flore) | Paysage | Patrimoine culturel et architectural | Climat   |               |  | Énergie   | Eau potable | Agriculture | Industrie et artisanat | Assainissement | Urbanisation | Infrastructures et particules | Pêche   | Loisirs | Justification |       |  |  |       |  |   |  |   |
| 1                  | Bilan des données piézométriques existantes, carte piézométrique et besoins en piézomètres complémentaires le cas échéant.                                   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant   | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement   | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |  |   |
| 2                  | Etude aspects hydrologique et hydrogéologique des assecs de la Sainte-Marie.   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant   | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement   | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |  |   |
| 3                  | Suivi quantitatif des masses d'eau par la réalisation de jaugeages   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Très faible                       | Très faible                 | Néant   | Néant                                | BC étude | Néant         | Entrée dans le cours d'eau : très faible perturbation piétinement (précautions prises généralement) Déangement d'espèce très faible, jaugeages hors site Natura 2000 mais ZNIEFF 1 et ZNIEFF2  | Rappeler précautions d'interventions dans le CCTP                       | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Néant   | Néant  | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |
| 4                  | Etude débits minimums biologiques et les volumes prélevables sur le bassin versant.  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Faible              | Néant                  | Faible | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant   | Néant                                | BC étude | Néant         | Faible risque si installation de piézomètres complémentaires (forages).  | Rappeler précautions d'interventionset mesures de protection si travaux | Moyen       | Moyen       | Moyen                  | Néant          | Moyen        | Néant                         | Positif | Néant   | Néant         | Néant | A terme doit mener à une définition des volumes prélevables par secteur de consommation, Entraîne des réflexions sur les restrictions d'usage et sur les possibilités de nouveaux projets consommateurs d'eau A l'inverse l'eau réservée pour les milieux aquatiques permet leur maintien et leurs fonctions et par conséquent les activités qui en bénéficient (comme la pêche) |  |       |  |   |  |   |
| 5                  | Installation échelles limnimétriques sur les masses d'eau notamment aux secteurs d'assecs. Sensibilisation des riverains à la problématique.                 | Faible                   | Faible              | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Faible                            | Faible                      | Faible  | Néant                                | BC       | Néant         | Impact possible en phase chantier car opéré directement dans le lit mineur du cours d'eau Intégration paysagère nécessaire   | Prévoir un chantier vert garantissant la maîtrise des pollutions        | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | les échelles ne perturbent pas le fonctionnement du cours d'eau. Il n'y a pas de nécessité d'interrompre les usages à proximité temporairement ou définitivement |       |  |   |  |   |
| 6                  | Diagnostic des réseaux AEP (hors SIAEP Auger) et identification des points noirs   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant   | Néant                                | BC       | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement   | Néant   | Faible      | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Faible dérangements pendant les inspections                                       |  |   |
| 7                  | Définition des zones à risque de prélèvements (intervention amont des projets)   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant   | Néant                                | Néant    | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement   | Néant   | Moyen       | Moyen       | Moyen                  | Néant          | Moyen        | Néant                         | Positif | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Entraîne des réflexions sur les possibilités de nouveaux projets consommateurs d'eau |   |  |   |
| 8                  | Bilan auprès des exploitants agricoles de leurs équipements et pratiques d'irrigation.   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant   | Néant                                | Néant    | Néant         | Bilan  | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Bilan   |  |   |
| 9                  | Étude globale des ressources alternatives pouvant être mobilisées sur le bassin versant et évaluation de la faisabilité.                                     | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant  | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant   | Néant                                | Néant    | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement   | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |  |   |
| 10                 | Sensibilisation (entrepreneurs et les particuliers) et promotion systèmes de récupération et utilisation des eaux de pluies dans les nouvelles constructions | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif direct         | Néant  | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant   | Néant                                | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité) | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Instauration d'économies acceptées si instaurées                                  |  |   |
| 11                 | Sensibilisation des particuliers aux techniques et équipements générant des économies d'eau.   | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif direct         | Néant  | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant   | Néant                                | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité) | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Néant   | Instauration d'économies acceptées si instaurées |   |
| 12                 | Formation-accompagnement agriculteurs à une meilleure irrigation.  | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif direct         | Néant  | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant   | Néant                                | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité) | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Néant   | Instauration d'économies acceptées si instaurées |   |
| 13                 | Accompagnement préleveurs industriels (derniers gains sur les prélèvements).   | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif direct         | Néant  | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant   | Néant                                | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité) | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant   | Néant   | Néant         | Néant | Néant  | Néant  | Néant | Néant  | Néant   | Instauration d'économies acceptées si instaurées |   |

| Numéro Disposition | Disposition  | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX |                     |                        |                     |                        |                   |       |               |                                   |                             |                   |                                      |          | Justification | Prévoir compensation ?   | IMPACTS SUR LES USAGES (dont risque inondations / coulées de boues)   |             |             |                        |                |              |                                 |  |  |  | Justification  |
|--------------------|--|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|-------------------|-------|---------------|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------------------------------|----------|---------------|--|---|-------------|-------------|------------------------|----------------|--------------|---------------------------------|--|--|--|--|
|                    |  | ESU - Etat écologique    | ESU - Etat chimique | ESU - Etat quantitatif | ESO - Etat chimique | ESO - Etat quantitatif | Soil              | Air   | Santé humaine | Zones humides et milieux naturels | Biodiversité (faune, flore) | Paysage           | Patrimoine culturel et architectural | Climat   |               |  | Énergie   | Eau potable | Agriculture | Industrie et artisanat | Assainissement | Urbanisation | Infrastructures et particuliers | Pêche  | Loisirs  |  |  |
| 14                 | Etude de l'impact des propositions sur les consommations en eau (élaboration-révision PLU).  | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif indirect       | Néant             | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant             | Néant                                | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct<br>Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées<br>Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution<br>Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité)  | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Faible       | Néant                           | Néant  | Néant  | Néant  | Il s'agit d'inciter à rationaliser l'expansion des communes au ressources disponibles et à la pression générée sur le bassin versant |
| 15                 | Incitation des communes à reperméabiliser les sols dans les secteurs urbains anciens.  | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif direct         | Potentiel positif | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Potentiel positif | Néant                                | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct<br>Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées<br>Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution<br>Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité)<br>Les projets de reperméabilisation peuvent s'accompagner d'une amélioration du cadre de vie (aspect paysager) et d'une réhabilitation des sols anciennement artificialisés | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Positif        | Faible       | Néant                           | Néant  | Néant  | La reperméabilisation permet également de limiter les transferts d'eau de pluie au réseau d'assainissement évitant ainsi les surcharges hydrauliques.<br>L'intégration dans les projets demandent une expertise plus poussée, et peut conduire à modérer les emprises totales au sol.  |  |
| 16                 | Mise en place systèmes économes en eau dans des bâtiments publics.   | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif indirect       | Néant             | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant             | Néant                                | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct<br>Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées<br>Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution<br>Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité)  | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                           | Néant  | Ne modifie pas les pratiques actuelles   |  |  |
| 17                 | Mise en place récupération des eaux de pluie au niveau des bâtiments publics.  | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif indirect       | Faible            | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant             | Néant                                | BC       | Néant         | Travaux à faible impact et local si mise en place de systèmes enterrés.  | Rappeler les précautions d'usages pour les travaux et les risques pour le sol                                       | Néant       | Néant       | Néant                  | Positif        | Néant        | Néant                           | Néant  | Permet de limiter les transferts d'eau de pluie au réseau d'assainissement évitant ainsi les surcharges hydrauliques pour les volumes utilisés pour l'arrosage principalement. |  |  |
| 18                 | Amélioration rendements des réseaux d'AEP (85% au moins en moyenne d'ici 2022 pour chaque commune).  | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif direct         | Faible            | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant             | Faible potentiel                     | BC       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct<br>Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées<br>Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution<br>Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité)<br>Travaux à faible impact et local sur les sols au niveau des canalisations.<br>Faible impact sur le patrimoine culturel (si passage à proximité)                           | Travaux classiques déjà réalisés à maintenir avec les précautions d'usage et respect de l'architecture environnante | Faible      | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                           | Néant  | Faible dérangement pendant travaux   |  |  |
| 19                 | Remplacement des équipements d'irrigation si nécessaire  | Positif indirect         | Positif indirect    | Positif indirect       | Positif indirect    | Positif direct         | Néant             | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant             | Néant                                | bc       | Néant         | Contribution à la réduction des prélèvements en eau souterraine : effet quantitatif positif et direct<br>Effet quantitatif positif indirect pour les masses d'eau de surface liées<br>Effet qualitatif positif indirect pour la capacité de dilution<br>Effet qualitatif indirect pour les milieux naturels (meilleure quantité / meilleur qualité)  | Néant   | Néant       | Faible      | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                           | Faible perturbation générée pendant la période de changement des équipements, peut d'impact réel si bien exécutée à l'avance |  |  |  |
| 20                 | Etude et mutualisation à l'échelle du bassin versant de l'Automne des possibilités de répartition équilibrée des prélèvements nécessaires à l'Alimentation en eau potable. | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant             | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement   | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                           | Néant  | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource  |  |  |
| 21                 | Bilan SPANC et leurs actions.  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant             | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant         | Bilan  | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                           | Néant  | Bilan  |  |  |
| 22                 | Actualisation/Réalisation Schéma Directeurs d'Assainissement et les zonages assainissement et lancement des travaux nécessaires.   | Positif direct           | Positif potentiel   | Néant                  | Néant               | Néant                  | Faible            | Néant | Néant         | Positif indirect                  | Positif indirect            | Néant             | Néant                                | BC       | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement<br>Travaux lancés doivent avoir un effet sur les rejets (traitement, suppression rejets directs au milieu) donc sur la qualité physico-chimique et donc sur la qualité écologique en général. Des gains corrélés sur les substances chimiques peuvent être constatés.<br>Les travaux peuvent générer des impacts faibles sur l'environnement immédiat.  | Rappeler les précautions d'usages pour les travaux et les risques pour le sol                                       | Néant       | Néant       | Néant                  | Faible         | Néant        | Néant                           | Néant  | Faible dérangement pendant travaux   |  |  |
| 23                 | Bilan progressif de l'avancement des études BAC  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant             | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant         | Bilan / animation  | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                           | Néant  | Bilan  |  |  |
| 24                 | Evaluation de la capacité de chaque cours d'eau à recevoir une nouvelle charge polluante.  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant             | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement   | Néant   | Néant       | Néant       | Néant                  | Moyen          | Moyen        | Néant                           | Néant  | Néant  | L'objectif est de comprendre les marges de manœuvre restantes pour l'instauration de nouveaux points de rejets mais aussi pour la charge globale reçue sur le bassin versant. Elle peut inciter à éviter des projets ou à les modifier pour prendre en compte la fragilité des milieux récepteurs. Elle réduit le champ des possibles pour maintenir une bonne qualité des eaux. |  |



| Numéro Disposition | Disposition  | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX |                     |                        |                     |                        |       |       |               |                                   |                             |                   |                                      |          |         | Justification   | Prévoir compensation ?   | IMPACTS SUR LES USAGES (dont risque inondations / coulées de boues) |                 |                        |                |                 |                               |       |                |               |   |   |   |   |  |       |
|--------------------|--|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|-------|-------|---------------|-----------------------------------|-----------------------------|-------------------|--------------------------------------|----------|---------|---|--|---|-----------------|------------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|-------|----------------|---------------|---|---|---|---|--|-------|
|                    |  | ESU - Etat écologique    | ESU - Etat chimique | ESU - Etat quantitatif | ESO - Etat chimique | ESO - Etat quantitatif | Soil  | Air   | Santé humaine | Zones humides et milieux naturels | Biodiversité (faune, flore) | Paysage           | Patrimoine culturel et architectural | Climat   | Énergie |   |  | Eau potable   | Agriculture     | Industrie et artisanat | Assainissement | Urbanisation    | Infrastructures et particules | Pêche | Loisirs        | Justification |   |   |   |   |  |       |
| 36                 | Bilan des sites orphelins contenant potentiellement des produits polluants et état des actions envisageables   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Bilan   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Néant   | Néant   | Néant  | Bilan |
| 37                 | Création d'une base de données des entreprises et établissements rejetant dans le milieu, et gestion et actualisation de cette base de données   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Bilan   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Néant   | Néant   | Néant  | Bilan |
| 38                 | Vérification des conformités de raccordements des artisans   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Etude/bilan sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant  | Néant   | Néant           | Faible                 | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Néant   | Néant   | Le contrôle génère une faible période de dérangement de l'activité |       |
| 39                 | Sensibilisation des communes : signature charte régionale d'entretien des espaces publics (diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires)                                    | Positif direct           | Positif direct      | Néant                  | Positif direct      | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Disposition conduisant à la réduction de pesticides et leur impact légal par conséquent   | Néant  | Néant   | moyen           | moyen                  | Néant          | Néant           | Moyen                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Néant   | Il s'agit d'un effort pour changer de pratiques : cela demande une période d'adaptation. Les solutions existant l'impact n'est que temporaire, le temps du changement |  |       |
| 40                 | Sensibilisation des collectivités, particuliers et artisans et exploitants agricoles sur une meilleure utilisation des pesticides  | Positif direct           | Positif direct      | Néant                  | Positif direct      | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Disposition conduisant à la réduction de pesticides et leur impact légal par conséquent   | Néant  | Néant   | moyen           | moyen                  | Néant          | Néant           | Moyen                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Il s'agit d'un effort pour changer de pratiques : cela demande une période d'adaptation. Les solutions existant l'impact n'est que temporaire, le temps du changement |   |  |       |
| 41                 | Poursuite de la sensibilisation des artisans aux traitements de leurs eaux usées et la mise en place de traitement spécifique (filtre à graisse)                                       | Positif direct           | Positif direct      | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Disposition conduisant à la réduction de polluant et leur impact légal par conséquent   | Néant  | Néant   | Néant           | moyen                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Dérangement pendant travaux / passage obligé  |   |  |       |
| 42                 | Enquête sur les pratiques d'utilisation de phytosanitaires par les communes, avec un retour d'expérience ensuite et une sensibilisation aux bonnes pratiques (stockage par exemple...) | Positif direct           | Positif direct      | Néant                  | Positif direct      | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Disposition conduisant à la réduction de pesticides et leur impact légal par conséquent   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Moyen                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Il s'agit d'un effort pour changer de pratiques : cela demande une période d'adaptation. Les solutions existant l'impact n'est que temporaire, le temps du changement   |   |   |  |       |
| 43                 | Sensibilisation et incitation à mettre en œuvre les bonnes pratiques de gestion sylvicoles ou les principes de gestion durable édités pour les peupleraies                             | Positif direct           | Positif direct      | Néant                  | Positif direct      | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Il s'agit ici d'un ensemble de pratiques qui visent à rendre un caractère plus naturel à ces zones d'exploitation et à limiter les utilisations d'intrants sur ces secteurs à proximité direct du cours d'eau | Néant  | Néant   | moyen           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Il s'agit d'un changement de pratiques qui modifie l'activité dans un premier temps mais qui ne la remet pas en cause. L'impact est modéré si un bon accompagnement est assuré et si la modification se fait de façon progressive |   |   |  |       |
| 44                 | Réinstaurer un suivi de l'IPR sur l'Automne  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Faible                      | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Les pêches électriques génèrent une faible perturbation sur la faune piscicole si elles sont bien menées.   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Campagne d'une demi-journée, une fois l'an, peu à même de perturber une activité à proximité  |   |  |       |
| 45                 | Vérification de la bonne réalisation des suivis de qualité prévus dans le contrat global.  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Bilan   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Néant   | Bilan   |  |       |
| 46                 | Collecte des données de suivis qualité bilan annuel et communication auprès de l'ensemble des acteurs du territoire  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Travail d'animation   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Travail d'animation   |   |  |       |
| 47                 | Communication auprès des usagers cibles quand une pollution accidentelle a été identifiée  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Travail d'animation   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Travail d'animation   |   |  |       |
| 48                 | Étude et définition des secteurs prioritaires à restaurer ou renaturer hydromorphologiquement  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC étude | Néant   | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource   |   |  |       |
| 49                 | Bilan annuel du suivi des espèces invasives sur le bassin versant  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Bilan   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Néant   | Bilan   |  |       |
| 50                 | Sensibilisation de tous les acteurs à la présence des espèces invasives et sur les possibilités de lutte respectueuse de l'environnement   | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | La disposition prévoit "les méthodes de lutte respectueuses de l'environnement". On évite ici de générer des utilisations de produits polluants ou toxiques.  | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Travail d'animation   |   |  |       |
| 51                 | Restauration de la dynamique fluviale par des actions de restauration et de renaturation des cours d'eau   | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Potentiel positif | Néant                                | BC       | Néant   | L'ensemble de la disposition vise à rétablir une hydromorphologie satisfaisante des cours d'eau.  | Toutes les mesures doivent être prises lors des chantiers pour ne pas impacter le cours d'eau et les milieux associés. | Néant   | Potentiel moyen | Néant                  | Néant          | Potentiel moyen | Potentiel moyen               | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | En fonction de la localisation des travaux, différents types de propriétaires peuvent être impactés (nuisances temporaires, consommation de parcelle)   |   |   |  |       |
| 52                 | Inventaire et valorisation des réservoirs biologiques  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC étude | Néant   | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource   |   |  |       |
| 53                 | Accompagnement et valorisation des dispositifs en cours de réhabilitation des frayères   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant                             | Néant                       | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Travail d'animation   | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | Néant   | Néant   | Travail d'animation   |   |  |       |
| 54                 | Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLU et des SCoT, mise en valeur des tronçons d'intérêt écologique fort, afin que soient évitées des constructions à proximité.    | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Positif direct    | Néant                                | BC       | Néant   | La disposition vise à inciter à sauvegarder des milieux d'intérêts et des éléments paysagers forts du fond de vallée  | Néant  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Fort            | Néant                         | Néant | Néant          | Néant         | l'objectif est d'instaurer un regard éclairé et conscient lors de la révision-élaboration des PLU. Son application implique une limitation des possibilités d'urbanisation pour les communes du fond de vallée qui sont contraintes par l'espace... |   |   |   |  |       |
| 55                 | Développement, préservation et gestion des frayères  | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct                    | Positif direct              | Néant             | Néant                                | BC       | Néant   | Disposition visant à une récréation d'éléments naturels dégradés, conditionnant une bonne présence des espèces  | Précautions sur les travaux en rivière.  | Néant   | Néant           | Néant                  | Néant          | Néant           | Néant                         | Néant | Positif direct | Néant         | Développement des peuplements piscicoles à même de satisfaire l'usage pêche   |   |   |   |  |       |



| Numéro Dispositif | Disposition  | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX   |                     |                        |                     |                        |       |       |               |   |                             |                |                                      |          | Justification | Prévoir compensation ?  | IMPACTS SUR LES USAGES (dont risque inondations / coulées de boues)   |             |                   |                        |                |              |                               |                                 |                |   |   |   |   |
|-------------------|--|----------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|-------|-------|---------------|---|-----------------------------|----------------|--------------------------------------|----------|---------------|---|---|-------------|-------------------|------------------------|----------------|--------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------|---|---|---|---|
|                   |  | ESU - EE - Etat écologique | ESU - Etat chimique | ESU - Etat quantitatif | ESO - Etat chimique | ESO - Etat quantitatif | Soil  | Air   | Santé humaine | Zones humides et milieux naturels                     | Biodiversité (faune, flore) | Paysage        | Patrimoine culturel et architectural | Climat   |               |   | Énergie   | Eau potable | Agriculture       | Industrie et artisanat | Assainissement | Urbanisation | Infrastructures et particules | Pêche                           | Loisirs        | Justification   |   |   |   |
| 56                | Étude, à l'échelle du bassin versant, de la franchissabilité de tous les ouvrages et l'intérêt écologique des cours d'eau : plan pluriannuel de réduction du taux d'étagement des cours d'eau. | Néant                      | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant   | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Néant   | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |
| 57                | Etude de l'état de chaque étang et son impact sur le cours d'eau. Développement d'un programme de travaux d'amélioration.  | Néant                      | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant   | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Néant   | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |
| 58                | Information et sensibilisation des propriétaires d'ouvrages sur la législation et leurs responsabilités légales.   | Néant                      | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant   | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Travail d'animation   | Néant   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Néant   | Néant   | Travail d'animation   |
| 59                | Partage du savoir sur les corridors écologiques et de leur prise en compte.  | Néant                      | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant   | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Travail d'animation   | Néant   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Néant   | Néant   | Travail d'animation   |
| 60                | Travaux de rétablissement de la continuité sur ouvrages  | Faible                     | Faible              | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct au global Impact moyen potentiel local | Positif direct              | Néant          | Fort                                 | BC       | Néant         | Les travaux en cours d'eau peuvent générer des perturbations temporaires suivant leur exécution. L'impact sur les milieux dépend de la nature de l'intervention sur les ouvrages. Dans certains cas la suppression peut avoir un impact sur une zone humide qui s'est développée à partir de cet ouvrage. Au global l'effet sur la biodiversité et les milieux est positif par reconquête du caractère naturel du cours d'eau mais dépend d'une mise en oeuvre conséquente sur le linéaire. | Précautions sur les travaux en rivière. Mise en œuvre complète de la mesure pour un gain écologique réel.   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Fort                            | Positif direct | Néant   | Impacts pour les propriétaires en raison de l'intervention sur leur ouvrages<br>Développement des peuplements piscicoles à même de satisfaire l'usage pêche   |   |   |
| 61                | Déconnexion d'étangs présents dans le cours d'eau ou en dérivation.  | Faible                     | Faible              | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct au global Impact moyen potentiel local | Positif direct              | Néant          | Fort                                 | BC       | Néant         | Certains ouvrages concernés peuvent avoir une valeur patrimonial forte.   | Etude précise au cas par cas des effets des solutions proposées : choix suivant une visée locale/globale de la solution générant plus de bénéfices que de pertes. | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Fort                          | Positif global Fort locale ment | Néant          | Impacts pour les propriétaires en raison de l'intervention sur leur ouvrages<br>Perte d'activités possible si étang utilisé pour la pêche.<br>Développement des peuplements piscicoles à même de satisfaire l'usage pêche |   |   |   |
| 62                | Définition des ZHIEP et des ZSGE, phase de concertation et rédaction de plans d'actions  | Néant                      | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant   | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |   |
| 63                | Base de données sur les zones humides identifiées du bassin versant  | Néant                      | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Néant   | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Bilan   | Néant   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Néant   | Bilan   |   |
| 64                | Inventaire des zones humides retenu par le SAGE joint aux PLU  | Positif direct             | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct  | Positif direct              | Positif direct | Néant                                | BC       | Néant         | La disposition vise à inciter à sauvegarder des milieux d'intérêts et des éléments paysagers forts du fond de vallée,   | Néant   | Néant       | Néant             | Néant                  | Néant          | Fort         | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | l'objectif est d'instaurer un regard éclairé et conscient lors de la révision-élaboration des PLU. Son application implique une limitation des possibilités d'urbanisation pour les communes du fond de vallée qui sont contraintes par l'espace... |   |   |
| 65                | Accompagnement des exploitants lors de la replantation de leurs peupleraies pour un respect des bonnes pratiques.  | Positif direct             | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct  | Positif direct              | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Il s'agit ici d'un ensemble de pratiques qui visent à rendre un caractère plus naturel à ces zones d'exploitation en profitant de la période de replantation pour envisager notamment le lien avec le cours d'eau et sa ripisylve.  | Néant   | Néant       | moyen             | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Il s'agit d'un changement de pratiques qui modifie l'activité dans un premier temps mais qui ne la remet pas en cause. L'impact est modéré si un bon accompagnement est assuré et si la modification se fait de façon progressive                   |   |   |
| 66                | Restauration et mise en place de plan de gestion des ZH prioritaires   | Positif direct             | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant | Néant | Néant         | Positif direct  | Positif direct              | Positif direct | Néant                                | BC       | Néant         | Maintien en état satisfaisant des paysages du fond de vallée et des milieux humides d'intérêt fort. Effet corollaire sur les espèces hébergées par ces milieux.   | Néant   | Néant       | Potentiel positif | Néant                  | Néant          | Néant        | Néant                         | Néant                           | Néant          | Néant   | Potentiel positif par maintien de prairies et d'activités d'élevage.  |   |   |

| Numéro Disposition | Disposition   | IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX |                     |                        |                     |                        |                |       |                |                                   |                             |                |                                      |          | Justification | Prévoir compensation ?  | IMPACTS SUR LES USAGES (dont risque inondations / coulées de boues) |                |             |                        |                |                |                               |       |         |       | Justification |       |       |       |       |   |   |                     |
|--------------------|---|--------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|----------------|-------|----------------|-----------------------------------|-----------------------------|----------------|--------------------------------------|----------|---------------|---|---|----------------|-------------|------------------------|----------------|----------------|-------------------------------|-------|---------|-------|---------------|-------|-------|-------|-------|---|---|---------------------|
|                    |   | ESU - Etat écologique    | ESU - Etat chimique | ESU - Etat quantitatif | ESO - Etat chimique | ESO - Etat quantitatif | Soil           | Air   | Santé humaine  | Zones humides et milieux naturels | Biodiversité (faune, flore) | Paysage        | Patrimoine culturel et architectural | Climat   |               |   | Énergie   | Eau potable    | Agriculture | Industrie et artisanat | Assainissement | Urbanisation   | Infrastructures et particules | Pêche | Loisirs |       |               |       |       |       |       |   |   |                     |
| 67                 | Encouragement de l'acquisition foncière de parcelles pour la préservation ou la récréation de zones humides.  | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Positif direct                    | Positif direct              | Positif direct | Néant                                | BC       | Néant         | Il s'agit d'une disposition de sécurisation/optimisation de la disposition précédente   | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Néant   | Néant               |
| 68                 | Sensibilisation des riverains sur les bonnes et mauvaises pratiques de gestion des cours d'eau et sur la définition du bon état écologique des cours d'eau.                         | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Positif direct                    | Positif direct              | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation pouvant permettre à terme des améliorations sur les tronçons de cours d'eau aujourd'hui fortement impactés par la présence humaine  | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Néant   | Travail d'animation |
| 69                 | Sensibilisation des propriétaires de plans d'eau à l'impact des étangs sur la qualité des cours d'eau et milieux associés.  | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Positif direct                    | Positif direct              | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation pouvant permettre de progresser sur les travaux sur ouvrages et sur plan d'eau  | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Néant   | Travail d'animation |
| 70                 | Formation et communication auprès des fleuristes et pépiniéristes sur l'impact des espèces invasives et en parallèle sensibilisation aux bonnes pratiques évitant la prolifération. | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Positif direct                    | Positif direct              | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation pouvant permettre à terme une stabilisation des foyers d'espèces envahissantes exotiques.   | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Néant   | Travail d'animation |
| 71                 | Sensibilisation des exploitants de peupleraies pour changer d'essences.   | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Positif direct                    | Positif direct              | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation   | Néant   | Néant          | moyen       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Changement fort mais qui procéderait d'une réelle volonté donc à impact assumé.   |                     |
| 72                 | Sensibilisation des exploitants pour que la ripisylve soit préservée au cours de l'exploitation de la parcelle.   | Positif direct           | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Positif direct                    | Positif direct              | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation. Instauration de bonnes pratiques pendant la phase chantier   | Néant   | Néant          | Faible      | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Respect de bonnes pratiques ne remettant pas en cause l'activité.                 |                     |
| 73                 | Évolution du site du SAGEBA   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Néant                             | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation   | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Travail d'animation   |                     |
| 74                 | Etude du risque inondation, cartographie des zones inondables et définition d'actions de protection.  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Néant                             | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |                     |
| 75                 | Etude et cartographie des risques de coulées de boues et actions de protection  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Néant                             | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |                     |
| 76                 | Visite technique approfondie de la digue de l'étang Wallu.  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Néant                             | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC étude | Néant         | Etude sans procédé intrusif pour l'environnement  | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Etude sans procédé nuisible pour les usages ou interdisant l'accès à la ressource |                     |
| 77                 | Incitation au bannissement des coupes à blancs dans les secteurs sensibles aux coulées de boues et préservation de ces derniers.  | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Néant                             | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation   | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant   | Travail d'animation   |                     |
| 78                 | Mise en œuvre des travaux de protection contre le risque inondation par débordement des cours d'eau.  | Faible                   | Faible              | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Potentiel positif                 | Potentiel positif           | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Par reconnexion de zones humides  | Néant   | Néant          | Faible      | Positif direct         | Néant          | Positif direct | Positif direct                | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Possible inondation de zones agricoles par reconquête de zones d'expansion de crues<br>Objectif de protection des activités et des personnes  |   |                     |
| 79                 | Maîtrise des écoulements de surface avec la mise en place de bandes enherbées, haies ou fossés entre les parcelles, cultures intermédiaires   | Positif indirect         | Positif indirect    | Néant                  | Positif direct      | Néant                  | Positif direct | Néant | Positif direct | Néant                             | Positif potentiel           | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Préservation des sols et de l'érosion. Effets corrélés sur les flux de polluants lessivés en surface (réduction des transferts) Disposition permettant des récréations d'éléments paysagers disparus. | Néant   | Positif Direct | Moyen       | Néant                  | Néant          | Néant          | Néant                         | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | Amélioration ou maintien de la qualité des eaux permet de conserver un traitement des eaux brutes peut onéreux. Le secteur agricole est le premier ciblé par la mise en place des actions de maîtrise des écoulements : elles nécessitent une implication forte et un équilibre entre avantages et inconvénients  |   |                     |
| 80                 | Faire un bilan sur site en cas de catastrophe (inondation ou coulées de boue) : cartes, bilan des enjeux touchés, date, événement pluviométrique...                                 | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Néant                             | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Bilan   | Néant   | Néant          | Néant       | Positif indirect       | Néant          | Néant          | Positif indirect              | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | prise de conscience et progression à termes sur la connaissance et les besoins en protection  |   |                     |
| 81                 | Assister les communes lors de leurs révisions des PLU sur la base des cartographies des risques réalisées   | Néant                    | Néant               | Néant                  | Néant               | Néant                  | Néant          | Néant | Néant          | Néant                             | Néant                       | Néant          | Néant                                | BC       | Néant         | Travail d'animation   | Néant   | Néant          | Néant       | Néant                  | Néant          | Néant          | Fort                          | Néant | Néant   | Néant | Néant         | Néant | Néant | Néant | Néant | l'objectif est d'instaurer un regard éclairé et conscient lors de la révision-élaboration des PLU. Son application implique une limitation des possibilités d'urbanisation pour les communes du fond de vallée qui sont contraintes par l'espace ou pour les communes à fort risque d'érosion coulées de boues... |   |                     |

## ANNEXE 3

# **ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DES DISPOSITIONS AVEC LE SDAGE SEINE ET COURS D'EAU COTIERS NORMANDS**

---

| SDAGE : Liste des orientations et dispositions du SDAGE                                       |     |  | SAGE : Liste des dispositions, règles et actions du SAGE |               |   |
|---|-----|--|--|---------------|---|
| Dispositions  |     |  | Dispositions   | Compatibilité | Commentaires  |
| <b>Défi n°1 : pollutions ponctuelles classiques</b>   |     |  |  |               |   |
| O1 – pollutions ponctuelles classiques  | D1  | Disposition 1 : Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur.                | 26   | oui           |   |
|   | D2  | Disposition 2 : Prescrire des mesures compensatoires en hydromorphologie pour limiter les pollutions classiques                                | Néant  | -             |   |
|   | D3  | Disposition 3 : Traiter et valoriser les boues de stations d'épuration   | Néant  | -             |   |
|   | D4  | Disposition 4 : valoriser le potentiel énergétique de l'épuration  | Néant  | -             |   |
|   | D5  | Disposition 5 : Améliorer les réseaux collectifs d'assainissement  | 22<br>25<br>26   | oui           |   |
| O2 – rejets pluviaux en milieu urbain   | D6  | Disposition 6 : Renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités  | 32<br>33<br>35   | oui           |   |
|   | D7  | Disposition 7 : Réduire les volumes collectés et déversés sans traitement par temps de pluie   | 32<br>33<br>35   | oui           |   |
|   | D8  | Disposition 8 : Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales  | 32<br>33<br>35   | oui           |   |
| <b>Défi n°2 : pollutions diffuses</b>   |     |  |  |               |   |
| O3 – fertilisants : bonnes pratiques  | D9  | Disposition 9 : réduire la pression de fertilisation dans les zones vulnérables pour atteindre les objectifs du SDAGE                          | 23<br>27   | oui           |   |
|   | D10 | Disposition 10 : Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE                            | 27<br>79   | oui           |   |
|   | D11 | Disposition 11 : Maîtriser les apports de phosphore en amont des masses d'eau de surface menacées d'eutrophisation                             | 26<br>27   | oui           |   |
| O4 - ruissellement, érosion, et transfert des polluants agricoles vers les milieux aquatiques | D12 | Disposition 12 : Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons | 27<br>48<br>51   | oui           |   |
|   | D13 | Disposition 13 : Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des cours d'eau affectés par ces phénomènes                                  | 27<br>79   | oui           |   |
|   | D14 | Disposition 14 : Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements   | Néant  | -             | Le SAGE vise plutôt un rétablissement de ce qui a disparu |
|   | D15 | Disposition 15 : Maintenir les herbages existants  | 23<br>66<br>67   | oui           |   |
|   | D16 | Disposition 16 : Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques   | Néant  | -             | Problématique non identifiée                              |
| O5-pollutions diffuses d'origine domestique   | D17 | Disposition 17 : Encadrement et mise en conformité de l'assainissement non collectif   | 21<br>28<br>29   | oui           |   |
|   | D18 | Disposition 18 : Contrôler et mettre en conformité les branchements des particuliers   | 25<br>30   | oui           |   |
|   | D19 | Disposition 19 : Mutations de biens immobiliers et certificat de raccordement  | Néant  | -             |   |
|   | D20 | Disposition 20 : Limiter l'impact des infiltrations en nappes  | 26<br>29   | -             |   |

| SDAGE : Liste des orientations et dispositions du SDAGE |                   | SAGE : Liste des dispositions, règles et actions du SAGE  |  |  |   |  |       |  |   |  |       |
|---|-------------------|---|--|--|---|--|-------|--|---|--|-------|
| Dispositions  |                   | Dispositions  | Compatibilité  | Commentaires   |   |  |       |  |   |  |       |
| Défi n°3 : substances dangereuses                       | 06 - connaissance | D21   | Disposition 21 : Identifier les principaux émetteurs de substances dangereuses concernés | Néant  | -   | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée  |       |  |   |  |       |
|   |                   | D22   | Disposition 22 : Rechercher les substances dangereuses dans les milieux et les rejets    | 38<br>41   | oui   |  |       |  |   |  |       |
| 07 - Adapter les mesures administratives                | D23               | Disposition 23 : Adapter les autorisations de rejet des substances dangereuses  | Néant  | -  | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |  |       |  |   |  |       |
|   | D24               | Disposition 24 : Intégrer dans les documents administratifs dans le domaine de l'eau les objectifs de réduction des substances dangereuses ainsi que les objectifs spécifiques des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) et du littoral | Néant  | -  | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |  |       |  |   |  |       |
|   | D25               | D25 : Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des substances dangereuses ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral                                     | Néant  | -  | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |  |       |  |   |  |       |
| 08 - réduction à la source                              | D26               | Disposition 26 : Responsabiliser les utilisateurs de substances dangereuses (activités économiques, agriculture, collectivités, associations, groupements et particuliers...)   | 36<br>37<br>39<br>40<br>41<br>42<br>43   | oui  |   |  |       |  |   |  |       |
|   |                   |   | D27  | Disposition 27 : Mettre en œuvre prioritairement la réduction à la source des rejets de substances dangereuses par les acteurs économiques | 36<br>37<br>39<br>40<br>41<br>42<br>43        | oui  |       |  |   |  |       |
|   |                   |   |  |  | D28   | Disposition 28 : Renforcer les actions vis-à-vis des déchets dangereux produits en petites quantités par des sources dispersées, et favoriser le recyclage | Néant | -  | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |  |       |
|   |                   |   |  |  |   |  | D29   | Disposition 29 : Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques | 39<br>40<br>41<br>42<br>43                    | oui  |       |
|   |                   |   |  |  |   |  |       |  | D30   | Disposition 30 : Usage des substances dangereuses dans le bassin d'alimentation des captages | Néant |
| 09 - palliatif  | D31               | Disposition 31 : Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de substances dangereuses vers les milieux aquatiques   | 32<br>33<br>34<br>35<br>36<br>39<br>40<br>41<br>42<br>43                                 | oui  |   |  |       |  |   |  |       |

| SDAGE : Liste des orientations et dispositions du SDAGE  |  | SAGE : Liste des dispositions, règles et actions du SAGE |               |   |
|--|--|--|---------------|---|
| Dispositions   |  | Dispositions   | Compatibilité | Commentaires                                  |
| Défi n°4 : réduire les pollutions micro biologiques des milieux  |  |  |               |   |
| Défi n°4   | « Outre l'atteinte du bon état, l'objectif est d'assurer, en toutes circonstances, des conditions de salubrité pour permettre le maintien des usages »   |  |               |   |
|  | Carte 8 du SDAGE   |  |               |   |
| O10 – vulnérabilité en zone littorale  | D32 Disposition 32 : Réaliser des profils de vulnérabilité des zones de baignade   | Néant  | -             | Territoire non concerné                       |
|  | D33 Disposition 33: Réaliser des profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles   | Néant  | -             | Territoire non concerné                       |
| O11 - risques microbiologiques domestiques et industriels  | D34 Disposition 34 : Identifier et programmer les travaux limitant la pollution microbiologique du littoral  | Néant  |               | Territoire non concerné                       |
|  | D35 Disposition 35 : Sensibiliser les usagers à la qualité des branchements  | Néant  |               | Territoire non concerné                       |
| O12 - microbiologie agricole   | D36 Disposition 36 : maîtriser l'accès du bétail aux abords des cours d'eau et points d'eau dans ces zones sensibles aux risques microbiologiques  | Néant  | -             | Territoire non concerné                       |
|  | D37 Disposition 37 : limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles   | Néant  | -             | Territoire non concerné                       |
| Défi n°5 : protection des captages d'eau potable pour l'alimentation en eau potable actuelle et future |  |  |               |   |
| Partie 2.9   | « la directive précise dans son article 7 l'obligation de respecter en 2015 [...] la réduction des traitements pour l'AEP en prévenant la dégradation de la ressource »                          |  |               |   |
|  | Carte 7 du SDAGE   |  |               |   |
| O13 – protection des AAC de captage souterrains contre les pollutions diffuses                         | Carte 9 du SDAGE   |  |               |   |
|  | D38 Disposition 38 : Les zones de protection des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine sont définis comme étant les aires d'alimentation des captages (AAC) (cf. chapitre 2.8)   | 23<br>26   | oui           |   |
|  | D39 Disposition 39 : Diagnostiquer et classer les captages d'alimentation en eau potable en fonction de la qualité de l'eau brute  | Néant  | -             | Déjà intégré sur le territoire                |
|  | D40 Disposition 40 : Mettre en œuvre un programme d'action adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée pour l'alimentation en eau potable pour réduire la pression polluante. | 23<br>26   | oui           |   |
|  | D41 Disposition 41 : Protéger la ressource par des programmes de maîtrise d'usage des sols en priorité dans les zones de protection réglementaire.   | 23<br>26<br>27   | oui           |   |
|  | D42 Disposition 42 : Définition des zones protégées destinées à l'alimentation en eau potable pour le futur  | Néant  | -             | Territoire non concerné                       |
| O14 – protection des AAC d'eau de surface contre les pollutions  | D43 Disposition 43 : mettre en œuvre des périmètres de protection des prises d'eau pour l'AEP  | Néant  | -             | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |
|  | D44 Disposition 44 : Réglementer les rejets dans les périmètres rapprochés de captage  | Néant  | -             | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |
|  | D45 Disposition 45 : Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable de manière différenciée en zone urbanisée et en zone rurale       | 27<br>32<br>33   | oui           |   |

| SDAGE : Liste des orientations et dispositions du SDAGE   |  | SAGE : Liste des dispositions, règles et actions du SAGE   |                      |  |                         |
|---|--|--|----------------------|--|-------------------------|
| Dispositions  |  | Dispositions   | Compatibilité        | Commentaires   |                         |
| Défi n°6 : protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides  | O15 « La préservation des profils et formes naturels des cours d'eau doit être recherchée de façon à ce qu'ils assurent le bon fonctionnement de l'hydrosystème. [...] Les très petits cours d'eau (rangs 1 et 2) sont notamment concernés par l'ensemble des dispositions suivantes » |  |                      |  |                         |
|   | D46 Disposition 46 : Limiter l'impact des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques continentaux et les zones humides   | Néant  | -                    | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée  |                         |
| O15 - Préserver, restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux et la biodiversité  | D47 Disposition 47: Limiter l'impact des travaux et aménagements sur le milieu marin   | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
|   | D48 Disposition 48 : Entretien des milieux de façon à favoriser les habitats et la biodiversité  | 48   | oui                  |  |                         |
|   | D49 Disposition 49 : Restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels  | 48<br>51   | oui                  |  |                         |
|   | D50 Disposition 50 : Gérer l'évolution du trait de côte  | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
|   | D51 Disposition 51 : Instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE  | 48<br>51<br>56<br>60<br>61   | oui                  |  |                         |
|   | D52 Disposition 52 : Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau  | 48   | -                    |  |                         |
|   | D53 Disposition 53 : Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau  | 48<br>51<br>54   | oui                  |  |                         |
|   | D54 Disposition 54 : Maintenir et développer la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères  | 48<br>51<br>52<br>53<br>55   | oui                  |  |                         |
|   | D55 Disposition 55 : Limiter le colmatage du lit des cours d'eau dans les zones de frayères à migrateurs   | 34<br>43<br>72<br>79   | oui                  |  |                         |
|   | D56 Disposition 56 : Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale   | 62<br>63<br>64<br>66<br>67   | oui                  |  |                         |
|   | D57 Disposition 57 : Gérer durablement les milieux et les usages des espaces littoraux   | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
|   | D58 Disposition 58 : Réduire l'impact morphosédimentaire des aménagements et des activités littorales  | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
|   | D59 Disposition 59 : Identifier et protéger les forêts alluviales  | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
|   | Carte 10 : axes migrateurs d'intérêt majeur  |  |                      |  |                         |
|   | Carte 12 : réservoirs biologiques  |  |                      |  |                         |
|   | O16 - continuité écologique  | D60 Disposition 60 : Décloisonner les cours d'eau pour améliorer la continuité écologique  | 56<br>57<br>60<br>61 | oui  |                         |
|   |  | D61 Disposition 61 : Dimensionner les dispositifs de franchissement des ouvrages en évaluant les conditions de libre circulation et leurs effets | 56<br>57<br>60<br>61 | oui  |                         |
|   |  | D62 Disposition 62 : Supprimer ou aménager les buses estuariennes des cours d'eau côtiers pour améliorer la continuité écologique                | Néant                | -  | Territoire non concerné |
| D63 Disposition 63 : Aménager les prises d'eau des turbines (ou les turbines hydroélectriques) pour assurer la dévalaison et limiter les dommages sur les espèces migratrices |  | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
| D64 Disposition 64 : Diagnostiquer et établir un programme de libre circulation des espèces dans les SAGE   |  | 56<br>57<br>60<br>61   | oui                  |  |                         |
| D65 Disposition 65 : Favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales   |  | 52<br>56<br>57<br>60<br>61<br>78   | oui                  | Pour la disposition 78 la reconquête de ZEC sera menée avec une logique de reconnexion de zones humides et d'annexes |                         |
| D66 Disposition 66 : Les cours d'eau jouant le rôle de réservoirs biologiques et carte 12 associée  |  | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
| D67 Disposition 67 : Adapter les ouvrages qui constituent un obstacle à la continuité écologique sur les axes migrateurs d'intérêt majeur                                     |  | Néant  | -                    | Territoire non concerné  |                         |
| D68 Disposition 68 : Informer, former, sensibiliser sur la continuité écologique  |  | 52<br>53<br>58<br>68<br>69<br>73   | oui                  |  |                         |

| SDAGE : Liste des orientations et dispositions du SDAGE |      | SAGE : Liste des dispositions, règles et actions du SAGE  |               |              |   |
|---|------|---|---------------|--------------|---|
| Dispositions  |      | Dispositions  | Compatibilité | Commentaires |   |
| O17 – effet de serre & BE                               | D69  | Disposition 69 : Concilier le transport par voie d'eau, la production hydroélectrique et le bon état  | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D70  | Disposition 70 : Etablir et mettre en oeuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente  | Néant         | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |
| O18 – Gérer les ressources vivantes [...]               | D71  | Disposition 71 : Promouvoir une gestion patrimoniale naturelle basée sur les milieux et non pas sur les peuplements   | Néant         | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |
|   | D72  | Disposition 72 : Gérer les ressources marines   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D73  | Disposition 73 : Réviser les catégories piscicoles des cours d'eau selon leur état fonctionnel  | Néant         | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |
|   | D74  | Disposition 74 : Assurer la libre circulation des migrateurs amphihalins entre les milieux marins et aquatiques continentaux  | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D75  | Disposition 75 : Gérer les stocks des migrateurs amphihalins  | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D76  | Disposition 76 : Contrôler, conformément à la réglementation, la pêche maritime de loisir et professionnelle des poissons migrateurs amphihalins près des côtes   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D77  | Disposition 77 : Intégrer les prescriptions du plan de gestion des poissons migrateurs dans les SAGE  | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
| O19 - zones humides                                     | O19  | « En plus de leur intérêt en termes de biodiversité, les zones humides rendent de nombreux services environnementaux. [...] il convient d'agir efficacement et rapidement pour éviter de nouvelles pertes de surface et reconquérir les surfaces perdues ». |               |              |   |
|   |      | Carte 13 : zones à dominante humide   |               |              |   |
|   | D78  | Disposition 78 : Modalité d'examen des projets soumis à déclaration ou à autorisation en zones humides  | Néant         | -            | Ciblée plutôt en règle                        |
|   | D79  | Disposition 79 : Veiller à la cohérence des aides publiques en zones humides  | Néant         | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée |
|   | D80  | Disposition 80 : Délimiter les zones humides  | 62            | oui          |   |
|   |      |   | 63            |              |   |
|   | D81  | Disposition 81 : Identifier les ZHIEP et définir des programmes d'action  | 62            | oui          |   |
|   |      |   | 66            |              |   |
|   | D82  | Disposition 82 : Délimiter les zones humides dites stratégiques pour la gestion en eau (ZHSGE )   | 62            | oui          |   |
|   | D83  | Disposition 83 : Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme   | 64            | oui          |   |
|   | D84  | Disposition 84 : Préserver la fonctionnalité des zones humides  | 67            | oui          |   |
|   | D85  | Disposition 85 : Limiter et justifier les prélèvements dans les nappes sous-jacentes à une zone humide  | Néant         | -            | Ciblée plutôt en règle                        |
|   | D86  | Disposition 86 : Etablir un plan de reconquête des zones humides  | 66            | oui          |   |
|   |      | 67  |               |              |   |
|   | D87  | Disposition 87 : Informer, former, sensibiliser sur les zones humides   | 63            |              |   |
|   |      | 64  |               |              |   |
|   |      | 65  | oui           |              |   |
|   |      | 68  |               |              |   |
|   |      | 69  |               |              |   |
|   |      | 73  |               |              |   |
| O20 - espèces invasives et exotiques                    | D88  | Disposition 88 : Mettre en place un dispositif de surveillance des espèces invasives et exotiques   | 49            | oui          |   |
|   | D89  | D89 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour limiter les espèces invasives et exotiques   | 50            |              |   |
|   |      |   | 68            | oui          |   |
|   |      |   | 70            |              |   |
|   | D90  | Disposition 90 : Éviter la propagation des espèces exotiques par les activités humaines   | Néant         | -            | Ciblée plutôt en règle                        |
|   |      |   | 49            |              |   |
|   | D91  | Disposition 91 : Intégrer la problématique des espèces invasives et exotiques dans les SAGE, contrats et autres documents de programmation  | 50            | oui          |   |
|   |      |   | 68            |              |   |
|   |      |   | 70            |              |   |
| O21 – extraction de granulats                           |      | Carte 14 : espace de mobilité de la Seine   |               |              |   |
|   | D92  | Disposition 92 : Zoner les contraintes liées à l'exploitation des granulats   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D93  | D93: Evaluer l'incidence des projets d'exploitation de granulats dans les ZNIEFF et les zones Natura 2000   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D94  | D94 : Définir les zonages, les conditions d'implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE et les Schémas Départementaux des Carrières  | néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D95  | D95 : Evaluer l'impact de l'ouverture des carrières vis-à-vis des inondations et de l'alimentation en eau potable   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D96  | Disposition 96 : Elaborer un plan de réaménagement des carrières par vallée   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D97  | Disposition 97 : Réaménager les carrières   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D98  | D98 : Gérer dans le temps les carrières réaménagées   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D99  | Disposition 99 : Assurer la cohérence des schémas départementaux des carrières et développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires  | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D100 | D100 : les SDC doivent tenir compte des ressources globales de granulats alluvionnaires à minima au niveau régional, des possibilités locales de recyclage et des disponibilités en autres matériaux  | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D101 | Disposition 101 : Prendre en compte la provenance des matériaux dans l'étude d'impact des grands aménagements   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D102 | D102 : Planifier globalement l'exploitation des granulats marins et les exploiter en compatibilité avec les objectifs du SDAGE et les autres usages de la mer   | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |
|   | D103 | Disposition 103: Améliorer la concertation  | Néant         | -            | Territoire non concerné                       |



|   |      | SDAGE : Liste des orientations et dispositions du SDAGE   |  | SAGE : Liste des dispositions, règles et actions du SAGE |               |  |
|---|------|---|--|--|---------------|--|
|   |      | Dispositions  |  | Dispositions   | Compatibilité | Commentaires   |
| O21 - plans d'eau   | D104 | Disposition 104 : Limitation spécifique de création de plans d'eau [n.b ne s'applique pas aux ré-aménagements de carrières ni dispositifs d'épuration extensifs]  |  | Néant  | -             | Ciblée plutôt en règle   |
|   | D105 | Disposition 105 : Autoriser sous réserves la création de plans d'eau [n.b ne s'applique pas aux ré-aménagements de carrières ni dispositifs d'épuration extensifs]  |  | Néant  | -             | Ciblée plutôt en règle   |
|   | D106 | Disposition 106 : Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de plans d'eau   |  | 58   | oui           |  |
|   | D107 | Disposition 107 : Etablir un plan de gestion des plans d'eau  |  | 57   | oui           |  |
|   | D108 | Disposition 108 : Le devenir des plans d'eau hors d'usage   |  | 57   | oui           |  |
|   |      |   |  | 61   |               |  |
| Défi n°7 : gestion de la rareté de la ressource en eau                          |      |   |  |  |               |  |
| O21 - plans d'eau   |      | « Cette gestion vise à assurer l'atteinte de niveaux suffisants dans les nappes ou de débits dans les rivières afin de garantir la survie des espèces aquatiques et le maintien d'usages prioritaires, notamment l'AEP ainsi qu'un usage partagé et durable des ressources [...] »  |  |  |               |  |
|   |      | Carte 5 du SDAGE  |  |  |               |  |
| O23 - surexploitations globales ou locales des ressources souterraines          | O23  | « L'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, et lorsque l'alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes est assurée. [...] Les dispositions suivantes s'appliquent sur ces masses d'eau, répertoriées en annexe 4. » |  |  |               |  |
|   | D109 | Disposition 109 : Mettre en œuvre une gestion collective pour les masses d'eau ou partie de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif   |  | 20   | oui           | Même si état quantitatif bon, besoin de contrer tendance à l'œuvre |
|   | D110 | Disposition 110 : Définir des volumes maximaux prélevables pour les masses d'eau ou parties de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif  |  | 4  | oui           | Même si état quantitatif bon, besoin de contrer tendance à l'œuvre |
| O24 - gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraines | D111 | Disposition 111 : Adapter les prélèvements en eau souterraine dans le respect de l'alimentation des petits cours d'eau et des milieux aquatiques associés   |  | 4<br>20  | oui           | Même si état quantitatif bon, besoin de contrer tendance à l'œuvre |
|   | D112 | Disposition 112 : Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine 3103 TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS   |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D113 | Disposition 113 : Modalités de gestion des masses d'eau souterraines 4092 CALCAIRES TERTIAIRES LIBRES ET CRAIE SENONIENNE DE BEAUCE et 4135 CALCAIRES TERTIAIRES CAPTIFS DE BEAUCE SOUS FORET D'ORLEANS   |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D114 | Disposition 114 : Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine 3098 ALBIEN-NEOCOMIEN CAPTIF   |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D115 | Disposition 115 : Modalités de gestion locales pour les masses d'eau souterraines 3001, 3202 et 3211 en Haute- Normandie  |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D116 | Disposition 116 : Modalités de gestion pour la masse souterraine 3208 Craie de Champagne Sud et Centre et pour la partie nord de la masse d'eau souterraine 3209 Craie du sénonais et du pays d'Othe  |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
| O25 - nappes à réserver pour l'AEP future                                       | D117 | Disposition 117 : Modalités de gestion pour la Masse d'eau souterraine 3308 Bathonien-Bajocien plaine de Caen et du Bessin  |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D118 | Disposition 118: Yprésien de la masse d'eau souterraine 3104 EOCENE DU VALOIS   |  | Néant  | -             | Disposition sur l'île de France<br>Territoire non concerné         |
|   | D119 | Disposition 119 : Modalités de gestion de l'Eocène de la masse d'eau souterraine 4092 en Ile de France.   |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D120 | Disposition 120 : Masse d'eau souterraine 3006 Alluvions de la Bassée   |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D121 | Disposition 121 : Masse d'eau souterraine 3101 Isthme du Cotentin   |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
|   | D122 | Disposition 122 : Modalités de gestion de la masse d'eau 4135 calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans   |  | Néant  | -             | Territoire non concerné  |
| O26 - pénuries chroniques des cours d'eau                                       | O26  | « Afin d'anticiper et de prévenir les situations de pénurie chroniques des cours d'eau, les SAGE sont les outils de gestion à privilégier. [...] il est rappelé que l'eau potable est un usage prioritaire et doit faire l'objet d'un traitement particulier »  |  |  |               |  |
|   | D123 | Disposition 123 : Mettre en œuvre une gestion collective des cours d'eau dans les situations de pénurie   |  | néant  | -             | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée                      |
|   | D124 | Disposition 124 : Adapter les prélèvements dans les cours d'eau naturellement en déficit  |  | 1<br>2<br>3<br>4   |               |  |
|   | D125 | Disposition 125: Gérer les prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement à forte pression de consommation  |  | 6 à 20   | oui           |  |
| O27 - gestion crise étiages sévères   | D126 | Disposition 126 : Développer la cohérence des seuils et les restrictions d'usages lors des étiages sévères  |  | Néant  | -             | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée                      |
|   | D127 | Disposition 127 : Développer la prise en compte des nappes souterraines dans les arrêtés cadres départementaux sécheresse   |  | Néant  | -             | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée                      |

| SDAGE : Liste des orientations et dispositions du SDAGE                        |   | SAGE : Liste des dispositions, règles et actions du SAGE  |                      |              |   |
|--|---|---|----------------------|--------------|---|
| Dispositions   |   | Dispositions  | Compatibilité        | Commentaires |   |
| O28- Inciter au bon usage de l'eau   | D128  | Disposition 128 : Lutter contre les fuites dans les réseaux d'AEP   | 6<br>18              | oui          |   |
|  | D129  | Disposition 129 : Favoriser et sensibiliser les acteurs concernés au bon usage de l'eau   | 10<br>11<br>12<br>13 | oui          |   |
|  | D130  | Disposition 130 : Maîtriser les impacts des sondages, forages et des ouvrages géothermiques sur les milieux   | Néant                | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée                 |
| Défi n°8 : limiter et prévenir le risque d'inondation                          |   |   |                      |              |   |
| défi n°8   | Les priorités données à ce thème sont, d'une part de limiter les dégâts liés au risque d'inondation [...] d'autre part de ne pas aggraver l'aléa. [...] Il faut systématiquement privilégier la prévention plutôt que la protection qui peut aggraver la situation en amont et en aval de la zone protégée et pénaliser les milieux aquatiques. [...] |   |                      |              |   |
| O29 - sensibilisation, information préventive, connaissances risque inondation | D131  | Disposition 131 : Sensibiliser et informer la population au risque d'inondation   | 80<br>81             | oui          |   |
|  | D132  | Disposition 132 : Compléter la cartographie des zones à risque d'inondation (aléas et enjeux)   | 74<br>75             | oui          |   |
| O30 - vulnérabilité des personnes et des biens                                 | O30   | « [...] Cette orientation vise également à ne pas accroître les dommages liés aux inondations. Elle demande d'éviter d'implanter dans les zones inondables des activités ou constructions vulnérables. Cette vulnérabilité est évaluée en fonction du nombre de personnes concernées et à évacuer, et de l'ampleur économique des dégâts directs et indirects des inondations » |                      |              |   |
|  | D133  | Disposition 133 : Elaborer des diagnostics de vulnérabilité dans les zones à risque d'inondation  | Néant                | -            | Attente de mieux connaître le risque, pourrait être proposé ? |
|  | D134  | Disposition 134 : Développer la prise en compte du risque d'inondation pour les projets situés en zone inondable  | 78                   | oui          |   |
|  | D135  | Disposition 135 : Gérer les digues existantes (sécurité, entretien, effacement) pour limiter le risque d'inondation   | 76                   | oui          |   |
|  | D136  | Disposition 136 : Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme   | 81                   | oui          |   |
| O31 - zones naturelles d'expansion des crues                                   | O31   | « les zones naturelles d'expansion des crues permettent de limiter les niveaux d'eau à l'aval. Leur préservation est donc indispensable pour limiter le risque d'inondation des centres urbains et les activités économiques en aval »  |                      |              |   |
|  | D137  | Disposition 137 : Identifier et cartographier les zones d'expansion des crues les plus fonctionnelles   | 74                   | oui          |   |
|  | D138  | Disposition 138 : Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme  | 81                   | oui          |   |
|  | D139  | Disposition 139 : Compenser les remblais autorisés permettant de conserver les conditions d'expansion des crues   | Néant                | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée                 |
| O32 - impacts des ouvrages de protection à l'aval.                             | D140  | Disposition 140 : Privilégier le ralentissement dynamique des crues   | 78<br>74             | oui          |   |
|  | D141  | Disposition 141 : Evaluer les impacts des mesures de protection sur l'aggravation du risque d'inondation et adapter les règles d'urbanisme en conséquence.  | 78<br>81             | oui          |   |
|  | D142  | Disposition 142 : Accompagner les mesures de protection par une sensibilisation systématique au risque d'inondation   | Néant                | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée                 |
|  | D143  | Disposition 143 : Conditionner les financements des ouvrages de protection contre les inondations   | Néant                | -            | Déjà suffisante, pas de plus value identifiée                 |
| O33 - Limiter le ruissellement   | D144  | Disposition 144 : Etudier les incidences environnementales des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement sur le risque inondation  | 81                   | oui          |   |
|  | D145  | Disposition 145 : Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines, en distinguant les zones nouvelles et anciennes, pour limiter l'aléa au risque d'inondation à l'aval   | 75<br>81             | oui          |   |
|  | D146  | Disposition 146 : Privilégier, dans les projets neufs ou de renouvellement, les techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle limitant le débit de ruissellement   | 33                   | oui          |   |